

CORRESPONDANCE DE FREDERIC de LA TREMOILLE

COMTE de LAVAL (1602-1642)

Années 1620-1623

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

-=-

1620 *Charlotte-Brabantine de Nassau dans la seconde quinzaine du mois de janvier quitta Thouars et prit le chemin de Paris pour applanir le différent de son fils Frédéric avec le comte de Châtillon et aussi suivre l'avancement au Parlement du procès de Quintin. Elle arriva dans la capitale le 6 février et se logea en l'hôtel du duc de Bouillon, rue de Seine¹.*

Frédéric de La Trémoille entreprit au début du mois d'avril son tour d'Europe avec Châteauneuf, un gentilhomme poitevin qui avait la mission de garder un œil sur lui, son gouverneur Merad, Berthold qui veillait dorénavant à ses finances. La suite comptait également un apothicaire, un argentier, deux laquais et un page.

Partis de Paris, Frédéric et ses compagnons passèrent par Sedan, La Haye, Nimègue d'où ils remontèrent le Rhin jusqu'à Mayence. Après avoir passé à Francfort, Hanau, Heidelberg, ils arrivèrent à Prague au début du mois de juillet.

Le 10 août 1620, il se rendit à Eggenburg en Basse Autriche au quartier de l'armée des Etats de Bohême commandée par le prince Christian d'Anhalt. Le 16 septembre 1620, lors d'une escarmouche Frédéric de La Trémoille fut blessé. Vite rétabli, il était aux cotés de son cousin le roi de Bohême lors de la bataille de la Montagne blanche le 8 octobre 1620. Au lendemain de cette bataille, il rejoignit les Provinces-Unies.

1^{er} janvier 1620 – Paris

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Bien que par Monsieur de l'Escure vous pouvez estre suffisamment informée de l'estat de Monseigneur vostre fils, si est ce que mon devoir est de ne laisser passer occasion quelconque sans vous assurer au moins de sa santé, laquelle grâces à Dieu est très bonne conjointe avec beaucoup de contentement d'esprit, d'autant qu'il se rend tout au contraire de son opinion, tellement honoré de Monseigneur le Prince, que mesmement hier encor il eut l'honneur de [d'aller] avec luy au Louvre, d'aller peu après avec luy aux Augustins en son carosse pour veoir la cérémonie des nouveaux chevaliers [de l'ordre du] Roy, après l'achèvement de laquelle Monseigneur le Prince le fit mener jusques en l'Académie avec ce mesme carosse. Tout cecy sert pour luy faire [son] séjour icy moins ennuyeux, et n'estoit l'affaire avec Monsieur de Chastillon nous obtiendrons aisément de luy quelque peu de patience jusques à vostre arrivée, laquelle toutesfois il croit tousjours estre bien proche.

Quant à son déportement en l'Académie, ie n'entens pas beaucoup plaintes, mais quelques fois on cache bien aussi aux instructeurs plusieurs choses de façon qu'en secret il se passent choses qu'eux n'approuvent point. C'est pourquoy, je vous supplie très humblement bien vouloir dans vos lettres l'exhorter qu'il ne se laisse abuser, ceux qui pour [jouer] se retirent ainsi à part et qu'il se garde bien de jouer pour avancer de peur qu'il ne tombe en désordre et perde son bien & sa réputation tout ensemble, qu'en cecy il suive plustost vos commandemens que les mauvais exemples, par lesquels on apprend plus facilement à jurer et à offencer Dieu que non pas à gagner du bien.

¹ Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils aîné Henri non datée. Archives nationales, 1 AP 331/108.

Au reste, il a esté aujourd'huy au presche, où il a trouvé sa place desjà sa[isie] par Monsieur de Chastillon & pourtant il s'est mis au banc des anciens /2/ qui est l'ordre que nous observons jusques à ce que nous ayons l'honneur de recevoir sur cecy vos reiglemens.

Nous n'avons pas encor employé la pelluche incarnate que Monseigneur luy a envoyé, d'autant qu'elle nous semble un peu pasle, et que d'ailleurs il n'est encor la saison de porter son habit incarnat, auquel on la pourroit approprier. Si Monseigneur le Comte devoit voyager en hyver, elle luy serviroit mieux sous quelque casaque qu'autrement. Mais avant que ce temps vienne, j'espère que nous aurons l'honneur de recevoir vos commandemens, tant sur cecy que sur tout le reste et en attendant ie prie Dieu,

Madame qu'il vous maintienne par sa sainte grâce vous donnant avec ceste nouvelle année nouveu subjext de contentement

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Parix, ce premier jour de l'an 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/38

14 janvier 1620 – Paris
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je croy que Monseigneur ny Madame la duchesse ne seront pas marrys de ce que nous avons arresté icy un jour leur laquais, veu que cela s'est fait pour leur service afin de les advertir par son moyen du progrès de leur procès de Quintin², lequel s'est playdé aujourd'huy avec quelque avantage pour eux, selon mon opinion. Mais laissant à ceux à qui il appartient d'en escrire l'événement, j'ay voulu me servir de l'occasion pour vous assurer de la très bonne santé de Monseigneur le Comte, lequel depuis quelques jours en ça ne s'est pas mal employé pour ledit procès, & mesmement aujourd'huy a esté présent quand il s'est playdé sans toutesfois perdre son exercice de monter à cheval, ayant eu de bonheur que du retour du Palais, il a rencontré Monsieur de Pluvinel en l'Académie, lequel luy a fait monter un cheval qu'il sçavoit bien qu'il luy plaisoit.

Au reste Monsieur de Chastillon est de retour en ceste ville, et hier au soir se trouva aux fiançailles de Monsieur de Cadenet avec Mademoiselle de Pequigny au Louvre, mais le dimanche passé il ne se remonta pas avec Monseigneur le Comte au temple, de façpn que Monseigneur vostre fils eut sa place accoustumée. On les a appelés au Consistoire tous deux, mais en temps où ny l'un ny l'autre y pouvoient comparoistre. Je croy que bientost on les rappellera, & alors Monseigneur le Comte ne fera point de difficulté de s'y trouver/2/.

Je m'imagine qu'il ne s'y passera rien au desavantage de Monseigneur vostre fils, veu que Monsieur Durant desjà publiquement en son presche a tesmoigné qu'ils donnoyent le plus de tort à Monsieur de Chastillon disant de luy que quelques uns il y avoit qui en ravissant les Sts Sacremens prétendoient s'acquérir une prééminence à leur maison et quant au demeurant, ie voy bien qu'il ne tiendra qu'à Monseigneur le Comte que le tout n'aille bien, car s'il veut vivre discrètement il obtiendra qu'au moins le monde ne luy donner point de tort & ceux qui le veulent contrequarrer, seront moquez. Mais l'assistance de vostre autorité & présence nous seroit plus utile que nulle autre chose, & néantmoins ie n'ose m'en promettre l'honneur veu le fascheux temps & la saison incommode. Je vous envoy des nouvelles de ce qui se passe en Bohême, vous supliant très humblement de pardonner à ma hardiesse, & l'attribuer au zèle que j'ay pour le país de ma naissance, vous assurant d'ailleurs que toutes vos lettres tant à Madame de Longueville, qu'à Messieurs des

² Depuis 1615 les La Trémoille étaient en procès avec le comte de Vertus qui en temps que baron d'Avaugour prétendait à un droit de suzeraineté sur le comté de Quintin.

Païs-Bas ont esté bien rendues, de façon que vous ne devez nullement douter que nous voulussions manquer en ces devoirs, auxquels nous sommes obligés autant que de prier Dieu,

Madame pour vostre prospérité et longue vie avec abondance de bénédictions célestes,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Paris en haste, ce 14^e de janvier 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/39

19 janvier 1620 – Paris

Berthold

à M. de Champdor

Monsieur,

Ayant appris par vostre lettre que vous estiez en peine pour les lettres de Madame, je vous ay voulu faire ce mot pour vous dire que tant celles à Monsieur d'Arsen que celles à M. Schwertz ont esté livrées entre les mains de Monsieur l'Ambassadeur des Païs-Bas, lequel m'a promis qu'au lendemain ils les feront tenir seurement. J'en avois escrit à Madame, comme il me semble, & pourtant ie n'en ay fait mention en vos lettres.

Quant à ce gentilhomme de Monsieur de Montataire, le baron dudit lieu m'a assuré qu'il sera icy en trois ou quatre jours & qu'alors il fera l'accuser, selon le dire dudit baron ce doit estre un homme de bien & d'une bonne expérience lequel a esté au siège d'Amiens où il a esté mesmement estropié d'un bras. Il a environ cinquante ans comme il dit et fort zélé en la Religion, adonné à la lecture des bons livres, ce qui seroit une chose bien propre pour Monseigneur le Comte pourveu que la conversation ordinaire & l'humeur soit telle que le monde requiert aujourd'huy. Car sans la bonne humeur et franchise en conversation, toute expérience seroit vaine, aussi la piété se trouve aujourd'huy inutile en un homme quand il est question de l'employer au service d'un grand. Le temps nous en rendra sçavans, et vous quand vous serez icy apprenez un peu de Monsieur Enghel combien vaut le vin Rossel. En attendant je prie Dieu,

Monsieur qu'il vous ait en sa Ste garde,

Vostre plus humble
& plus affectionné serviteur.

M. Berthold

De Paris, ce 19 de janvier 1620.

Monsieur de Nets se tient à ceste heure en la rue des Petits Champs, rue St-Martin.

Archives nationales, 1 AP 354/40

19 janvier 1619 – Paris

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monseigneur vostre fils a veu la lettre dont il vous a pleu m'honorer et bien que d'ailleurs il se porte bien, grâces à Dieu, et fort de tout ce que nous commandez, si est ce qu'il ne [soit en] peine vous voyant en quelque irrésolution pour vostre voyage à la Cour, duquel néantmoins il croit pour à ceste heure dépendre [en] grande partie de son advancement, estant assuré que non seulement en vostre absence la plus longue demeure en ce lieu ne luy sera guère favorable, mais aussi tout autre dessein luy sera interdit soit pour voyager, soit pour embrasser quelque autre occasion qui se pourroit offrir en ce temps à son avantage. Il voit que plusieurs de [... vous] desconseillent ce voyage, et luy mesme voudroit bien que vous n'y prinssiez la peine, ayant esgard aux accidens qui aisément par une

telle fatigue pourroit altérer vostre santé, laquelle il ayeroit mieux se conserver que tout autre bien qui luy en pourroit procéder. Mais ayant appris par vostre lettre, que ce n'est pas ceste considération qui vous retient, et que vous vous sentez forte assez pour faire ce chemin, il s' imagine que l'on vous veut destourner de ce voyage en vous représentant quelque danger [...] et la dessus il trouve estrange pourquoy quant & quant [...] vous conseil[ler]a au moins de l'en retirer, veu que si danger il y avoit, il ne serra guères moins considérable en sa personne ; et toutesfois puisqu'il pe[ut] /2/ bien estre que l'on vous allègue des raisons tout autres que celles qu'il s' imagine, il vous supplie très humblement de ne vous hazarder en rien pour l'amour de luy, mesmement puis qu'il y a bien moyen de vous aller trouver là où vous estes. Quant à moy, il ne m'est permis de vous conseiller et néantmoins puisque, Dieu mercy, nous ne voyons pas encor le temps si noir, ny la Cour si bien d'accord que la tempeste s'en pourroit suivre, j'ose espérer que nous aurons cest honneur que de vous veoir icy, et pourtat selon vostre commandement j'ay parlé derechef à Monsieur de Gobaille pour le logis, lequel me respond qu'il est entièrement disposé à le vous préparer pourveu que luy en faciez faire commandement par Monsieur de Buillon.

Au reste, j'ay esté veoir Mademoiselle de Madaillan et appris qu'en trois ou quatre jours Monsieur de Montataire seroit en ceste ville & qu'alors le gentilhomme dont il vous a escrit viendrait aussi, de ce que ie sçaurai de leur nouvelles ie ne manquerai pas selon vostre commandement de l'accoster et vous en rapporter. Elle a aussi aydé à choisir de la toile pour les chemises de Monseigneur le comte, mais elles viendront bien plus haut que n'aviez ordonné, assavoir chacune viendra à sept livres dix sols et il y en aua six parmy lesquelles seront fort belles pour porter en esté sous les pourpoints découpés.

Monseigneur le Comte a esté ceste sepmaine au Consistoire et comme [], on l'a un peu tancé de ce qu'il s'estoit levé plustost que tous les Anciens n'eussent communié, mais que du reste ils l'avoient traicté fort doucement. Je ne sçay ce qui en est /3/ puisque personne entre avec en ces lieux. Les ministres vous en rapporteront la vérité. Car pour luy ie ne pense pas qu'il vous en vueille escrire.

Vostre laquais, dont il vous a pleu nous faire espérance, n'est pas encor arrivé, et si ce bonheur nous en vouloit tant que vous vinssiez vous mesme, il n'aura esté besoin de l'envoyer devant, bien que Raciquel est hors d'av[ec] nous il y a desia quinze jours, Monseigneur le Comte auroit [] en patience pour si peu de temps ; et toutesfois, [] que bien à propos pour Monseigneur vostre fils, lequel aussi tost sçaura que vous estes en chemin le vos renvoyer très [] ce qu'attendant ie prie Dieu,

Madame qu'il vous vueille assister de ses bénédictions célestes et vous maintenir longuement en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Paris, ce 19 de janvier 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/41

25 janvier 1620 – Paris
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Bien que j'ay espérance que vous serez plustost en chemin que ceste-cy ne vous puisse rencontrer. Si est ce que j'ay mieux aimé m'acquiter de mon devoir et si par hazard nos paquets fussent si heureux que de vous y trouver, vous asseurer que grâces à Dieu Monseigneur vostre fils est encor en très bonne santé et au reste de ses affaires tousjours en mesme estat que cy devant, Monsieur de Chastillon se tenant la plupart en Cour près Messieurs de la faveur et luy en l'Académie, sans qu'aucune altération nouvelle se soit mise entre eux. On dit Monsieur Desdigières en chemin pour veni icy mercredy et je croy que luy comme homme d'autorité et sçavant en telles matières sera propre pour les accommoder quand vous serez icy, ce qu'attendant avec passion j'espère s'il plaist à Dieu que rien ne s'esmouvera de nouveau pourveu que Monseigneur le Comte se vueille maintenir un

peu duscèlement & &s anciens termes à quoy faire toutesfois il faut confesser que nous aurions bien besoin de vostre ayde veu son humeur promte et bien souvent peu considérante les accidens qui peuvent sourdre d'un affaire. Mais vostre autorité pourra en cecy doresnavant plus que nulle autre chose, principalement puisqu'à à ceste heure il est en aage où il doit estre capable de conseil et de considérer combien il luy importe d'estre en vos bonnes grâces et en l'affection d'un chacun tellement que ie croy que plusieurs remonstrances cy-devant faites sans fruit, pourront doresnavant porter coup et le trourner à ce qui luy soit honorable, de quoy je vous ay bien voulu advertir avec vostre permission, sur le point de vostre arrivée afin que vous sceussiez par où le prendre quand il vous plaira luy remonstrer comme ce n'est pas assez de faire la Prince ou le grand seigneur en sa démarche, ains qu'il faut sçavoir hanter tout le monde avec Prudence, user envers les uns de respect et avec les autres quelque familiarité honneste, afin /2/ de n'estre querellé ny mesprisé, ce que jusques icy il n'a sceu si bien faire comme j'eusse bien voulu, et pourtant craignant les inconveniens qui luy en pourroient advenir, ie luy ay désiré l'honneur de vostre présence comme l'unique remède, et duquel désormais après Dieu, dépendra tout son avancement. Je vous supplie très humblement de me pardonner ma hardiesse et franchise à quoy non seulement mon naturel, ains particulièrement mon devoir et affection au service très humble de Monseigneur vostre fils m'oblige, et puisque je vous croy en chemin, ie prie Dieu,

Madame, qu'il vous face la grâce de pouvoir sur monter toutes les difficultez et arriver en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De Paris, ce 25 de janvier 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/42

7 février 1620 – Paris

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monseigneur vostre fils, très joyeux de vostre heureuse arrivée, n'a voulu manquer de vous envoyer ce laquais tant pour vous servir en ce fascheux voyage, que pour vous asseurer de sa résolution qu'il a prinse par vostre permission avec Messieurs de La Bussonnière, de La Mothe, de Ponthieu, de Nets et de Shelandre pour partir d'icy environ une heure après midy et aller au devant de vous afin de participer tant plustost à l'honneur qu'il avoit tant désiré, croyant que selon vostre lettre il pourra vous rencontrer au bourg de la Royne, si ce n'estoit que le mauvais chemin et la rude saison vous empesche d'approcher si près et vous contraigne de demeurer à Chastres ou ailleurs. En quel cas il vous supplie très humblement qu'il vous plaise faire avancer quelqu'un des vostres afin que par luy il soit certain du lieu où vous estes et alors il ne manquera de s'y rendre avec les susdits et quant à moy, puisque ie n'ay ny moyen ny permission pour me tant avancer, ie prierai Dieu en attendant cest honneur,

Madame qu'il continue sur vous ses saintes bénédictiones avec accroissement de toute prospérité,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De Paris, ce 7 de febvrier 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/43

7 avril 1620 – Sedan
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Partant de Paris en confusion, selon l'ordinaire, j'avois oublié deux choses, assavoir à payer à Elizabeth Sortaye pour les fraises qu'elle m'avoit blanchies, et à laisser la clef de la chambre embas où estoient mes livres. Je vous envoy donques ladite clef et pour les fraises une pièce de vingt sols vous supliant de faire mes excuses et si j'ay oublié à la baiser en partant, vous suppléerez au desfault vous assurant que pour vous rendre la pareille, ie baiseraï vostre maïstresse quand il vous plaira.

J'ay fait icy vos excuses à Monsieur Rambour, lequel, Dieu mercy est gaillard et vous tient en telle estime qu'il n'en sçauroit faire d'avantage de qui que ce soit. C'est ce qui me fait de vous priser encor plus, et pourveu que vous me conserviez tousjours la bonne amitié de Monsieur de La Mazure, vous vous pouvez assurer que je demeurerais à jamais,

Vostre plus humble & plus
affectionné serviteur.
M. Berthold

De Sedan, ce 7 d'avril 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/44

14 avril 1620 – Paris
Minutte de la lettre que Madame a escrite
à M. Berthold le XIII^e avril 1620
sur le voiage de Monseigneur le Comte

Monsieur Berthold, vous avez bien, selon mon intention, représenté à Monsieur de Bouillon les raisons qui m'ont conviée d'envoyer mon filz de Laval vers luy, mais vous luy ferez encore entendre que m'ayant plusieurs fois dit qu'il estoit nécessaire de le faire voïager, ses bons advis m'y avoient fait résoudre, sans penser à l'envoyer sy tost à la guerre, sinon que se trouvant où il y en auroit l'occasion l'obligeant d'en veoir autant que ceux qui seront près de luy l'estimeront nécessaire. C'est ce qui m'a retenue de luy donner autre équipage. Joint le peu de moyen que j'ay de fournir à ung plus grand et touteffois sy Monsieur de Bouillon et Monsieur le prince d'Orange jugent estre utile pour son bien & honneur qu'il aille en Bohême en équipage de guerre et qu'il leur plaise ne le conseiller. Je m'efforceray de contribuer tout ce que ie pourray selon l'estat auquel sont noz affaires.

J'en escry à mondict Sieur le prince d'Orange, le suppliant très instamment d'honorer sur ce mon filz de ses commandemens & bons advis, lesquelz vous apprendrez par Monsieur d'Arsens. Et puisque mondict Sieur de Bouillon estime que vous ne pouvez aller seurement de La Haye à Heidelberg, sinon dedans les troupes de Messieurs les Estats, j'approuve bien que vous vous prévalliez de ceste occasion. Et mesmes sy Monsieur le prince Henry les y conduit, & demeure pour la conservation du Palatinat (comme on dit), que mon filz y demeure aussy pourveu que mondict Sieur le prince d'Orange l'approuve ; Auquel cas vous servant de la seureté desdites troupes vous tascherez aussy que mondict Sieur le Prince d'Orange, commande qu'on vous assiste d'un chariot de l'armée pour le port de voz hardes /2/ & bagage, et au regard des bons chevaux qu'il faudroit acheter, l'incertitude de la continuation de la guerre, avec les accidens qui en ung si long chemin vous les peuvent ruyner me feroient volontiers croire qu'il ne seroit que bon d'en différer l'achapt à Heidelberg où près de Prague sy vous y en pouvez trouver.

Vous pouvez veoir par la lettre que Madame l'Electrice m'a escripte que ie vous ay envoyée que l'une de ses craintes est que mon filz ne fut aysé à conduire comme il seroit à désirer et qu'estant de par de là, son humeur ne se puisse rengier a conformer à l'usage du païs & qu'il ne face quelque escapade et d>>>> le >>>> et >>>> contre l'ordre qui si observe et ainsy qu'il fust plus en charge qu'il ne rendroit de service.

Je vous envoie les lettres que i'escrict à Monsieur le Prince d'Orange & à Monsieur d'Arsens toutes ouvertes, affin que vous puissiez veoir le contenu d'icelles, comme aussi ie vous envoie deux pistolets qui m'ont esté envoyés de Vitré. Sy Monsieur Sweers a de l'argent pour moy, je vous le feray dellivrer à La Haye encores que ne ussiez pour achepter équipage sachant par les tesmoignages que j'ay de vostre soing & affection que vous sçaurez bien le mesnager.

Archives nationales, 1 AP 354/45

Estat des gages que Madame a ordonné estre paiés par chacun an à ceux qui sont à la suite de Monseigneur le comte en son voiage d'Allemagne et du reste de son train qui ne tire gage

Premièrement à Monsieur de Merat³ cinq cent livres pas an, lequel a receu deux cents cinquante livres qui luy doibvent estre rabattuz sur ceste première année.

A Monsieur Berthold trois cens livres & cinquantes livres pour ung haby.

A Ingelh quatre vingt-dix livres.

A Daniel appoticquaire cinquante livres.

A Brianlt cinquante livres.

Ung page.

Ung lacquais.

Le lacquais de Monsieur de Merat.

Nombre total du train que madite Dame a baillé à Mondit Seigneur : huict personne.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 382

7 avril 1620 – Sedan

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monseigneur vostre fils estant arrivé icy, grâces à Dieu, en bonne sauveté avec tout son train argent et bagage, a esté fort bien receu de Monsieur le duc de Bouillon, mais sans aucune cérémonie, d'autant que c'estoit bien huict heures du soir quand il entra dans Sedan et pour ce faire il falloit longtemps attendre aux portes. Il l'a fait loger proche de luy en la chambre où souloit estre Monsieur le vicomte et outre ce qu'il a commandé à Monsieur Mérard et moy de prendre nos repas au chasteau, il y a fait aussi loger les chevaux de façon que nous n'avons pas bien peu de gens à entretenir, et quant au logement il n'y a que Monsieur Merard qui couche au chasteau en la chambre de Monseigneur le Comte, et pour nous autres j'ay pris une petite chambre en la ville.

Au reste, Monsieur de Buillon traite Monseigneur le Comte avec beaucoup d'honneur, le faisant asseoir auprès de luy et se couvrir, cependant que Monsieur le Prince, son fils, est découvert et debout, luy tesmoignant en toutes façons beaucoup d'affection ; et principalement en ce qui concerne la conduite de ce voyage pour lequel il nous a assemblé aujourd'huy en particulier en sa chambre, assavoir Monseigneur le Comte, Monsieur Merad et moy, demandant l'un & l'autre quel estoit proprement /2/ vostre dessein. Et après avoir entendu de moy que vostre intention n'estoit autre sinon que voyant Monseigneur vostre fils en aage où il pourroit s'employer aux occasion de son avancement, vous n'aviez rien voulu obmettre de ce qu'y pourroit servir et d'autant que feu Monseigneur son père avoit désiré par son testament que l'éducation de Messeigneurs se fist par le

³ Monsieur Merad fut le gouverneur de Frédéric de La Trémoille pendant de voyage. Trois de ses lettres sont conservées dans le Fonds La Trémoille à la côte 1AP 669.

conseil et advis de Monsieur le prince d'Orange et de luy, vous aviez désiré tant pour accomplir ceste disposition testamentaire que pour considération de leur prudence et bonne affection que Monseigneur le Comte fust quelque temps auprès de l'un et de l'autre avant que s'embarquer plus avant en affaires, et quant au chemin que vous nous avez commandé d'aller d'icy en Holland, de là à Heidelberg et puis à Prague ou telle part que seroit le Roy de Bohême, afin que Monseigneur le Comte y estant peust avoir l'honneur de son affection, et si l'occassion se présentoit, le suivre en l'armée.

Sur tout cecy, il nous a respondu que voirement il estoit très bon que vous aviez voulu vous conformer au désir de feu Monseigneur, d'autant que cela en cas de hazard vous pourroit servir à une descharge envers les autres et à une consolation à vous mesmes, mais qu'il ne croyoit pas que Monsieur le prince d'Orange voulust se mesler de conseiller en rien Monseigneur le Comte, si ce n'estoit que vous l'en priassiez bien fort et à bon escient, faisant mesmement mention de ceste dernière /3/ volonté de feu Monseigneur.

Et quant au chemin du voyage, il dit que d'icy à La Haye c'estoit chose fort aisée, mais bien difficile de là à Heidelberg et pourroit bien arriver qu'il faudroit nous mesler parmy les troupes que Messieurs les Estats ont délibéré d'envoyer bientost dans le Palatinat d'autant que nous estions parti un peu bien tard et que désormais nous ne sçaurions quitter la Hollande que vers la my may auquel temps partout les troupes d'une part et d'autre se trouvent en campagne. Mais en tout cas qu'il faille marcher avec les troupes ou non, il seroit besoin de luy achepter quelque équipage de guerre dès la Hollande ou pour le plus loing à Heidelberg, ce qui ne se pourroit faire si non en luy faisant toucher quelque argent par Monsieur Schwertz ou autre en ce país là, d'autant que les lettres de change que nous avons ne prennent que de Nuremberg après que nous aurons desjà passé à Heidelberg.

Or pour cest equipage il est d'advis qu'il achepte quatre ou cinq bons chevaux, une paire d'armes, quelques pistolets, et que surtout il ait un chariot, comme chose très nécessaire en telles affaires, ce qui cousteroit peut-estre plus que vous n'aviez proposé ; et néantmoins il dit qu'il n'est nullement propos que Monseigneur le Comte vienne auprès du Roy de Bohême, que premièrement il n'ait pour le moins deux ou trois gentilshommes bien montés avec luy, afin qu'un chacun voye qu'il ne vient point en voyage /4/ ains en résolution d'estre en l'armée⁴. Ainsi il croit qu'il seroit le bien venu auprès du Roy et que partout ailleurs cela luy donneroit bonne entrée, là où au contraire cela pourroit empescher sa réputation s'il faisoit autrement, estant chose très importante de donner bonne impression de soy au commencement de telles affaires.

Et c'est ce que Monsieur de Buillon a trouvé considérable au voyage de Monseigneur vostre fils m'ayant commandé exprès de vous en donner advis de bonne heure ; et après tout cela il m'a aussi parlé touchant Monsieur de Féole, lequel il trouve sujet à beaucoup d'imperfections et néantmoins capable d'estre tourné en bien s'il estoit employé comme il faut, pourtant il a délibéré de le jeter dans les troupes qui se feront bientost et luy fera avoir quelque charge afin qu'il soit contraint de se faire ou se perdre ; et pour c'est effect, il croit que l'on feroit bien de luy faire tenir par bon ordinaire tous les ans ce que vous aviez accoustumé de luy bailler. C'est l'advis de Monsieur le duc de Buillon et mon devoir de vous en escrire comm il me l'a commandé, priant Dieu,

Madame qu'il vous conserve longuement en très heureuse santé.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Sedan, ce 7 d'avril 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/46

14 avril 1620 – Sedan

⁴ Cf. Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat, op. cit.*, p. 203.

Monsieur Merad
à la duchesse de La Trémoille

Madame,

Je vous supplie très humblement me pardonner si je manqués dernièrement de vous escrire de l'arivée de Monsigneur le comte vostre fils en ceste ville par le premier messenger qui retourna à Paris n'estant pas encorre bien informé du jour ordinerre de leur partemant, toute fois je crois que Monsieur Bertolle n'oras pas failly à vous faire entendre combien Monsigneur le duc de Bouillion et Monsigneur le prince de Sedan et recevré de contantemant de voir Monsigneur vostre fils et frère fort estonnés de le voir si grand non seullemant eulx, mais tous ceulx qui ne l'on veu depuis deubs ans et le trouvoit fort changé de bien en mieux. Il est fort aymé, estimé et honoré de tous, aussi mest-il penne de contanter ung chacun et fait bien principalement vers mondit signeur duc, lequel luy despart assés souvant de ses bons conseil et advis, sepeciallemant sur le subject de son voiage en Boihême, n'estant pas d'avis qu'il se presse tant de partir de Hollande pour y aller, toute fois il remest son advis sur celluy de Monsigneur le prince d'Orange comma ayant plus de congnoissance de l'estat des affaires de ce pais là que non pas luy pour le partemant d'ici pour aller en Hollande. Il estoit d'avis que on alla par coche jusque à Brucelle, mais depuis a trouvé bon que on alla par la rivierre tant pour voir les villes que pour autre comodités où atendant l'honneur de vos commandemens, je piré Dieu,

Madame, qu'il n'y plaise vous ellever en toute grandeur et prospérité.

Vostre très-humble, très-fidelle
et très-obéissant serviteur.

Merad

De Sedan, ce 14^e avril 1620.

Archives nationales, 1 AP 669/1

20 avril 1620 – Sedan
Monsieur Merad
à la duchesse de La Trémoille

Madame,

L'arivée de Monsieur de Chasteauneuf en ce lieu a fort réjoui Monsigneur vostre fils. Il apréhendoit grandement qu'il ne vint pas pour le suivre en son voiage. Il faict estat de partir demin qui est mardy pour s'acheminer en Hollande. Monsigneur le duc de Bouillion a esté d'avis qu'il prit le choche pour aller par terre jusque à Dinan seullement et de se mestre sur la rivierre pour aller à Nameur puis prendre la comodité plus oportune pour aller à Anvers, à quoy il est s'est résollu de suivre ceste ordre puis après d'aller voir les villes de Flandre et Hollande qu'il n'a pas encorre veu, ainsi que le désirés.

Il partira d'auprès de Monsigneur le duc chargé de belle et bonne instrucion principalement pour ce qui concerne son voiage et son séjour auprès du roy de Boihême. Je prie à Dieu qu'il an fasse bien son proffi, les mestant en pratique bien appropos avec celle qu'il vous a plu, Madame, luy donner avant son partemant de Paris, lesquels ie serés tousjours très soigneux de les luy remantevoir souvant à toute les occasions qui s'en offrirons. Je croi que Messieurs de Chasteauneuf et Bertolle ne si espargneront pas de leur costé aussi sachant bien vostre intencion, ou atendant l'honneur de vos commandemens je piré Dieu,

Madame, qui luy plaise vous eslever en toute prospérité et grandeur le désirant de telle affcion que doit faire

Vostre très-humble
et très-obéissant serviteur.

Merad

De Sedan, ce 20^e avril 1620.

20 avril 1620 – Sedan
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre & vous remercie bien humblement tant de ce que vous avec si fidèlement fait, de quoy je vous avois prié, que dire que vous m'advertissez touchant nostre lettre à Madame de Shélandre, je sçauray doresnavant comment me gouverner en ce cas. Pour à ceste heure, ie ne sçauerois vous mander autre chose si non que nous partons demain matin, s'il plaist à Dieu en un beau coche tous ensemble et irons coucher à Dinant si nous pouvons, le lendemain nous irons par eau jusques à Namur. Monseigneur le Comte a esté fort bien traité icy & mieux que ie ne croyois. Il s'est aussi fort bien comporté & s'il eust voulu faire un peu plus ce que ie luy ay dit, ie sçay bien qu'il les auroit fait changer d'opinion tout a fait en son endroit. Mais il n'a pas envie de me contenter tout à un coup. Aussi le désir que j'ay qu'il face bien & qu'il soit loué me fait à croire que lors qu'il me contentera il sera parfait.

Pour nouvelles d'icy, ie ne vous sçauerois dire autre chose que Monsieur de Bouillon a mandé force théologiens de tout costé pour examiner à la fin de ce mois Monsieur Rambour afin de le faire docteur et professeur de Théologie⁵. J'en ay escrit moy mesme quelques lettres. C'est pourquoy, j'en parle plus librement. Je prie Dieu qu'il luy donne ce bonheur, qu'il reçoive l'honneur que tout le monde luy désire, vous assurant que je ne suis pas moins que luy,

Vostre bien humble & plus
affectionné serviteur.

M. Berthold

De Sedan, ce 20 d'avril 1620.

Je vous supplie si Monsieur Pelleus⁶ vous envoye quelque lettre pour moy, de me l'adresser au plustost, car elle concerne le compte de l'argent de Madame quand nous serons en Allemagne, ayant désiré sçavoir de luy comme de plusieurs autres comment en ce lieu là on se pourroit gouverner avec la monnoye de France & d'Allemagne afin que ny Madame ny ceux qui se meslent de son argent y receussent de la perte. Adieu.

Archives nationales, 1 AP 354/47

4 mai 1620 – La Haye
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Bien que nous ayons très grande haste pour escrire par ce gentilhomme, Monsieur de Marillet⁷, qui ne nous a advertis de son partement que ce soir bien tard, si faut-il pourtant que je vous face un mot pour vous asseurer que Monseigneur le Comte est arrivé icy, grâces à Dieu, en très bonne santé le 2 de may au soir, où Son Excellence l'a très bien receu, luy tesmoignant beaucoup d'affection & s'estonnant sur tout à la veoir si grand.

⁵ “ Devenu très Arminien ”, Daniel Tilenus avait quitté l'académie de Sedan (lettre du duc de Bouillon à la duchesse de La Trémoille du 13 février 1620, Archives nationales, 1 AP 434/127), le duc de Bouillon choisit pour le remplacer l'enfant du pays Abraham Rambour qui avait été l'élève de Tilenus.

⁶ Pierre Pelleus, un huguenot de Thouars, était le greffier du duché.

⁷ Les Marillet étaient une familles notables catholiques de Thouars. Il s'agit probablement de Nicolas Marillet, écuyer, sieur de Jards, qui fut secrétaire du duc Henri de La Trémoille après sa conversion.

Mais un malheur nous est arrivé icy, c'est que nous n'avons trouvé ny Monsieur le comte Guillaume, ny Monsieur d'Aerssen, lesquels néanmoins devoient estre les principaux promoteurs de nos affaires, et puisque dans la lettre de Madame à Monsieur le Prince d'Oranges il n'y avoit aucune intention du voyage de Bohême. Monseigneur le Comte luy mesmes a esté contraint de luy proposer aujourd'huy et comme il m'a asseuré, il a eu pour response que ceste résolution estoit fort bonne pourveu que Madame le voulust bien et qu'ainsi estant il le feroit convoyer jusques à Cologne, ne luy conseillant nullement qu'il attendyse les troupes qui se font en ce país icy pour le Palatinat sous Messieurs de Starckenbourg et Megart⁸, d'autant que plusieurs volleries se pouvoient commettre par le chemin & luy estre enveloppé en icelles.

Mais pour tant cela il ne faut pas croire que nous partions d'icy avant dic ou douze jours. Monsieur le Comte estant délibéré de attendre Son Excellence qui bien tost ira en Gueldres qui est nostre chemin. Ainsi nous pourrons escrire une autrefois avant que partir. En attendant ayez pour nouvelles que Son Excellence dit avoir receu que pour avoir quelques forces fondamentales dans l'Estat la Bohême a promis d'entretenir à tousjours 8 mille hommes de pied & 2 000 chevaux, la Silésie autant, et les austre 2 provinces Moravie & Lusace ensemble autant, de façon que pour tout temps le Roy de Bohême pourra avoir une armée de 24 mille hommes de pied & de 6 000 chevaux, à quoy il leur a réciproquement promis vouloir adjouster du sien & par l'ayde de ses amis 7 000 hommes de pied & 1 200 chevaux. Dieu vueille que ceste concorde se maintienne longuement ainsi, et que ces forces soient employées à sa gloire,

Vostre plus humble & plus
affectionné serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 4 de may 1620.

A Madame de Schelandre et à Monseigneur de La Mazure mes très humbles baise mains s'il vous plaist. Bonsoir très tous.

Vous direz s'il vous plaist à Madame de Shélandre que je receu hier sa lettre où elle avoit avoit écrit par commandement de Madame pour ce gentilhomme du Dauphiné et qu'elle se doibt asseuré que Monseigneur le Comte en fera estat estat comme il le mérite.

Archives nationales, 1 AP 354/48

18 mai 1620 – Nimègue
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau
à Paris au logis de Monsieur le duc de Buillon

Madame,

N'ayant sceu avoir occasion de m'acqu[iter] pour vous escrire depuis huict jours, [j'ai utilisé celle] qui a esté offerte à Monseigneur vostre fils [par M. St]-Hilaire, capitaine en ces quartiers pour [...]. Monseigneur le Comte, grâces à Dieu, est encor en [bonne] santé, tousiours bien résolu pour la continuation de son voyage, que jusques icy nous avons fait avec grande et mod[er] à la suite de Monsieur le Prince d'Oranges avec peu de frais, mais nous ne sçavons si son Excellence passe outre vers Meurs⁹ ou non, ce seroit à souhaiter pour nous d'autant que c'est nostre chemin & nous pourroit apporter de la seureté & de l'espargne. Je croy qu'aujourd'huy nous en sçaurons la vérité & selon cela nous attendrons son partement ou bien luy dirons adieu. Si ce n'est que Son Excellence vueille retenir Monseigneur le Comte dans ces país icy, à cause du bruit qui court que l'Espagnol fait des troupes pour s'acheminer vers Juilliers. Car alors il semble [] volonté est telle qu'il se doibt accorder [avec] Son Excellence.

⁸ En marge de sa lettre, Berthold a ajouté que : " M. de Stankenbourg mène 2000 hommes de pied. M. Mégar 450 chevaux & le capitaine cadet 150, mais ils ne partiraont que d'icy à cinq semaines ".

⁹ Moers sur le Rhin près d'Essen.

Au reste quant à [sa dépense, elle] se monte jusque icy environ a mille [... Elle] pouroit bien estre moindre, si ce n'estoit [qu'] icy il nous a fallu tousjours vivre à table [depuis que] /2/ nous avons joint Son Excellence. Il est arrivé que Monseigneur le Comte et Monsieur Merad, bien souvent aussi Monsieur de Chasteauneuf et moy, avons trouvé commodité de vivre à la Cour, mais pour Monsieur de St-Hilaire il l'a tousjours falu nourrir en l'hostellerie à table & hoste. Ce qui monte incontinent beaucoup & quand ie considère bien tous je trouve qu'un gentilhomme qui eust esté à vos gages, n'eust pas cousté d'avantage.

Je vous supplie très humblement de nous faire l'honneur que nous puissions trouver de vos lettres à Heidelberg et y apprendre ce qui est vostre volonté en cecy, afin que si nous venions à Prague puis après & que Monseigneur le Comte eust sa table auprès du Roy ie puisse sçavoir si nous devons payer pour luy en l'hostellerie à part et si c'est luy qui doit payer les extraordinaires qu'il pouroit faire à manger & à boire. Le désir que j'ay pour estendre le plus que faire se pourroit l'argent qu'il vous a pleu donner à Monsieur vostre fils me fait souvenir de cela, vous suppliant très humblement de me faire l'honneur que de croire que je n'obmettrai rien de tout ce qui pourroit servir au bon succès de ce voyage, priant Dieu,

Madame qu'il vous maintienne longuement en très bonne santé vous continuant ses bénédictions célestes.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Neumeghen, ce 18 de may 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/49

19 mai 1620 – Nimègue
à Charlotte-Brabantine de Nassau
à Paris au logis de Monsieur le duc de Buillon

Madame,

Estant prest à monter en chariot, j'ay eu l'honneur de recevoir un paquet de vos lettres avec trois blancs signés et il ne m'a resté autre loisir sinon de chercher promptement M. Schwertz lequel est en ceste ville pour quelques affaires a fin de luy parler encor une foi de vos arrérages. Mais il m'a asseuré que jusques icy il a esté impossible de rien faire en cela d'autant que Monsieur le Prince d'Oranges n'en veut point parler cetes rente chargeant en partie aussi ses sujets de Bréda. Néanmoins il m'a promis dessayer encor par quelque autre voye, & s'il peut obtenir quelque chose me le mander à Hidelberg.

Au reste, Monseigneur vostre fils se porte très bien, grâces à Dieu, & partira tout ceste heure avec Son Excellence en son carosse pour aller à Meurs, de là s'il plaist à Dieu nous irons droit à Cologne qui n'est qu'à une journée de là. Avec cecy ie finirai ceste-cy priant Dieu,

Madame qu'il vous maintienne longuement en très heureuse santé,

[Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold]

De Nieuweguen, ce 19 de may 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/50

2 juin 1620 – Hanau
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

à Paris au logis de Monsieur le duc de Bouillon
faubourg St-Germain

Madame,

Depuis Nieumeguen, nous n'avons eu occasion quelconque pour vous escrire, et pourtant ie vous supplie très humblement de nous tenir pour excuses si depuis dix ou douze jours vous n'avez receu nulles lettres vous asseuran que, grâces à Dieu, jusques icy tout s'est bien porté en nostre voyage, Monsieur le prince d'Oranges, lequel puis après à Meurs luy a donné convoy jusques à Cologne.

D'icy nous sommes venus par bateau en montant le Rhin jusques à Mayence, et à cause que Monsieur Merad s'est trouvé malade d'une fiebvre la pluspart de ce voyage depuis Nieumegue. Monseigneur le Comte a commandé à Enghel que de Mayence il s'en allasse droit à Heydeleberg, mené avec soy Monsieur Merad & quelques autres ensemble le bagage. En attendant luy avec Messieurs de St-Hilaire & Chasteauneuf & quelques autres de son train s'en est allé à Franckfort & de là à Hanau pour veoir Madame sa tante, laquelle l'a desia retenu trois jours avec grand honneur et bon traistement, et à grand peine luy a voulu permettre qu'il se préparasse pour s'en aller demain. Il est fort occupé à entretenir Mesdamoiselles ses cousines qui luy tiennent très bonne compagnie, et puis il va à la chasse, monte à cheval, court la bague, de façon que ie craint que malaisément il aura du temps pour vous escrire plustost que de Heidelberg, où j'espère que nous serons après demain s'il plaist à Dieu. C'est de là où il vous pourra escrire avec loisir tout le succès de son voyage, et comme l'Electeur de Cologne le desfraya /2/ à Bonne, celui de Mayence le convia à disner chez luy et puis le fit pourmener par la ville en carosse.

Pour moy, il me suffit de m'acquiter de mon devoir en vous représentant comme il va de la personne de Monseigneur vostre fils et de se despence n'ayant autre chose à escrire pour le présent si non que Monseigneur se comporte fort bien quand il est avec les estrangers et seroit à souhaiter que parmy les siens il s'accoutumast à mesme retenue sans s'émanciper à tant de paroles et gestes lubriques qui ne servent qu'à corrompre plusieurs conceptions honnestes.

La despence jusques icy se monte presque à seize cens livres, y comptant dix escus que j'ay esté contraint de bailler à Monsieur Merad durant sa maladie afin de pouvoir fournir à quelque despences extraordinaires. Ainsi il nous restera quasi quatorze cens livres quand nous serons à Heiderlberg et toutesfois il sera malaisé que là nous acheptions rien, soit armes, soit chevaux, pour Monseigneur le Comte, estant chose hazardeuse de se desfaire entièrement de son argent avant que venir au lieu où il en pourra avoir d'autre.

Au reste, il m'a semblé nécessaire de vous remonstrer très humblement, comme Monsieur de St-Hilaire qu'il vous a pleu adfjoindre à Monseigneur vostr fils, jusques icy s'est montré assez mauvais mesnager, de façon qu'une partie de l'argent que Monsieur son père luy pouvoit avoir baillé pour le voyage est demeuré à Paris avant qu'il en sortist, une partie s'est trouvée au jeu en ces pais icy, et des soixante-dix pistoles que Monsieur son père m'avoit envoyé pour luy garde, il en a desjà receu plus de vingt, son fond ordinaire ayant failli dès que nous sommes sortis de La Haye, ce que toutesfois ne me devoit point toucher, si ce n'estoit que ie craint qu'à la /3/ fin se voyant desgarni tout à fait, il voudroit me demander sur ce qui est à Monseigneur le Comte, et alors ie me pourrais trouver en grande perpléxité n'ayant commandement sur cela et sçachant néanmoins combien il importe de ne désobliger gens de telle sorte? Je vous supplie donc très humblement Madame de me faire l'honneur de me faire sçavoir sur cecy vostre volonté et comme ie me doibs comporter envers tous autres du train de Monseigneur quand il me voudront obliger à quelque prest ou avancement, vous assurant que pour le reste ie toucherai à estendre vostre argent le plus que faire se pourra, afin que Monseigneur vostre fils ne se trouve point en peine é vous n'avez occasion de mescontentement, priant Dieu,

Madame, qu'un jour il vous face la grâce de veoir Monseigneur vostre fils avec honneur & joye perdurable,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.
M. Berthold

De Hanau, ce 2 de juin 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/51

11 juin 1620 – Heidelberg
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a huit jours que Monseigneur vostre fils est arrivé icy, ayant esté tellement receu de Madame l'Electrice, que s'il estoit son fils propre, elle ne luy scauroit tesmoigner davantage de soint & d'affection. Car outre ce que Son Altesse luy fait passer le temps tantost l'envoyant en pourmenade avec Monsieur le duc de Deux-Ponts, tantost luy donnant pour compagnie Monsieur le Comte Jean de Nassau, souvent aussi Mesdames qui prennent plaisir à le mener elles mesmes icy par tout, elle m'a fait l'honneur de me parler de luy avec telle affection & sollicitude que non seulement elle cherche le moyen comment Monseigneur vostre fils pourroit estre bien receu & logé à Prague, mais mesmement aussi comme nous pourrions faire nostre voyage avec commodité & seurement, luy tesmoignant en tout une amitié telle qu'il se peut persuader estre arrivé auprès d'une autre mère.

Au reste, Son Altesse ne veut pas qu'il parte si non le mardy après Pentecoste et alors elle luy fera trouver seûreté. En attendant quoy nous acheptons icy pour Monseigneur une paire d'armes qui ont esté faites pour le Roy de Bohême il y a quelque temps et pource qui est des chevaux nous le différons jusques à Nuremberg ou bien jusques à Prague. Nous avons receu icy vos lettres au Roy et à la Royne de Bohême avec celles au prince d'Anhalt et à Madame la princesse. J'espère que par leur moyen comme aussi par les recommandations de Madame l'Electrice, Monseigneur vostre fils recevra de l'honneur & du contentement, priant Dieu,

Madame qu'il vous maintienne longuement en bonne santé & prospérité,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Heidelberg, ce 11 de juin 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/52

16 juin 1620 – Heidelberg
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau
à Thouars

Madame,

Monseigneur vostre fils estant sur son partement vers Nuremberg, j'ay laissé ce mot à Monsieur Colbe pour le vous adresser, afin que vous fussiez assurée tant de la santé de Monsdit Seigneur que du jour de son partement qui sera demain s'il plaist à Dieu, ayant esté icy treize jours entiers avec très grand contentement et tousjours au despens de Madame l'Electrice, laquelle n'a obmis aucun moyen pour lu faire honneur & mesmement Mesdames luy ont tenu telle familiarité & amitié que non seulement elles l'ont accompagnée en la pluspart de ses pourmenades ains pour luy causer tant plus de joye elles se sont habillées en bourgeoises et le sont venu visiter ainsi incongneues, de façon que luy mesme se sent ravi de tant d'honneur inespéré. Parmy cecy Madame l'Electrice n'a pas laissé de luy donner beaucoup de bonnes instructions comme il se doit comporter quand il sera à Prague, et comme ie croy il y a adjoustera foy voyant la grande affection que Son Altesse luy tesmoigne /2/.

Une chose seroit à souhaiter que parmy les honneurs que l'on luy fait icy il ne s'eslevast tellement le courage que pour cela il méorisat les pauvres serviteurs qui sont à l'entour de luy, d'autant qu'il est à craindre que par ses rudesses il n'en perde les meilleurs et desquels peut-estre il auroit besoin en ce voyage. C'est ce qui me fait vous supplier très humblement de luy vouloir

rementevoir par vos lettres quand il vous plaira luy escrire, afin qu'il ne se trouve un jour deslaissé des siens et mal servi des estrangers ; qu'il vous plaise aussi vous souvenir de la très humble requeste que ie vous fis en partant de Paris pour me permettre de faire un boyage vers les miens quant nous serons à Prague, ce sera un œuvre de présé & de pitié, par lequel j'aurai moyen de consoler mes pauvres père & mère, et en leur racontant plusieurs tesmoignages de vostre bonté les esmouvoir à prier Dieu ardemment avec moy,

Madame pour vostre prospérité et longue santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Heidelberg, ce 16 de juin 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/53

17/7 juin 1620 – Heidelberg
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Il y a que quatre ou cinq jours que je vous ay escrit fort amplement. Celle-cy ne sera que pour vous dire mon partement demain et la paine que Madame l'Electrisse a pris pour moy à escrire à ceux qui me peuvent estre utiles où je vais. Elle a esté si bonne que d'avoir eu soin de mon logis et aussi de m'avoir fait l'honneur de me donner plusieurs bonnes instructions.

J'ay escrit d'icy une lettre d'escuses à Madame la duchesse de ce que je n'ay point eu l'honneur de la voir. Je porte des lettres à Madame la princesse d'Anhalt. Il a passé une en Alsace, une armée qui va joindre celle de l'Empereur de laquelle le fils de Monsieur de Vaudemont est général. C'est tout ce que je vous peux dire sinon que je suis et seray toute ma vie

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Heidelberg, ce 17/7 de juin 1620.

Archives nationales, 1 AP 381/26

3 juillet 1620 – Prague
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je loue Dieu de ce qu'il luy a pleu conserver Monseigneur vostre fils en si bonne santé, et qu'à la fin il nous a tous mené sains et saufs au port que vous aviez prescrit. J'espère comme l'entrée en ce país a esté favorable à Monseigneur que la sortie un jour en sera heureuse & honorable, attendant nostre bonheur de la miséricorde divine et l'honneur à Monseigneur vostre fils de la grande affection que luy porte nostre Roy, qui tous les jours luy en rend des tesmoignages fort évidens comme aussi fait Monseigneur son frère. Car outre ce qu'ils l'ont logé près du chasteau et attiré à leur table, ils luy envoient tous les jours ou carosse ou chevaux pour l'amener au chasteau. Sçachant bien que depuis quatre jours que nous sommes icy nous n'avons sceu trouver guères de moyens pour en achepter, mesmes on m'a fait espérance que le Roy lui veut donner quelques chevaux et me dit-on aussi que la Royne luy tesmoigne beaucoup d'affection, croyant bien qu'il tasche par beaucoup de complaisances acquérir ses bonnes grâces. Ainsi nostre commencement en ce país est bon comme il a esté par tout ailleurs, la suite dépend de Dieu et des compétences de Monseigneur vostre fils, lequel j'espère ne manquera pas à faire tout ce qui peut affermir sa fortune. On luy fait beaucoup d'honneur icy et à

cause de son catraction illustre comme aussi pur la proximité du Roy il obtient le second rang après le jeune duc de Holstein cousin de la Royne. Mais je crains bien que c'est honneur ne soit envié par quelques uns, si de bonne heure il n'est appuyé de quelques mérites extraordinaires ou bien de quelque apparence de despence. C'est pourquoy ie m'imagine que vous approuveriez volontiers le dessein qu'à Monseigneur /2/ vostre fils pour aller veoir l'armée d'icy à quinze jours où environ afin de donner quelque bonne opinion de soy et monstrier pourquoy il est venu au païs. Il n'y a chose qui le peut relever davantage en ce païs ny mettre en plus grande estime, mais il conviendra faire de la despence telle que nostre bourse malaisément la pourra porter si ce n'est que bientost nous viennent les 500 escus de quoy il vous a pleu m'escire. Icy nous vivons sans grands despens n'ayant que cinq personnes à entretenir lesquelles despensent environ une demy pistole pas jour. Mais quant nous serons en l'armée alors il faudra nourrir tout le train avec une cherté escensive, et pour les chevaux qu'il nous faudra achepter avec le chariot et les armes, ie peur que des 2 900 livres qui nous restent maintenant après avoir payé le voyage de Nurenberg jusques icy et les gages des serviteurs, il ne nous restera guères pour employer au voyabe en l'avance moins pour y vivre, de façon que j'ay tousjours creu qu'il feroit mieux de différer ce voyage jusques à ce qu'il eust eu quelque nouveau change ou autrement nouvelles de vous, et qu'en attendant il eust un peu parrins la façon du païs. C'est chose malaisée à le faire prendre ceste résolution, mais je crains que le besoin l'y contraindra après qu'il aura veu la despence. Je prie Dieu qu'il bénisse Monseigneur vostre fils en ses desseins afin que vous puissiez avoir,

Madame occasion nouvelle de contentement et vous y esjouir longuement en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Prague, ce 3 de juillet 1620.

Monsieur de Chasteauneuf vous remercie très humblement de l'honneur qu'il vous a pleu luy faire avec vos recommandations & pour nouvelles il en a adressé un extrait à Monseigneur, lequel vous pourrez ouvrir s'il vous plaist.

Archives nationales, 1 AP 354/54

3 juillet 1620 – Prague
Châteauneuf¹⁰
à M. de Champdor

Monsieur,

Je vous rends très humbles grâces des lettres qu'avez pris la peine de me faire tenir et de la souvenance qu'avez eue de m'escire ce que vous avoit dit Monsieur d'Irais¹¹ touchant ce dont j'avois prié.

Je ne vous mande point de nouvelles de Boême, pource qu'il ne s'y est rien passé depuis que Monseigneur le Conte y est arrivé, que quelques légères rencontres de peu d'importance, excepté la prise d'un chasteau pris par Monsieur le conte de Mansfeld¹² sur les ennemis à deux lieux de Budovis.

Tenez-moy s'il vous plaist en vos bonnes grâces et me maintenez au souvenir de ceux de la maison qui me font l'honneur d'avoir agréable que j'y sois ramentu et me croye,

¹⁰ C'est la première lettre de Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf, conservée dans le codex 1 AP 648.

¹¹ Jean Rogier, sieur d'Irais et de Thiors, un huguenot, d'une famille de conseillers au présidial de Poitiers, était depuis 1617 le premier secrétaire de Henri de La Trémoille. Suivant le ligne politique définie par Charlotte-Brabantine de Nassau, il contribua à retenir Henri de La Trémoille de s'engager au mois de mai 1621 dans la rébellion contre le Roi. En 1627, Henri de La Trémoille le chargea de l'intendance générale de ses terres. En 1635, Louis XIII lui accorda des lettres de noblesses. Jean Rogier était décédé en 1648. Sa correspondance inédite est conservées dans le Fonds La Trémoille aux cotes 1 AP 657 et 658.

¹² Ernst comte von Mansfeld (1580-1626) était l'un des commandants des troupes du roi de Bohême et des protestants d'Allemagne contre l'Empereur.

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.
Chasteauneuf

De Prague, ce 3 juillet nouveau styl 1620

Archives nationales, 1 AP 648/1

9 juillet 1620 – Prague
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Sy je n'eusse apri vostre volonté par une lettre que Monseigneur le Comte a nouvellement receue de vous, je n'eusse pas entrepris d'exposer aucunes lettres aux yeux de Vostre Grandeur, me tenant tousjours icy, Madame, autant qu'il m'est possible à l'exécution de vos commandement qui regardent particulièrement le service que je dois rendre à Mondict Seigneur, duquel le tesmoignage que vous rend Monsieur de Merat estant véritable et aussi je n'ay rien à y adioster sinon que grâces à Dieu il est en très bonne disposition de corps et de courage pour aller en l'armée du Roy à la première occasion qui s'offrira digne de s'y ambarquer et y marchera avec un médiocre équipage dressé selon le nombre des personnes qui ont l'honneur d'estre auprès de luy semblable à ce qu'il avoit partant de Sedan, excepté que Monsieur de St-Hilaire luy ayant demandé permission de partir d'icy en cas qu'il n'y eust besoin de son service en a pris congé ce matin pour aller avec cinc ou six autres faire un voyage en l'armée. Tout ce que j'en ay peu apprendre depuis huit jours en àa est réduit en un mémoir dont je fais l'adresse à Monseigneur avec une lettre. S'il plaist à Vostre Grandeur, elle prandra la peine de voir ce que cest, m'excusant sy je suis peu informé des choses de cet estat me sera s'il luy plaist l'honneur de le recevoir en bonne part comme la suplication continuelle que je fais à Dieu qu'il luy plaise vous combler de ses saintes bénédictions et que me teniez toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.
Chasteauneuf

De Prague, ce 9 juillet 1620 style nouveau.

Archives nationales, 1 AP 648/2

10 juillet 1620 – Prague
Monsieur Merad
à la duchesse de La Trémoille

Madame,

J'ay receu la lestre qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'escire de Paris datée du 2 juin en laquelle me mandés que désirés avoir ung mémoire de toute la despanse que Monsigneur vostre fils a faict depuis son partement de Paris. Je croy que Monsieur Bertolle vous en a envoyé ung extrait de Hedeulbert ; toutefois je ne lerre d'en faire faire ung aultre en la forme que le demandés et le vous envoyer à la premierre occasion si tost que le Sr. Bertolle sera de retour de son voiage de Sillesie, qui sera comme je croy pendant trois septima et luy feré signé.

Et pour ce qui concerne le commandement, qu'il vous a plu de m'onorer auprès de Monsigneur vostre fils, je m'en aquite le plus soigneusement qu'il m'est possible, ne luy laissant passer aucun traist de jeunesse sans luy ramentevoir tousjours vos bons preceptes et vollontés, desquels il ne s'esgarre pas souvant et n'a encorre faict accion mauvaise dingne de vous mander ; bien a t-il quelque fois des boutades et collerre et prontitudes, mais cella passe lesgerremant comme ung d'esté. Il est bien malaysé que les jeunes gens soit sitost resduit en ung estat de perfection.

Il s'est fort bien aquité de son devoir vers tous les princes qu'il a visité en son voiage et signamant en ce lieu où il a esté très bien receu du roy, de la raine, des princes qui y sont et de toute la

court et y est fort honoré. Voilla, Madame, ce que je vous en puis mander à présent. Si à l'avenir, il se destourne du respect qu'il doibt à vos /2/ commandemens et vollontés, je luy renderés promesse qui est de vous en avertir, désirant d'aquiter ma consiance et mon honneur vers vous et vers luy les ayant en recommandacion que toute les honneur du monde. J'espère que Dieu luy fera la grasse de vous donner tout contentement alla venir de ces belles et honorable accions les randant recommandables aux yeux d'un chacun, principalement au lieu où il se prépare d'aller, qui est en Autriche en l'armée de Monsigneur le prince d'Anhalt¹³ dans peu de jours, toutefois il n'a destermine le temps, le remestant soubz le bon plaisir du Roy, et aussi qui ne sa fait pas grand chose d'un parti, ny d'aultre, bien que les armées soit logées fort proche les unne des aultres, mais le Roy à ceste avantage que son armée se norit dans le païs de son ennemy, qui est ung grand avancement pour ses affaires lesquelles prosperre à veue d'euil, mais il semble que l'on procède assés mollement à poursuivre ce bonheur par la négligence des gens de ce païs, car on donne loisir aux ennemis de se fortifier grandement des gens de guerre qui leur viennent de plusieurs endroits. Tout l'évenement de ces grands mouvemens despande enfin de la vollonté de Dieu qui par sa grasse en donnera heureuse fin à Sa Majesté et à vous donner de quoy je le supplie très ardamment,

Madame, toute sorte de grandeur et prospérités, le désirant de telle affection que doit faire,

Vostre très-humble, très-fidelle
et très-obéissant serviteur.

Merad

De Prague, ce 10^e juillet 1620.

Il y a ici deux ambassadeurs qui y sont arrivés depuis plusieurs jours. L'un du Turc et l'autre de Hongrie, lesquels font de belles offres au Roy. Ils ont eu audience, mais il n'ont pas encore eu de réponse.

Archives nationales, 1 AP 669/3

16 juillet 1620 – Prague
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Désirant vous rendre compte de toutes mes actions, je vous diray que depuis que je suis icy, j'ay toujours reçu très bonne chère du Roy et des, de la Reine qui m'a tanté de ne l'avoir point advertie quand je vous escrivois, à cause qu'elle desiroit vous faire réponse.

L'on ne croit pas que le Roy aille de longtemps à l'armée, ce qui me fera aller trouver Monsieur le prince d'Anhalt le plus tost qu'il me sera possible. J'en ay parlay au Roy qui m'a dit en estre content et m'a fait l'honneur de me promettre de luy écrire afin qu'il me voullut prendre auprès de luy comme tous les princes de ce païs qui n'ont point de charge. Ce que j'espère que Dieu me fera la grâce de mériter. Le bruit qui avoit couru que je avois a esté trouvé faux.

J'ay acheté des chevaux les moins chers que j'ay peu trouvé. M. de Merat a aidé à en faire le pris. Il est parti aujourd'huy force canons. L'on croit que c'est pour faire quelque échec sur l'ennemi. Betleem Gabor promet soixant mil hommes en cas de besoin. Les soldats de nostre costé sont fort mal contents à cause qu'ils sont très mal payer. Cela a esté le sujet /2/ de ce que le comte de Mansfelt a pensé estre asommé dans son logis et en se deffendant il en a tué sept ou huit de ses soldats qui le vouloient forcer à les payer.

¹³ Christian I von Anhalt (1568-1530), prince d'Anhalt (1603), conseiller de l'électeur palatin Frédéric IV, forma une alliance protestante contre les états catholiques de l'Empire et obtint des succès limités avec la constitution de l'Union évangélique (1608). Il arrangea l'élection de Frédéric V au trône de Bohême alors que Ferdinand de Habsbourg était élu empereur. Il ne put réunir les aides escomptées et fut défait lors de la bataille de la Montagne Blanche. Banni par l'Empereur, il obtint son pardon en 1624.

J'attens avec grande impatience d'apprendre l'estat de vostre santé y ayant longtemps que je ne n'ay rien sce. Je prie Dieu qu'il vous la conserve et qu'il me donne de ne manquer jamais à ce que vous doit

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Prague, ce 16 juillet 1620.

Archives nationales, 1 AP 381/27

2 août 1620 – Prague

Frédéric de La Trémoille

à sa mère

Madame,

Vous prenez trop de soin de moy, vous mettant en paine de me faire trouver ce qui m'est nescesaire et qui est outre mon bien. Je vous en remercie très humblement et vous assure, Madame, que je ne manqueray jamais à vous randre toute l'honneur, le respect et entière obéissance que je vous dois. Je m'y recognois si etroitement obligé que rien ne me sçauroit de partir de vos commendemens.

Le Roy me donne congé d'aller à l'armée¹⁴ et escrit à Monsieur le prince d'Anhalt en ma recommandation. Je crois partir aujourd'huy s'il plaît à Dieu, lequel me fera la grâce d'y conduire mes actions en telle sorte qu'elles vous apporteront contentement et à tous ceux qui me font l'honneur de me voulloir du bien.

L'on a icy nouvelles de France que l'on y remuée fort. Si vous jugiez, Madame, que là j'y puisse plustost trouver mon avancement qu'icy, je vous supplie très humblement me faire l'honneur de m'en escrire vostre volonté. J'attendray sur cela et sur toute autre chose vos commendemens et demeureray toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Prague, ce 2 d'aoust 1620.

Archives nationales, 1 AP 381/28

2 août 1620 – Prague

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Estant de retour du voyage que vostre bonté m'avoit ottroyé, j'ay trouvé Monseigneur vostre fils, grâces à Dieu, non seulement en très bonne santé, mais aussi en une volonté du tout résolue pour aller à l'armée, et ce dessein a esté trouvé louable tant de Sa Majesté que de la pluspart de la Cour, et ce d'autant plus puisqu'ils ont sceu que vostre courage mesme l'a porté à telle résolution.

C'est ce qui me fait espérer que vous ne trouvere pas tant mauvaïse la despence qu'il luy a fallu faire pour tous ses préparatifs qui ne sont pas petits s'il falloit compter tout pièce a pièce. Car entre ce qu'il a eu besoin d'un chariot de bagage attelé, il a fallu achepter plusieurs chevaux de selle, quelques

¹⁴ L'armée des Etats de Bohême, commandée par le prince Christian d'Anhalt, après avoir mené au printemps 1620 une offensive en Basse Autriche et pénétré jusqu'à Hasderdorf, à 50 km au nord-ouest de Vienne, sans rencontrer l'armée impériale du comte de Buquoy, s'était repliée à Eggenburg. Olivier CHALINE, *La bataille de la Montagne blanche. Un mystique chez les guerriers (8 novembre 1620)*, Noesis, Paris, 2000, p. 45.

paires d'armes et arquebuses, ce qui ne s'est peu faire sans grande despence, de façon qu'à mon retour j'ay trouvé que des deux mille Florins que Messieurs les larchands de Nuremberg nous avoient laissé il ne restoit quasi plus rien, et néanmoins puisqu'il avoit tant parlé de son voyage en l'armée, et pour ce faire desjà achepter tant de choses, il s'est trouvé quasi obligé à passer outre et pourtant on a trouvé l'expédient /2/ par un certain marchand demeurant en ceste ville nommé Charles Goswein qui tient le change avec vos marchands de Nuremberg, que sur le mandement de ces Messieurs là, il a payé à Monseigneur vostre fils la somme de six cens quarante Florins qui a bien près font trois cens escus espérant que bientôt selon vostre lettre vous luy feriez tenir un change par leurs mains de plus grande somme. Je vous supplie donc, Madame, qu'il vous plaise de considérer la grande quantité des hardes qu'il faut pour un tel voyage et après une estimation équitable de tout ce que l'on a achepté en mon absence, vous assurer que la plus part de toutes ces choses sont très bon marché, de façon que si ce n'estoit le trop grand nombre des choses du tout nécessaires, ma despence pourroit estre moindre. Mais pour a ceste heure il a fallu passer par là, et pourtant je m'assure que selon vostre prudence vous excuserez bien la despence, mesmement si Dieu nous donne la grâce que Monseigneur vostre fils puisse employer le tout à sa gloire. Je l'en prie de tout mon cœur comme aussi qu'il luy plaise,

Madame vous conserver longuement en très heureuse et très parfaite santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Prague, ce 2 d'aoust 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/55

4 août 1620 - Prague
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Après les lettres que Monseigneur vostre fils vous adressa hier par la voye de Heydeleberg, il nous a esté apporté un paquet de vos lettres, dans lequel je voy comme vous avez moyenné un change avec le baron de Caunitz pour faire tenir trois mille livres à Mondit Seigneur. Sur cecy, ie n'ay voulu manquer à mon devoir pour vous advertir de ce qu'il me semble pouvoir arriver assavoir que le Sieur de Wodiezky auquel ledit baron nous adresse est résident à Brin en Moravie et pourtant bien esloigné de nous, de façon qu'il pourroit bien arriver que de long temps Monseigneur ne receust rien de ce que vous luy pensez adresser. C'est pourquoy avec conseil de plusieurs entendus en cecy, nous avons esté persuadé que le plus seur eust esté si Messieurs Furemberger & Sember avec lesquels on a desjà traité avoient receu vostre argent. Car par ceux-là on a le moyen prompt pour le tenir au lieu que c'est chose volontaire avec ce Seigneur icy s'il veut le nous livrer ou non.

En tout cas il est besoin que Monseigneur vostre fils soit promptement secouru veu qu'en mon absence il a fait des grands préparatifs pour la guerre et à maintenant /2/ sur les bras huict ou neuf chevaux avec une douzaine de personnes, lesquels sans doute en l'armée fairont une grande despence, et néanmoins nous n'avons en tout autre chose que neuf cens Florins qui ne font guères plus que quatre cent escus.

Je vous envoy quant & quant la despence du passé, toute escrite et arrestée selon les monnoyes qui nous ont esté livrées, afin que vous ne peussier estre trompée. Car tant que les 3000 livres qu'il vous avoit pleu nous bailler ont duré nous avons compté par sous et livres, mais aussi tost que Messieurs de Nuremberg nous ont baillé des Florins nous avons commencé à compter pas Florins, ayant receu pour trois mille livres comme vous aurez veu par le récepissé de Nuremberg deux mills sens vingt & six Florins quarante Creitzer, en comptant pour chaque Florin à 15 Batz et chaque Batz à 4 Creitzer de façon qu'en un Florin ils se trouvent 60 Creitzer.

Je vous supplie très humblement, Madame, de me pardonnez si je vous en escriis trop familièrement & l'attribuer à la haste de Monseigneur vostre fils lequel a toute force veut partir

aujourd'huy pour aller trouver le camp. Je prie Dieu que cela réussisse à son contentement, et qu'en attendant les fruits de ceste issue,

Madame vous peussiez jouir en repos d'une très heureuse et très parfaite santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Prague, ce 4 d'aoust 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/56

10 août 1620 – Eggenburg¹⁵
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a environ trois heures que Monseigneur vostre fils est arrivé icy au quartier de Monsieur le prince d'Anhalt, grâces à Dieu en bonne santé et sans aucune inconvinient. Il a esté fort bien receu tant de Monsieur le Général, que de Monsieur son fils le jeune prince d'Anhalt et comme j'espère il aura d'ordinaire sa table pour sa personne avec un page de façon que parmy la grande cherté qui est au camp il pourra aisément s'entretenir icy quelque temps sans despence excessive, mais puisque maintenant nous sommes quasi au terme de nostre voyage qu'il vous a pleu nous prescrire. J'ay voulu me haster de vous en advertir ; vous supliant très humblement de nous vouloir honorer de vos sommandemens pour l'advenir et nous faire sçavoir si vostre intention est que Monseigneur vostre fils s'arreste icy l'hyver ou bien si vous désirez que l'hyver venant il s'achemine devers vous où vers les Païs-Bas, car quant à mon advis et celuy des autres qu'il vous pleu mettre auprès de Monseigneur, tout ce qu'il pourra veoir en ces païs icy se fera entre-cy et le mois d'octobre, mais ce temps passé il ne pourra estre que très fascheux pour demeurer au camp veu la grande multitude du peuple qui y est et le peu de logis qui s'y trouve, de façon qu'il faudroit en ce temps /2/ là faire grande despence sans rien veoir et sans rien espérer, car si le Roy ou Monsieur le Général veulent honorer Monseigneur vostre fils de quelque charge ce sera entre le temps nommé qu'ils luy en feront quelque démonstration, et à faute de cela s'il vous plaist qu'il retourne il ne luy reste autre chemin pour le orésent si non le mesme par lequel il est venu ou bien celuy par la Silésie et de là par Brandebourg, les villes Anséatiques et les Païs-Bas.

Je vous supplie très humblement de choisir en tout croy ce qu'il vous plaira et ce que vous jugerez pour l'avancement de Monseigneur vostre fils. Nous prierons Dieu en attendant,

Madame qu'il bénisse vos desseins vous conservant longuement en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

D'Eggenbourg en Anstriche,

Ce 10 d'aoust 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/57

19 août 1620 – Eggenburg

Madame,

¹⁵ Eggenburg en Basse-Autriche à 60 km au nord-ouest de Vienne où s'était repliée l'armée des Etats de Bohême commandée par le prince d'Anhalt.

Monseigneur vostre fils estoit sur le point de vous escrire, quand il a receu vos lettres datées du 10 de juillet, se trouvant grâces à Dieu non seulement en très bonne santé bien qu'il soit en lieu assez malsain et incommodé, mais aussi en une volonté fort ésolue à se faire valoir en ce qui est du mestier de la guerre comme nous en avons veu se première preuve il y a trois jours quand l'ennemy attaqua un des plus proches quartiers d'icy, et pource Monsieur le Général le prince d'Anhalt fit sonner l'alarme. Car combien que ce fut environ les trois heures du matin, si est ce que Monseigneur se leva fort promptement, et fit très grande diligence) s'habiller et à s'armer, de façon qu'il estoit quasi le premier prest de tous son train et se trouva entre les premiers avec Monsieur le Général à la poursuite des ennemis, lesquels après avoir tué environ trente-trois hommes et mis le deu audit quartier s'estoient retiré si promptement que non obstant une cavalcade de trois heures on n'en sceut attrapper aucun. C'est eschantillon ne peut tesmoigner si non du courage & de l'ardeur en Monseigneur vostre fils, le temps & la continuation luy fourmiron de l'expérience avec prudence, tellement qu'il ne /2/ luy pourra manquer autre chose si non qu'en joignant sa dévotion aux prières des siens, il obtienne de Dieu prospérité & bénédiction sans laquelle il est malaisé d'acquérir quelque grande estime.

Pour ce qui est de son séjour icy, il a bien ceste advantage que luy avec un page et souvent aussi avec un gentilhomme peut avoir la table chez Monsieur le Général, mais pour tout cela on ne laisse pas de faire une assez grande despence pour le reste, veu qu'il a tous les jours à nourrir une dixaine de personnes et neuf chevaux en un lieu où il ne se trouve rien si non ce que l'on y apporte de bien loing et avec grand danger de façon qu'il faut bien quinze ou seize Francs par jour, au lieu qu'à Prague on pouvoit passer la journée avec une pistole se voulant accommoder aux avantages que l'on y pouvoit avoir. Ceste considération nous fait conclurre, qu'en cas que nos finances vinsent à estre courtes, nous ferions mieux de retourner à Prague d'icy à quelque temps, quand Monseigneur vostre fils se sera trouvé encor en quelques bonnes occasions, d'autant qu'en ceste ville nous trouverions beaucoup plustost du remède que non pas icy. Car pource qui est des 3 000 livres qu'il vous a pleu nous adresser par le baron de Caunitz ce nous est encor chose incertaine et ne sçavons si son tuteur, auquel j'ay fait sçavoir le tout, n'a pas désjà adressé ceste somme vers France par quelque autre occasion. Nous n'en avons aucune responce encore et pourtant je suis résolu d'attendre enoc quelques huit jours et si alors nous n'en recevons point de résolution, m'en aller droit à Brinn en Moravie où le gentilhomme auquel le change si adresse, doit demeurer. Mais en tout cas, si ce moyen nous trompe, Monseigneur /3/ vostre fils pourra s'en retourner d'icy à Prague et là avec le peu qui nous restera, se tenir su long temps jusques à ce que vous ayez luy fait tenir ladite somme par la voye ordinaire de Messieurs de Furemberg & Sember de Nuremberg, vous asseurant que si ladite somme nus tombe entre les mains, nous la mesnagerons de telle sorte que de long temps vous n'aurez besoin de vous incommoder piur Monseigneur vostre fils, lequel doresnavant si Dieu le garde d'inconvénient, n'aura pas grand extraordinaire à achepter, veu qu'il a desja armes & chevaux payés et comme j'espère, se retiendra luy mesme pour ne faire aucune despence inutile,

Madame qu'il vous conserve longuement en très heureuse santé vous continuant sa bénédiction céleste,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

Merad

D'Eguenbourg en Austriche,
ce 19 d'aoust 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/58

26 août 1620 – Eggenburg
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ayant à la fin eu response de ce gentilhomme, lequel au nom de Monsieur le baron de Caunitz doit payer deux mille Florins à Monseigneur vostre fils, j'ay pris résolution par commandement de Mondit Seigneur de m'en aller d'icy à une heure à Brinn en Moravie pour y recevoir ladite somme, mais pource qu'il est incertain quand ie pourrois estre de retour à cause des chemins dangereux, j'ay estimé estre mon devoir de vous donner advis de ce mien partement, vous assurant quant & quant de la santé de Monseigneur, laquelle grâces à Dieu est très bonne et seroit à souhaiter que celle de Monsieur le comte de La Chapelle, comme aussi celle de Monsieur Merad fussent de mesme. Car le premier est bien malade d'une fiebvre chaude se tenant Sanm qui est une ville à quatre lieues d'icy, l'autre est contrait de garder le lict à cause d'une dyssenterie qui l'a saisi. Je prie Dieu que l'un & l'autre soient bientost guéris, & Monseigneur vostre fils soit bien préservé de telles et autres maladies qui ne sont que trop fréquentes icy à cause de la grande multitude des gens¹⁶, lesquels néantmoins ne font pas grande chose sinon gaster le païs, de façon que ie désirerois Monseigneur vostre fils plustost ailleurs non pas icy /2/ veu qu'il y a du danger assez, mais bien peu d'honneur et de profit à espérer pour luy, mais l'ardent désir qu'il a de veoir quelque bonne occasion de combattre l'arrestera possible encor un mois. Je prie Dieu de tout mon coeur que durant ce temps comme aussi toute sa vie il le préserve de tout inconvéniement mais principalement de tout achoppement vitreux qui se présentera icy en grand nombre, afin que vivant selon Dieu & selon l'honneur il vous puisse estre un sujet de contentement. Il n'a pour le présent aucune compagnie de François. Si non Monsieur de St-Hilaire, lequel revint hier de son voyage de Hongrie où il a veu le prince Betlen Gabor, tout le reste s'en estant allé çà & là, & mesmement le frère de Monsieur Durand en a amené quelques uns avec luy vers Venise de quoy ie suis bien marry, car la compagnie luy servoit quelquefois d'honneste divertissement et l'entretenoit en une gaillaroise naturelle. Je veux espérer que ce manquement de compagnie luy rendra ce séjour bientost ennuyeux, et alors il se remettra à voyager là où il vous plaira luy commander, priant Dieu,

Madame qu'il vous inspire bon conseil vous conservant longuement en santé très heureuse,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

D'Eghenbourg, ce 26 d'aoust 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/59

31 août 1620 – Brno
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a cinq jours que ie vous escrivi d'Eghenbourg en Autriche comme par le commandement de Monseigneur vostre fils, j'estois prest de m'en aller en Moravie, afin de m'y enquérir de celui qui au nom de Monsieur le baron de Caunitz nous doit payer les deux mille Florins qu'il vous a pleu nous adresser par son moyen. Maintenant y estant arrivé et ayant receu ladite somme par les mains de Monsieur Henry de Woditsky, gentilhomme demeurant en ceste ville, je n'ay voulu manquer à mon devoir de vous en donner advis, vous assurant quant & quant de la bonne santé de Monseigneur vostre fils en laquelle je l'y laissé il y a cinq jours et espère retrouver bientost s'il plaist à Dieu.

Quant à son séjour en l'armée, jusques à présent il n'a sceu faire guères de choses faute d'occasion qui se sont présentés, hormis un alarme auquel il s'est trouvé, comme je le vous ay escrit amplement il y a quinze jours, et si ce n'estoit que l'on dit qu'en peu de jours le Roy mesme doit venir en son armée, il vaudroit mieux qu'il fust ailleurs que non pas là où il est, d'autant qu'il perd beaucoup de temps en un lieu maladif sans rien veoir et sans aucune espérance de parvenir à quelque

¹⁶ Les armées subissaient les ravages de la typhoïde et de la dysenterie, maladies transmissibles par l'eau et les aliments. Olivier CHALINE, *La bataille de la Montagne blanche*, op. cit., p. 60.

charge, mais comme on dit le camp se mouvera /2/ et passera peut-estre en Moravie, alors le Roy mesme y estant Monseigneur vostre fils y pourra aussi demeurer avec plus de plaisir ; et pource qui est de son séjour vers l'hyver prochain, je vous supplie très humblement de nous faire sçavoir vostre volonté, afin que nous conformant à icelle nous vous puissions rendre le tesmoignage de nostre obéissance à vostre contentement, ce qu'attendant je prie Dieu,

Madame qu'il vous maintienne longuement en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

Berthold

De Brinn¹⁷ en Moravie,
Ce dernier jour d'aoust 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/60

Madame,

Je vous supplie de me pardonner si je prens la hardiesse de vous advertir par un billet hors de ma lettre, comme en cest accord fait avec le baron de Caunitz il m'a semblé un peu obscur de ce qu'en vostre lettre vous m'avez tousjours fait l'honneur de mander que nous toucherions par ce moyen 3 000 livres et dans les lettres de ces Messieurs il est tousjours dit que l'on nous doit bailler 2 000 Florins au lieu qu'à Nuremberg j'ay touché par les mains des banquiers mesmes 2 126 Florins et si est ce qu'ils ont prins la dessus leur change. Maintenant ce Monsieur Baron ne doit point prendre change sur nous ains seulement sauver le sien, et pourtant ne sçachant comment est vostre accord en espèce, j'ay tellement dressé nostre récepissé que nous prometont que pareille somme (et non 3 000 livres) sera rendue. Vous y pourrez ordonner ce qu'il vous plaira j'en ay aussi adverti Monsieur de Nets par une lettre à part.

Je prie Dieu,

Madame qu'il vous continue à jamais ses bénédictions.

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

Berthold

Archives nationales, 1 AP 354/61

17 septembre 1620 – Leuschpits
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je croy que vous aurez sceu tout ce que Monseigneur le Conte a veu en ceste armée depuis qu'il y est arrivé jusques à ce qu'elle soit partie d'Aigemberg¹⁸ en Autriche, tant par ses lettres que par celle que je vous ay escrite pendant la maladie de Monsieur de Merat qui n'est encor guéry et pendant l'absence de Monsieur Bertold, qui est encor à Brin attendant que nous puissions luy faire sçavoir de l'armée où et quand il nous pourra faire tenir l'argent et venir sûrement.

Monseigneur le Conte vous escriroit à ceste occasion pour vous donner des nouvelles de ce qui s'est nouvellement fait sans la douleur qu'il a sy grande à l'œil droit que cela l'empesche d'ouvrir l'autre, mais, grâces à Dieu, il ne court aucun hasard de le perdre ni d'y avoir aucune marque de difformité.

Cela luy adveint hier en un combat où il se trouva près de Leushpis en Moravie, à la vérité sans la permission de /2/ Monseigneur le prince d'Anhalt, mais il l'a excusé pource que Messieurs les ducs de Veimer¹⁹, deus frères princes de la Maison de Saxe, y allèrent et le conte de Solms²⁰ et plusieurs

¹⁷ Brno principale ville de la Moravie du Sud.

¹⁸ Eggenburg.

¹⁹ Johann-Ernest et Wilhelm de Saxe-Weimar.

personnes de qualité qui n'en avoyent non plus l'agrément de Son A., qui allèrent à la charge avec trois cornettes de cavalerie où devoit commander le jeune duc de Veimer, lequel j'excepte de ceus qui allèrent là sans commandement.

Je ne puis dire au vray en quel nombre estoit la cavalerie ennemie pource qu'elle fut toute mise en desroutte, tellement que les nostres ne furent esmpeschés qu'à deffaire environ de trois cens hommes de pied qui se deffendirent bien et d'abbord Monseigneur le Conte eut son premier cheval tué entre les jambes d'un coup de mousquet qu'il receut dans la teste et un autre dans le ventre. Et ayant l'honneur de m'y este trouvé selon mon devoir auprès de luy, je le relevé et l'ay aidé à monter sur le cheval dont je dessendy, qui ne le porta qu'à trente pas plus avant dans la bataillon, où il fut encor porté par terre et son cheval mort sur luy, persé de trois coups de mousquets l'un au flanc, l'autre dans le col près de l'oreille et le troisieme au droit des sangles, quatre soldats se jettèrent à luy qui l'arrestèrent, comme il estoit engagé sous son cheval et le premier d'eus luy porta un coup de halebarde au dessus du genouil environ de quatre doits, et, sans un François, il eust receu beaucoup de desplaisir, mais il le jugea par son vestement estre François et le dégagea le retenant son prisonnier²¹.

J'eus beaucoup de regret et de peine d'envoyer mon maistre seul et de ne le pouvoir suivre d'assez près à cause que j'estois à pied et n'eust esté qu'un des ennemys et moy nous entrechocquasmes. Je croy /3/ que Dieu m'eust fait la grâce de le servir à sa seconde chute, car je ne fus arrêté qu'à dix ou douze pas de luy, par je ne sçay combien de gens qui m'ostèrent tout moyen de combattre et de suivre Monseigneur et me reteindrent prisonnier un peu auparavant qu'il fust tombé et pris.

Nostre disgrâce ne dura guère car les nostres se présentèrent de nouveau estans segondés de quelques autres troupes et permit que de venir aus ennemys qui nous tenoyent les envoyèrent sommer de se rendre ou qu'ils ne donneroyent quartier à un seul et le trompette ayant eu responce d'eus qu'ils ne demandoient que la vie Monseigneur le conte ayda à mener les prisonniers qui l'avoient pris sans avoir sur luy que deux légères blessures desquelles par la grâce de Dieu il n'aura aucune incommodité et en peut estre guéry dedans dix ou douze jours.

Son coup de halebarde ou de pertuisane va jusques à l'os, la fente est longue de deus doits, mais Madame, je vous puis assurer qu'il n'y a aucun danger qu'il soit estropié car ni nerfs ny artères ne sont endommagés et n'y a autre choses que la chair offencée. Pour le coup de l'œil, il faut que ce soit un grand choc car il l'avoit tout meurtry et cependant il n'y a aucun hasard qu'il le perde.

Dieu soit loué et remercié de ce qu'il est revenu du péril où son courage l'a porté desia deus fois en des lieux trop hasardeus pour luy selon l'advis de S. A. et de tous ceux qui ont liberté de luy parler. Je le supplie incessamment de n'aller point en lieu où son honneur ne le porte, mais jusques icy je n'ay pas veu qu'il aie voulu faire chois, car il veut aller où il en voit d'autres encor qu'il luy soyent inférieurs²², tesmoing la journée /4/ que nostre armée arriva devant Drosendorf le 9 de ce mois, qu'il partit de là, mais pour s'en aller voir la place des meilleurs d'Austriche qui tiennent les ennemis et se promenoit au pas pour la considérer de si près que de dix ou douze mousquetades qui furent tirées sur luy, il y en eut trois qui passèrent sy près de luy qu'il n'est pas possible de plus sans toucher.

J'en feis ma plainte à Monseigneur le prince d'Anhalt afin qu'usant de son crédit il divertist Monseigneur le Conte d'aller là où ceux de son rang ne se doibvent point porter comme il me fait l'honneur de me promettre d'y donner ordre pour la grandissime recommandation où il luy est, mais je voy bien que je ne puis avoir recours qu'à Dieu seul, qui le conduira, s'il luy plaist, en sorte que ses actions le rendront honoré.

²⁰ Heinrich-Wilhelm de Solms-Lambach.

²¹ L'on remarquera l'art de la composition de Charles de Marconnay déploie dans la relation du combat de Frédéric de La Trémoille.

²² Cette recherche d'honneur par Frédéric de La Trémoille a été notée par Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court nobility, 1580-1715*, Princeton University Press, 1990, p. 205-206.

Quand à ce qui est de Drosendorf²³, S. A. ne voulois s'engager à y mettre le siège pource qu'il apprist que toutes les forces de l'ennemy s'advençoit ensemble vers la Boéme et à mieux ayme luy coupe chemin, sy bien que devant cest place il ne se passa autre chose que quelques légères escarmouches avec l'action de Monseigneur le Conte qui y fut suivy de Monsieur de St-Hillaire-Bessay²⁴ et Monsieur de Thouars²⁵, gentilshommes françois et moy qui n'y veisme de nostre party pour l'heure qu'à 4 ou 5 hongrois et huit ou 10 volées de canon que les nostres y envoyent de sy loing qu'elles feirent peu d'effet.

A la dernière occasion qui se passa hier à Leuspits, je n'y congny de François que Monsieur le capitaine Cadet et Monsieur de Thouars. Il y en eut trois ou 4 tués et huit ou dix fort blessés et environ de dix chevaux morts sur la place. Les plus qualifiés de nostre costé qui furent blessés sont Messeigneurs le duc de Saxen de Veimar l'ainné qui receut troid /5/ mousquetades l'une dans le cou, l'autre au corps qui luy fait peu de mal pource qu'il estoit armé, la troisieme dans la jambe dont il ne court point hasard de la vie et l'autre est Monseigneur le Conte quy n'estoit pas armé. Il y fut tué un gentilhomme anglois, de quoy cest grand dommage. Le Régiment que nous changeasme estoit d'un des ducs de Saxen. Monseigneur le Conte qui croyoit ne pouvoir voir..., escrire, ne laisse de vous rendre luy mesme tesmoignage de l'estat où il est.

S. A m'a dit ce matin qu'il vous un escriroit amplement. Je n'ay plus a adiouster que la très humble supplication que j'adresse à Vostre Grandeur à ce que j'en sois advoué,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneuf

Du Camps Leuschpits, ce 17 sept. 1620.

Archives nationales, 1 AP 648/3

1^{er} octobre 1620 – Triglo
M. de Merad
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Nous avons tous grandement occasion de louer Dieu de ce qui luy a pleu conserver Monsigneur vostre fils au milieu des périls où il s'est trouvé en deulx occasions fort hasardeuse à la présence de Monsigneur le prince d'Anhalt, des prince et grand signeurs de l'armée où il a aquis aultant l'honneur et de resprésentacions parmy toute ces nations estrange et mesme des ennemis qui l'on seu que soroit jamais faire signieur de son âge et de sa callité. Quant aus particulairités des combas je ne vous en fais aucune mencion sachant bien que Monsieur de Chasteauneuf vous en a plus informé comme y estant sur le lieu y ayant bien et fidellement servy. J'ay esté si malheurs d'estre privé par une très grande maladie de me trouver en ceste accion, ce qui m'a fort affligé, mais je reçois unne très grande consollacion en ce que Monsigneur vostre fils a esté si heureusement deslvré des ennemis, et que son court a esté si favorable et si le cerugien qui l'a pansés nut esté si ingniorant il fut à ceste heure du tout guéry. Il s'est trouvé que le pansant comme pour ung coupt de hallebarde il avoit unne arquebusade dont la balle est sortie d'elle mesme ce matin. On crois que dans huit jours au plus tard il marchera aussi ferme qu'il faisoit auparavant, cet en l'advis du cerugien quy le panse à présent, il luy reste seulement Madame unne instrucion de vous à ce qui ne s'eslesve point en la considéacion /2/ de soy mesme sur ce subject, mais qu'il prenne peine dorenavant à randre toute ses autres accions aussy louables que celle qu'il a fait là. Il a besoing di estre bien esforté et que vostre octorité y intervienne de ma part qui aporte tout, tout ce que je puis ,mais je voy bien que cela ne suffit pas du

²³ Drosendorf Stadt en Autriche à la frontière de la Moravie.

²⁴ Louis de Bessay, chevalier, sieur de Saint-Hilaire-de-Vouhis, était le fils aîné de Jonas de Bessay, gouverneur de Talmont et de Louise de Chasteigner.

²⁵ Elie Le Vasseur, chevalier, seigneur de Thouars, Congnée, Fargot, Huillé et Beaumont-la-Ronce.

tout. Toutefois, je croy fort que l'âge aportera de la maturité à son humeur ce qu'estant je croy qu'il sera un jour un des plus vaillant et capable Signieur de France et vous donnera toute sorte de contentement de quoy je prie Dieu de toute mon affection et de vous faire la grasse,

Madame,

d'eslever Vostre Grandeur en toute prospérité, le désirant de tel >>> que doit faire,

Vostre très humble, très fidelle
et très obéissant serviteur

Merad

De Triglo en Moravi,

le premier octobre 1620.

J'avois oublié à vous dire, Madame que son couil est du tout guéry et ny paroir nullemant.

Archives nationales, 1 AP 354/62

4 octobre 1620 – Paris
Baron Maximilien de Caunitz
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je reçeu vendredy dernier des lettres de mes gens qui sont dattées du septiesme d'aooust, responsives à celles que je vous donnay touchant la somme que je vous donnay touchant la somme que je vous promettois de faire tenir à Monseigneur vostre fils Monsieur le Comte de Laval par eux.

Ils m'escrivent qu'icelles reçues ils se sont incontinent mis en debvoir de donner le dit argent. Je croy qu'il l'aura reçeu à présent ; ce que je serois bien aise de sçavoir de vostre part, avant que je me retire à Sedan lieu plus assuré durant ces troubles de Bohême pour ma personne que Paris, suyvant l'advis que l'on me donne, & si il vous plaist que je luy en fasse donner d'avantage mille ou deux mille escus, n'ayant rien en ma puissance qui ne soit à vôtre service et de Monsieur le Comte, vous remerciant de l'honneur qu'il vous a pleu me faire en cela. Je me réputeray extrêmement heureux estant de retour au pasis de pouvoir le servir en toute autre chose. Ceste-cy n'estant à autre fin, vous ayant très-humblement fait la récurtence, je prieray le Seigneur de vouloir faire prospérer de plus en plus vostre maison à son honneur et gloire, vous donner longue & heureuse vie, & à moy de pouvoir avoir l'honneur d'estre toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Maximilian, baron de Caunitz
seigneur de Hungerisch-Brods
M. de Caunitz

De Paris, ce 4 d'octobre 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/63

6 octobre 1620 – Prague
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Craignant que vous ne soyez trop en peine pour la blessure honorable de Monseigneur vostre fils, ie n'ay voulu manquer à vous escrire par ceste occasion afin de vous tant mieux assurer de la vérité du fait et quant et quant aussi de la guérison de Monseigneur, lequel certes avec nous tous a grandement à louer Dieu, de ce que non seulement il l'a si puissamment préservé au danger évident, mais pour sa guérison a découvert aussi le péril qui jusques à ceste heure estoit demeuré caché à ceux qui s'estimoient estre fort expérimentés en tels accidens. Car ayant esté pensé quelque quinze jours durant par le chirurgien de Monsieur le prince d'Anhalt, comme si sa blessure n'estoit autre

chose que quelque petit coup de halebarde, il s'est trouvé au bout de ce temps là quand la playe estoit quasi toute fermée et que le chirurgien l'avoit desja tout quitté comme bien guéri, que la dedans il s'est trouvé un plomb qui semble estre une balle de carabine que l'on croit avoir passé premièrement par la teste du second cheval qui fut tué sous luy, et puis donné sur le genouil de Monseigneur d'autant qu'il n'est pas vray semblable que si le coup eust touché de sa première force en cest endroit qu'il ne l'eust blessé d'avantage Qu'il n'a faict, n'ayant pour tout passé que la charnure et d'ailleurs en rien offensé ny l'os ny les nerfs qui y sont. Maintenant donc ayant descouvert la vraye /2/ cause du mal il a esté aisé d'y apporter le remède de façon que grâces à Dieu Monseigneur vostre fils à présent est bien gaillard, et d'autant que le Roy mesme est en l'armée, il désire d'y retourner bien tost, pour cest effort il attend le partement du jeune prince d'Anhalt qui est aussi à Iгла à cause d'une maladie qui l'avoit beaucoup affoibli, m'a aussi commandé en m'envoyant à Prague avec Monsieur de St-Hilaire, que ie m'en allasse droit à l'armée en assurance de l'y trouver, & que ie m'en allasse droit à l'armée en assurant de l'y trouver, & suivant ce ie partirai demain s'il plaist à Dieu, avec quelques seigneurs Escossois pour le retrouver.

Mais il y a une chose encor, laquelle peut-estre vous met en peine, & ce que vous verrez en la lettre de Monseigneur vostre fils comme il excuse sa mauvaise esriture par la foiblesse de sa veue, mais ce n'est qu'une excuse pure comme il m'a confessé luy mesme, et grâces à Dieu, il n'a jamais esté tant blessé au visage que la veue en eust esté altérée, bien que la blessure par dehors avoit une mine assez laide, ce qui ie ne vous escri pas afin de desguiser la vérité mais pour vous mettre en dehors de peine si peut estre quelques uns vous en eussent voulu persuader le contraire.

Au reste, ie ne doibs oublier à vous escrire comme Monsieur le Prince d'Anhalt s'est monstré grandement soigneux en ce qui concernoit la conservation de Monseigneur vostre fils, l'ayant fait mener, convoyer, visiter à toutes heures, s'enquérant de luy a tous ceux qu'il croyoit l'avoir veu, & outre cela faisant grande estime de son courage.

Quant à nostre despense, elle est allée jusques a ceste heure assez régulièrement, & n'eust este cest accident, où monseigneur a fait perte de plus de cent pistoles, /3/ ie me fusse fait fort d'estendre cest argent que nous avons receu à Brin jusques à la fin de nostre année, mais cecy estant arrivé, il sera du tout impossible, & encor outre cela quan die compte que de deux mille Florins il faut payer cent escus à Monsieur de Chasteauneuf suivant vostre commandement, que Monseigneur considérant la grande nécessité de Monsieur de St-Hilaire a commandé à luy prester jusques à quatre vingts escus & plus, aymant mieux se desfaire ainsi de luy que non pas le nourrir entièrement avec son train comme il avoit desja fait un temps, je trouve que malaisément nous pourrons dure plus que jusques à la fin du décembre & pourtant je vous supplie très humblement, si vostre intention est que Monseigneur vostre fils demeure plus long temps en ces païs de pourveoir de bonne heure à quelque charge aseuré comme pourra estre celuy de Messieurs de Nuremberg, d'autant qu'autrement il couste trop de courir ainsi à chercher ceux qui doivent faire le payement. J'ay creu que appellerez Monseigneur vostre fils vers les Païs-Bas sur le Printemps, mais n'ayant depuis fort long temps receu aucun de vos commandemens ie ne puis le disposer à autre chose si non a attendre patrimment vostre résolution, priant Dieu,

Madame qu'il vous continue ses béédictions célestes, vous conservant longuement en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Chasteauneuf

De Prague, ce 6 d'octobre 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/64

15 octobre 1620 – Prague
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a quatre jours que Monseigneur vostre fils est arrivé en ceste ville, grâces à Dieu, en très bonne santé & fort bien receu de la Royne en l'absence du Roy, lequel il est résolu d'aller trouver en son camp auprès de Pilsen aussi tel qu'il sera pleinement remis en équipage nécessaire, à quoy certes il aura besoin, comme ie vous ay escrit par Monsieur de St-Hilaire, de faire une nouvelle despense de cent pistoles et plus, de façon que l'argent que nous tenons & qui autrement nous eust quasi mené jusques au Printemps à grande peine pourra suffire jusques à Noël, ayant esté d'ailleurs desja fort diminué par les cent escus qu'il m'a fallu payer à Monsieur de Chasteauneuf par vostre commandement et par cent autres que Monseigneur considérant la grande nécessité de Monsieur de St-Hilaire a commandé de luy prester, à fin que tant plus commodément il peust retourner en France puisque ses affaires ne permettoient d'attendre jusques à ce que Monseigneur eust receu vostre commandement touchant ce qu'il auroit à faire à l'advenir en ces païs icy, où il est délibéré de demeurer auprès du Roy tant que vous luy ayez mandé quelque résolution espresse, comme j'espère que vous ferez bientôt, et vous en supplie très humblement, comme de chose fort importante aux affaires de Monseigneur vostre fils, lequel pour l'honneur malaisément voudra quitter le Roy sans vostre commandement expresse, bien qu'autrement /2/ il voye ces païs icy assez menacé de péril & mal conditionés pour y pouvoir fonder quelque espérance digne de luy, sans laquelle néantmoins il me semble qu'en partant vous nous commandastes de ne s'arrester l'hyver, ains que nous deussions prendre nostre chemin par Brandebourg vers les Païs-Bas principalement si on y entendoit quelque bruit de guerre, comme maintenant il y est et pourrez sçavoir mieux que nous qui sommes en un païs renfermé et n'entendons que fort rarement des nouvelles de ces quartiers là, vous suppliant pour ceste cause très humblement de nous en vouloir honorer au plustost avec commandement de ce que Monseigneur vostre fils aura à faire, et qu'il vous plaise en mesme temps nous aussi adresser les moyens à l'ayde desquels il le pourra exécuter, ce qu'attendant nous prierons Dieu,

Madame qu'il vous conserve longuement en très heureuse santé, vous comblant de ses bénédictions célestes,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De Prague, ce 15 d'octobre 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/66

30 octobre 1620 - Camp de Racourt
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Depuis que je vous escrivis de Prague, j'ay eu l'honneur de recevoir deux de vos lettres et en l'une d'y avoir appris que la paix vous avoit soulagée de beaucoup de paines je crois que de longtemps nous n'en serons là icy. Je loue Dieu de l'avoir donnée là et le supplie de nous voulloir donner la victoire. Il y a pas d'apparence que ny l'un ny l'autre la guanne dès ceste année, car l'hiver les contrindra de se retirer. Ce que arrivant, Madame, je crois que vostre vollonté est que j'en face de mesme et par les Païs-Bas, offrant mon service et s'il leur plait me donner argent et commissions de amener des gens. C'est le conseil que me donne M. Berthold qui part pour faire quelques affaire qu'il a [à] Prague et y maine l'argent qu'il me faut pour m'en retourner. Il vous en escrira et moy je seray toute ma vie

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Du Camp de Racourt, ce 30 d'octobre 1620.

2 novembre 1620 – Prague
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a environ cinq jours que nous avons eu l'honneur de recevoir deux paquets de vos lettres l'un du 14 d'aoust et l'autre du 14 de septembre mais sans aucun commandemens de ce que Monseigneur ait à se résoudre vers l'hyver, lequel néanmoins est à la porte & pourtant considérans l'estat de ces païs où Monseigneur malaisément pour à cest heure auroit rien à espérer, & puis aussi le dessein que vous le tesmoigniez avoir a nostre parlement de le vouloir envoyer vers l'hyver au Païs-Bas, nous avons tous ensemble tellement disposé Monseigneur, que d'icy en quinze jours, il est résolu de partir d'icy, s'il plaist à Dieu, & si entre ce temps il ne reçoit quelque autre commandemens de vostre part, il prendra son chemin d'icy en Moravie, de là en Silésie pour se rendre à Berlin chez Madame l'Electrice du Brandbourg, par la faveur de laquelle il pourra puis après aisément gagner les villes de Hambourg & Emden voisine du païs de Messieurs les Estats, et de là il pourra se rendre telle part qu'il vous plaira luy commander ; espérant que sur ce subject vous luy ferez trouver de vos lettres chez Monsieur Schwertz lequel peut-estre luy fourniroit aussi quelque argent s'il arrivoit que le sien luy manquast avant temps, c'est à dire avant Noël, outre lequel terme il n'est pas possible qu'il s'estende pour les raisons que je vous ay escrit par Monsieur de St-Hilaire.

Quant à ce qui est de vostre commandement touchant la despence & la façon de compter. Je suis contraint /2/ de me descharger de la pluspart des despences inutiles sur la volonté absolue de Monseigneur vostre fils auquel il n'est pas si aisé à résister comme peut-estre on se persuade.

Pource qui est du calcul par Florins, je vous puis assurer que les six cens quarante Florins que nous avons prins icy ne peuvent monter qu'à neuf cens trois livres en comptant mesmes selon le calcul qu'en ont fait MM. de Furemberger à Paris, lesquels pour deux mille cents vingt & six Florins quarante Cretzer se sont contentés de recevoir de vous trois mille livres & encor ont ils pris la pistole pour 7 livres >> sols, mais il peut estre qu'ils comptent quelque chose pour ce qu'ils ont avancé l'argent, & puis le change depuis Nuremberg jusques à Prague, ce que néanmoins ne sçauroit monter guères haut et se sera et tout le plus haut qu'ils pourront demander assavoir que l'on les paye à raison de trois livres pour deux Florins, car comptant icy le change & tous les frais avec si est ce que le Florin ne revient qu'à trente sols, le Franc compté à 15 batz chaque batz à 16 Fennigs ou 4 Creitzer et chaque Creitzer pour deux Liards. Or pour ce que l'on vous à dit que les neuf batz valioient 20 β il est vray qu'il a esté icy autresfois quand les monnayes en ce pais estoient basses, mais maintenant les ayant fort haussées au prix de celle de France, les marchands sont très contents de bailler icy dix Batz pour 20 β et par conséquent un Florin pour trente ; de façon que ce seroit vous faire grand tort si en ce temps on vouloit exiger de vous a la proportion aucune, & si nous avons à compter la dessus en nos comptes nous y gagnerons très bien, et que nous ne debvons ny voulons faire, ains au contraire a fin que vous puissiez veoir tant plus /3/ clairement comme vostre argent est despensé loyalement, j'ay fait tout le compte tousjours par Florins depuis que nous l'avons receu par Florins & aussi on ne se peut tromper quand au calcul.

Mais comme de vous importuner de cette matière plus que vostre commandement ne requiert, je le remets à l'arrivée de Monseigneur vostre fils lequel, grâces à Dieu, se porte fort bien & est encor avec le Roy au camp devant Raconitz à six lieues de Prague²⁶, où il m'a commandé d'aller afin de luy garder l'argent qu'il aura besoin pour son voyage, ne trouvant assez de seurté pour cela au camp, où on en fait des courses continuelles et plusieurs escarmouches, de façon que l'on ne sçauroit juger de l'événement, mesmement puisque le Roy se hazarde beaucoup & l'ennemy tire force canons d'un bois où il est et souvent en endommagement bien l'armée, comme mesme il arriva le 30 d'octobre où Monsieur

²⁶ Le prince d'Anhalt avait pris position auprès de la ville de Rakovnik à l'ouest de Prague, Olivier CHALINE, *La bataille de la Montagne blanche, op. cit.*, p. 84.

Théodoric, frère du baron de Dohna²⁷, lieutenant-colonel du comte de Hohenlohe, fut tué. Je prie Dieu qu'il préserve Monseigneur parmi ces dangers & qu'il vous conserve,

Madame ses bénédictions entières, vous donnant longue & très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Prague, ce 2 de novembre 1620.

Archives nationales, 1 AP 354/67

xx novembre 1620 - Thouars
Charlotte-Brabantine de Nassau
à Berthold²⁸

M. Berthold, j'ay veu vostre lettre du sixième du passé, par laquelle vous m'informez bien [exact]ement de la blessure et guérison de mon filz, dont nous avons tous beaucoup de subiect de louer Dieu, & luy >>>>>mement.

Je ne doute point que c'est la survenance desdits accidents n'ayt augmenté vostre despense. Aussy >>> ay je par >>>>>>> que je vous ay >>>> que vous m'escrivez que nonobstant les >>>>>> que vous aura causé & le prest fait au Sr. de St-Hillaire >>>>, les cent escuz delivré au Sr. de Chasteauneuf >>>> >>>>>> de quoy fournir à ladite depence jusques à la fin du mois prochain.

J'espère que >>>>> de Sieurs Marchands de Nuremberg les deux >>>>>>> que >>>>>>> St-Hillaire vous avez de quoy vous >>>>>>> le mandement >>>>>>> que je vous ay adressé >>> pour prendre desdits Srs marchands douze cens livres en cas de besoing >>>>>>> puisque vous n'avez peu partis durant l'hiver, selon ce que je vous avois cy-devant escrit.

Je croy qu'il y a des raisons de vostre séiour, partis desquelles je ne laisse de considérer, combien que vous ne me l'avez mandé. Ce qui me fait à présent changer d'avis, et différer le retour de mon fils jusque au printemps, sinon qu'il pleust au Roy de Bohême en ordonner autrement, à la vollonté duquel je désire que vous [vous] conformiez entièrement, puis qu'estant à présent en son armée et mon fils aura l'honneur d'estre plus près de luy.

Archives nationales, 1 AP 354/65

8 décembre 1620 – Francfort-sur-Oder
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Craignant que vous ne fussiez en peine pour Monseigneur vostre fils à cause de la malheureuse desfaite, en laquelle vous pouvez penser qu'il se fust mesler, je vous ay voulu escrire ce mot pour vous assurer, que grâces à Dieu, il a esté préservé avec le Roy auprès duquel il s'estoit tenu toute ceste journée là, en intention de sortir avec luy au fort du combat ; et puis après quand la chose est réussi autrement, il s'est retiré avec le Roy à Breslaw en Silésie, où il s'est arrêté quelques dix jours jusques a ce que la Royne en est parti ; et c'est en sa compagnie qu'il est venu icy, résolu de la conduire encor trois lieues d'icy jusques à Cüstrin forteresse du marquis de Brandebourg²⁹, où elle

²⁷ Comte Christophe de Dohna (1583-1637), seigneur de Carwinden, Sotckenfels et Fischbach. Il avait épousé le 23 mars 1620 à Prague Ursula de Solms-Braunfels, fille de Johann-Albrecht de Solms-Braunfels et d'Agnès de Sayn-Wingenstein.

²⁸ Cette lettre non datée et non signée de Charlotte-Brabantine de Nassau à Berthold fait réponse à la lettre de celui-ci du 6 octobre 1620. Elle n'est pas de sa main, mais d'un de ses secrétaires qui utilise des abréviations qui la rendent difficile à déchiffrer. Il est possible qu'elle ne soit qu'un brouillon et que c'est pour cette raison qu'elle fut conservée dans le chartrier de Thouars.

²⁹ Küstrin, était une forteresse appartenant à l'Electeur de Brandebourg située à 80 km à l'est de Berlin et à une vingtaine de km au nord de Francfort-sur-Oder.

veut tenir ses couches³⁰. De là il prendra son chemin droit vers les Païs-Bas, comme vous luy aviez commandé en partant, mais puisqu'il luy faut faire des destours à cause de la seureté, il pourra bien passer un mois avant qu'il fust à La Haye où il espère trouver de vos lettres où bien apprendre autrement de vos nouvelles.

Au reste, je vous supplie très humblement /2/ de nous excuser si nous ne vous avons escrit plustost, ç'a esté faute commodité et d'occasion, et quant à la lettre de change du reste des cinq cens escus, nous n'avons pas redevu la lettre, mais bien l'argent assavoir quatre cens vingt-six Florins, et ainsi nous aurons bien assez d'argent pour nous conduire jusques à La Haye, s'il plaist à Dieu nous préserver de dangereuses rencontres, je l'en prie de tout mon cœur, comme aussi,

Madame qu'il vous continue ses bénédictions célestes, vous renouvelant avec ce nouvel an toute sorte des prospérité,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Franckfort à l'Oder,
ce 8 de décembre 1620

Archives nationales, 1 AP 354/68

1621 Frédéric de La Trémoille arrivèrent le 15 janvier 1621 à La Haye. Il fut bien reçu par son oncle le prince d'Orange, mais lucide constatait : “ je ne vois icy aucune apparence d'y avoir quelque employ ”.

En France les conditions n'étaient pas meilleurs. 1621 fut en effet une année très dure pour les La Trémoille dont les possessions se trouvèrent au cœur des opérations menées par Louis XIII contre les huguenots rebellés contre son autorité. Sur son ordre même le duc de Vendôme, gouverneur de la Bretagne, saisit la baronnie de Vitré.

Henri de La Trémoille dûment chapitré par sa mère et Duplessis-Mornay fit tout son possible pour trouver une solution négociée, mais à La Rochelle le parti de la guerre était le plus fort. Marie de La Tour d'Auvergne, son épouse, sujette à une dépression post-natale, pendant l'été partit à Sedan chez ses parents, au mois d'octobre pour échapper aux pressions du parti protestant, il la rejoignit. Il ne restait plus à Thouars que Charlotte-Brabantine de Nassau et son petit-fils.

Au cours de cette année, Frédéric de La Trémoille découvrit une nouvelle activité qui désola tant Berthold que sa mère : le jeu. Il s'y livra pour une raison qui laisse rêveur parce qu'il tenait “ pour un point de réputation de refuser aucune chose possible aux autres ”.

17 janvier 1621 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Selon qu'il vous avoit pleu me commender lors que je partis d'auprès de vous, je suis revenu icy où j'attens l'honneur de vos commendemens. Je crois, Madame, que vous trouverez bon que M. Berthold reçoive les deux mil Francs que vous avez ordonné qu'il eut à l'autre voyage que j'ay faict icy, allant en Bohême, d'où à mon retour Monsieur le prince d'Orange m'a tesmoigné estre aise de me voir, mais, pourtant, je ne vois icy aucune apparence d'y avoir quelque employ.

³⁰ Elisabeth d'Angleterre, accoucha le 16 janvier 1621 à Küstrin de son cinquième enfant qui reçut le prénom de Maurice. Il mourut en mer le 10 mars 1654.

Je loue Dieu de ce qu'il luy a pleu me donner un neveu³¹ et le supplie de voulloir donner la paix en France et à moy la grâce de ne manquer jamais à ce que vous doit ,

Madame,

Vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A La Haye, ce 17 de janvier 1621.

Archives nationales, 1 AP 381/30

17 janvier 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monseigneur ayant esté préservé parmy ces désordres de Bohême n'a voulu choisir autre retraite que celle qu'il vous a pleu luy prescrire dès le commencement de son voyage & provinces il a tiré droit vers La Haye, où, grâces Dieu, il est arrivé en très bonne santé il y a trois jours, après avoir esté en chemin bien sept semaines sans vous pouvoir faire sçavoir de ses nouvelles, espérant tousjours de trouver icy des vostres et quant & quant l'ordre qu'il auroit à tenir doresnavant en son voyage, mais n'ayant rencontré ny l'un ny l'autre, il a esté contraint de s'arrester en ce lieu jusques à ce qu'il puisse avoir de vos commandemens tant sur ce qu'il auroit à faire à l'advenir que sur les moyens que l'on y pourroit faire employer, s'asseurant en vostre bonne affection que vous ne trouverez pas mauvais si en attendant il prend quelque somme de Monsieur Schwertz pour l'entretien de son train, lequel certes est arrivé en très mauvaise conche et fort deschiré d'autant que de tout cest argent que Monseigneur a touché jusques à présent tant s'en faut que l'on les eust sceu habiller, que mesmes il a esté contrainct d'emprunter sur le chemin deux cent-vingt livres d'un certain soldat de Sedan pour se rendre jusques icy où nous sommes arrivé seulement avec deux pistoles, ayant néanmoins douze chevaux et treize personnes à nourrir sans compter Monseigneur, lequel va d'ordinaire à la Cour e ne désire pas que nul autre de son train y demeure, de façon que la despense monte quasi tous les jours à sept /2/ ou huict escus, de quoy j'y creu estre mon devoir vous advertir, vous supliant très humblement de voulloir au plustost par vos commandemens ou reigler le train & la despense de Monseigneur ou bien le repeller selon que le jugerez le plus expédient, sur quoy attendant l'honneur de vostre responce, je prie Dieu,

Madame que comme sur ce nouvel an il luy a pleu de vous bénir en vostre postérité très illustre, il daigne vous continuer ses faveurs célestes à plusieurs autres années en très heureuse santé.

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 17 de janvier 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/69

Sans date – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

³¹ Henri-Charles de La Trémolle, prince de Talmont, premier enfant de Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne, est né le 17 décembre 1620 à Thouars.

[...] ³² n'eust pas esté honneste. Il m'a aussi tesmoigné son affection. Ce que fait Monsieur le prince d'Orange, qui depuis huit ou dix jours ne manque au soir de me demander ce que j'ay fais le jour. Je suis fort marry qu'à cause de la quantité d'affaires qu'il a, on ne le voit que peu souvant autrement il y auroit grandement à profiter en l'honneur que j'ay d'estre auprès de luy.

Je vous anvoye, Madame, une trop honneste letre de Madame ma belle-seur et vous supplie très humblement de croire que je demeureray toute ma vie,

Madame, Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 381/20

1^{er} février 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Nous avons eu aujourd'huy l'honneur de recevoir de vos lettres du 13 du mois passé & par icelles comme il me semble, commandement de nous arrester icy pour quelque temps à quoy Monseigneur a tesmoigné estre bien aise de conformer sa volonté, mesmes sur ce qu'il vous a pleu l'avertir de retrancher ce qui ne luy pourroit estre nécessaire, il avoit projectté de s'accorder aux désirs que Monsieur de Chasteauneuf monstroït avoir pour se retirer vers Monseigneur son ancien maistre, mais puisqu'il sçait qu'il vous en a escrit, il a mieux aymé d'attendre sur cecy vostre commendement exprès, et en attendant il nous a donné charge de vendre ses chavaux, lesquels certes jusques icy nous ont fait une grande despence & néantmoins il n'a tenu qu'à luy qu'une partie n'ait esté vendu et peut-estre beaucoup plus cher qu'il n'en trouvera cy-après /2/. Mais quoy qu'il en puisse advenir il faudra s'en desfaire, afin que nous puissions demeurer icy avec quelque mesnage, et néantmoins aussi avec quelque bonne apparence selon sa qualité, jusques à ce que l'aage & le mérite muy puissent procurer quelque fortune plus splendide, laquelle il me semble il pourroit aussi tost espérer en ces païs icy qu'en nul autre d'autant que Monsieur d'Aersens m'a promis que dès à ceste heure il luy procureroit une compagnie de gens de pied s'il l'avoit pour agréable & s'il estoit pour demeurer quelque temps, l'assurant en outre que Messieurs les Estats ne manqueroient pas à l'advenir, mesmement su les trefves venoient à rompre luy tesmoigner combien ils sçavoient faire estat de l'affection et du service des personnes de sa qualité & de sa naissance, de façon que doresnavant il ne tarderoit qu'à luy faire quelque bonne fortune à quoy aussi il croit que Son Excellence contribuera volontiers tout ce qu'il pourroit, pourveu que Monseigneur vostre fils /3/ ne se monstre pas trop violent en sa vonversation ny trip hautain envers les gens qui ont quelque pouvoir aux païs, pour lesquelles choses certes j'espère bien qu'il ne s'espargnera pas mesmes jusques à contraindre son honneur ayant été exhorté à cela non seulement de vous dès son enfance, mais aussi n'aguères par Monsieur Rivet ³³, lequel l'est venu veoir icy exprès pour luy dire plusieurs choses profitables, et quant à moy je n'ay cessé jusques icy selon ma petite capacité de l'avertir selon les occurrences de tout ce que j'ay jugé luy estre nécessaire pour son bien, si ce n'est tousjours avec grand effect au moins ç'a esté avec toute fidélité et ardente prière envers Dieu pour le conduire à tout ce qui luy pourroit estre salutaire à tout ainsi que je le prie maintenant,

Madame de vous conserver à longues années pour le bien de Monseigneur en très heureuse santé,

³² Le haut de cette lettre est déchiré.

³³ André Rivet (1572-1651), ministre de Thouars depuis 1595, avait quitté au mois d'août 1620 le service des La Trémoille pour devenir professeur de théologie à l'université de Leyde. Dans ses lettres écrites en 1621 et 1622 de Leyde et La Haye, conservées dans le Fonds La Trémoille à la cote 1 AP 353, il donne à Charlotte-Brabantine de Nassau des détails sur l'activité de Frédéric de La Trémoille aux Provinces-Unies.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce premier de febvrier 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/70

17 février 1621 – La Haye
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Je croy que vous aurez receu la lettre que je vous escrivi il y a quinze jours, par laquelle je vous fis ouverture de mon sentiment pour ce qui pourroit estre de ma condition doresnavant auprès de Monseigneur maintenant. J'en ay escrit à Madame & la supplie très humblement puisqu'elle désire entretenir Monseigneur son fils aux armés et que ma profession et capacité n'est pas telle que je luy puisse y rendre guère de service, qu'au moins elle me face l'honneur de m'employer auprès d'elle en quelque chose de ma profession, sinon qu'elle me recommande à quelqu'un de ses amys pour y pouvoir recevoir quelque fruit de mon long service que je puis dire leur avoir rendu avec toute fidélité.

Sur ce, je viens à vous et vous supplie de vouloir maintenant Monsieur vostre amitié en remontrant à Madame pas occasion, que demeurant doresnavant avec Monseigneur il me faudroit renoncer tout à fait à ma profession. Car *inter arma silent leges*, ce qui ne seroit pas le chemin de fortune à quoy toutesfois j'ay espéré que Madame voudroit ayder à m'avancer, et d'ailleurs estant inutile auprès de Monseigneur, auquel il faudroit plustost des gentilshommes, je ne puis estre qu'en charge & partant importun, tant s'en faut que j'y pourrois demander récompense. Dès à ceste heure je me vois si inutile que personne ne sçauroit dire quelle est ma charge. Vous mesmes, je croy estes bien en peine quand vous devez m'escire mes qualités auprès de Monseigneur et néantmoins le profit que j'y fai pour moy est tel que s'il me fait encor quelques années le servir de la façon que j'ay fait en ce voyage de Bohême, qu'il me faudroit tous les ans cent escus du mien pour m'y entretenir. J'espère que Madame m'ayant plus que cela, & ne me laissera pas si long temps avec Monseigneur son fils, jusques à ce qu'il s'ennuye de tout de moy & me jette comme un baillon. Elle m'a promis tousjours de me vouloir ayder après que j'aurois fait le service que l'on peut attendre d'un homme de ma condition. Il n'est donc pas trop tost que je la face semondre, Monseigneur a tantost 18 ans & moy y ay mis dix des miennes & des meilleurs. J'espère mon avancement de la bonté de Madame & de vostre amitié, priant Dieu la vouloir fleschir à quelque bonne résolution pour moy, qui demeurera à jamais,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 17 de febvrier 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/71

17 février 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ayant rencontré une fors bonne occasion pour Paris, ie n'ay voulu la laisser passer sans vous assurer de la bonne santé de Monseigneur vostre fils, lequel m'a dit ne vous pouvoir rien escrire jusques à ce qu'il ait eu l'honneur de vos lettres responsives à celles qu'il vous a escrit à son arrivée,

espérant tousjours que vous l'appellerez auprès de vous ou bien mettez tel ordre qu'il puisse demeurer icy avec quelque honneur, car d'estre tousjours volontaire en une armée, je voy bien qu'il s'en lasse et d'ailleurs son naturel est tel que si on ne l'employe à quelque chose d'importance, facilement il se laisseroit aller à choses préjudiciables. C'est pourquoy par son commandement, j'ay sondé Monsieur d'Aersens si Messieurs les Estats auroient bien envie de luy bailler un jour quelque charge, sur quoy il m'a respondu que si Monseigneur le Comte tesmoignoit vouloir attacher icy sa fortune, les Estats sans doubte seroient bien aise d'employer un seigneur de telle qualité et sur lequel il pourroit avoir toute assurance, et que mesmes dès à ceste heure il feroit bien en sorte que l'on luy donne une compagnie de gens de pied comme on a fait naguères au jeune Landgrave de Hesse, mais qu'il seroit à propos de vous en advertir premier afin de sçavoir si cela ne luy pourroit porter préjudice auprès du Roy, prenant charge icy sans son consentement d'autant qu'il semble estre autre chose d'employer dans les troupes de Messieurs les Estats que non pas dans les regimens françois entretenus par le Roy pour les Estats, et puis faire en cecy une faute qui pourroit attirer conséquence pour peu de chose comme est une simple compagnie, c'est chose à considérer, et néanmoins il m'est difficile à comprendre ce que pourroit faire Monseigneur, s'il demeurait icy long temps sans charge & sans troupes, veu que c'est chose certaine que d'icy à six semaines au plus tard ou battera icy aux champs soit que le trefve rompe soit qu'elle continue, car en ce cas ils ont promis de joindre dix mille hommes aux /2/ troupes qui pourroient venir d'Angleterre et de jeter dans le Palatinat pour en chasser Spinola de façon que Monseigneur vostre fils demeurant icy aura infailliblement occasion de la guerre s'il veut. Il est seulement question, en quelle façon il pourroit y estre avec quelque honneur et profit. Car sans cela je voy bien qu'il aimeroit mieux n'y estre pas & néanmoins à tout événement il a commandé pour luy icy une paire d'armes qui cousteront deux cens cinquante livres ayant esté contraint de laisser à Prague celles qu'il avoit en Bohême, outre lesquelles il aura encor besoin d'une tente & de plusieurs autres choses qui pourroit causer de la despence.

Quant à celle que nous avons fait durant le mois que nous sommes icy, elle se monte bien haute, d'autant qu'il n'a voulu qu'aucun hormis son page soit allé manger en Cour, & outre les huit cens livres que nous avons receu de Monsieur Schwertz on a encor beaucoup despendu pour les chevaux, lesquels toutesfois il vendit hier, mais beaucoup moins qu'il n'eust fait il y a quinze jours. Mais c'est une faute passée, il n'en faut plus parler au moins en a il appris, que c'est d'estre jeune & ne vouloir croire conseil.

Au reste, Monsieur Schwertz nous donne quelque espérance pour la somme qu'il sollicite, mais ce sera peut-estre encor de long temps qu'il en reçoive rien, & Monseigneur vostre fils en auroit affaire déià à cette heure, veu qu'il luy reste encor onze personnes de son train & trois chevaux à entretenir, desquelles pourtant s'il n'en avoit affaire, il pourroit aisément s'en descharger, car l'apotiquaire qui croit ne luy pouvoir servir de rien, seroit bien aise de continuer son apprentissage en quelque bonne boutique, & puis Monsieur de Chasteauneuf s'imagine tousjours qu'il est à Monseigneur le duc et pourtant croit estre rappelé bien tost par vos lettres ou celles de Monseigneur, ce qui seroit pourtant chose, à mon jugement, contraire au profit de Monseigneur le comte, veu que c'est un gentilhomme grandement capable et qui sçait dextrement s'accommoder à son humeur, de façon que son service luy vaudroit mieux que celui de nul autre.

Monsieur Merad de son costé /3/ me dit plusieurs raisons pourquoy il auroit envie de se retirer, mais bien qu'il se descharge la plupart sur ce qu'il ne peut avoir autorité de gouverneur, ny volonté d'estre simple suivant auprès de Monseigneur, si est ce que je croy qu'il mesure doresnavant son aage et ses forces au travail et aux maladies qu'il a fallu combattre en Bohême.

Et quant à moy, comme j'ay tousjours tenu à très grand honneur vostre service, ainsi je désirerois m'y pouvoir continuer toute ma vie, et pourtant je vous supplie très humblement de considérer que doresnavant à cause de ma profession ès lettres je ne pourrais estre que très inutile auprès de Monseigneur vostre fils, lequel à cause de son aage & de sa qualité pourra au temps à venir faire la plupart sa demeure aux armées, et ainsi aura plus de besoin des gens de telle profession que nous pas de la mienne, en laquelle, s'il vous plaist m'honorer de quelque charge et retenir auprès de vous. Je vous fais serment dès à ceste heure vous vouloir servir en toute fidélité, ou bien, si vostre commodité ne le permet, je vous supplie très humblement de me recommander à quelqu'un de vos amys, afin que le reste de mes jours ie puisse auprès de vous ou des vostres continuer à prier Dieu,

Madame pour la prospérité de vostre très illustre maison, y joignant les vœux pour vostre très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 17 de febvrier 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/72

12 mars 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Pour obéir aux commandemens dont il vous a pleu m'honorer en vos lettres envoyées par laquais esprès, je n'ay voulu manquer à mon devoir de vous exposer selon vostre désir et mon petit jugement, l'estat auquel se trouve maintenant Monseigneur vostre fils, lequel grâces à Dieu continue tousjours à profiter fort en force et stature, ne respirant autre chose si non que le temps & les affaires voulussent s'accommoder en telle façon que bientost il peut avoir l'honneur de vous veoir avec cette résolution néantmoins de vouloir en attendant ce bien se conformer en tout & partout à vostre volonté, principalement puisqu'il cognoit assez bien que vous ne luy commandez si non pas une très grande affection et ce que vous jugez faire à don honneur & & avancement, & n'estoit qu'il craind que sa demeure en ce païs icy en temps de guerre vous apportera plus de despence que vous ne pensez, il s'estimeroit du tout heureux de pouvoir faire son apprentissage aux armes parmy les beaux exploits de Monseigneur son oncle.

Je suis contraint de tesmoigner cela & en ceste considération me joindre avec luy pour vous remonstrer très humblement que partant de Prague en haste & désordre il y a fallu laisser ses armes et son lict de camp avec la pluspart de son linge ; de façon qu'il sera contrainct en cas de guerre d'en acheter d'autres et outre cela se pourveoir de quelque tente, veu qu'en ces païs ils ne logent point dans les villages ; ce que malaisément il pourra faire de la somme que vou luy avez présenté. Car ayant fait mon calcul, selon ce que Monsieur de Champdor vous pourra spécifier, il luy faut plus de 300 livres par /2/ mois pour son logis et l'entretien ordinaire de son train et chevaux & pour les 300 livres qui luy pourroient rester avec grand mesnage, il aura a acheter premièrement les armes que nous avons desja commandé pour 250 livres pour après quelque espèce de lict, une bonne tente, et encor outre cela deux chevaux qu'il luy faudroit avec les trois qu'il a desja afin de monter son gentilhomme, son valet de chambre, son page & son palefrenier qui sint personnes du tout nécessaires auprès de luy quand on va à la guerre. Il est bien vray qu'il estoit une fois remis en bon équipage la somme des 600 livres ne seroit que trop suffisante pour l'entretenir de mois en mois. Mais, je crain que Monsieur Schwertz n'ayant commandement de nous fournir sinon six cens livres par chaque mois, ne face difficulté de nous payer quelque bonne somme à coups, & puisque Monseigneur vostre fils sans cela ne sçauroit aucunement s'équiper je ne di pas selon sa qualité ains seulement selon la nécessité, je vous supplie très humblement de luy commander qu'il ne se reigle pas avec nous par mois, mais ains qu'il nous fournisse selon les nécessités occurentes & ainsi j'espérerois qu'au bout de l'an la despence ne monteroit quères plus haut qu'à raison de 600 livres pas mois comme vous l'avez ordonné. Car quand je me représente comme l'année passée nous estions bien plus de monde et avions beaucoup de voyages à faire & néantmoins toute le despence jusques à nostre arrivée à La Haye ne se monte qu'à dix mille livres. Je puis m'imaginer que l'année courante ne pourra guères venir plus haut qu'à 7 200 livres comme vous le projettez. Mais il est besoin que l'on ait au commencement une grande somme pour s'establir & après cela pei suffir pour se maintenir tousjours en quelque bon ordre.

Au reste, je croy que Monseigneur /3/ vous a escrit touchant Monsieur Merad, lequel ayant veu par vos lettres et celles de Monsieur de Champdor que vous estiez delibérés de le rappeller auprès de

vous, à pensé estre plus à propos de s'acheminer cependant que les voyes sont libres que non pas d'attendre plus long temps Monseigneur le comte luy a tesmoigné avoir ce dessein pour agréable tant pour ce qu'il a creu qu'il vous pourroit estre utile en quelque place par de là, que pour accomplir vostre désir en ce qui est de diminuer son train le plus qu'il pourroit & quant à Monsieur de Chasteauneuf & moy, nous l'avons fortifier en ce dessein croyant que vous l'auriez pour agréable & que mesmement cela pourroit tourner au profit de Monsieur Merad, lequel nous espérons que vous cherirez d'autant plus puisque tout le temps qu'il a esté avec Monseigneur vostre fils, il s'est tousjours comporté en homme de bien, l'a assisté de son conseil en toutes occasions, tesmoignant en avoir grand regret de ce qu'à cause de sa maladie il n'a sceu estre auprès de luy quand il s'est trouvé aux combats. Il a délibéré de partir chez luy et peut estre s'y arrester deux ou trois jours pour ses affaires pour puis après se rendre auprès de vous pour recevoir l'honneur de vos commandemens et pout vous respondre sur ce que vous pourriez désirer sçavoir des affections & adventures de Monseigneur vostre fils, lequel pour ce voyage m'a commandé luy bailler cent Francs outre ses gages, ce que j'ay fait de façon que Monsieur Merad se trouve du tout satisfait pource qui est des 500 livres pour ses gages de l'année, attendant le reste de sa récompense et pour ce qu'il pourroit avoir perdu à Prague de vos bonnes grâces & de vostre bonté, à laquelle je me recommande très humblement, priant Dieu de tout mon cœur,

Madame, qu'il continue sur vous ses bénédictions célestes, vous conservant en très heureuse santé.

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.
M. Berthold

De La Haye, ce 12 de mars 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/73

12 mars 1621 – La Haye
Berthold
à M. Champdor

Monsieur,

Pour responce aux vostres il n'est pas besoin de vous entretenir longtemps sur l'estroite amitié que dès long temps est entre nous, moins de vous descouvrir des mauvaises nouvelles que de jour à autre me viennent chercher du fin fond de la Silésie, vous en avez assez bien près de vous comme j'entens, & bientôt le malheur particulier aux Allemans semble de vouloir faire général pour tous les gens de bien, c'est ce que nous doibt obliger à serrer d'avantage les liens qui nous tiennent enlacés avec nos amys & par une mutuelle assistance se secourir l'un l'autre.

Pour à ceste heure, je ne vous demande autre secours sinon celuy qui fait pour le service de celle à qui nous le devons l'un & l'autre c'est que vous me permettiez de déposer chez vous et en vostre sein ce qu'en la lettre de Madame je n'ay osé expliquer au long.

Et premièrement, je vous supplie si vous voyez que Madame désire sçavoir si toutes ses lettres, depuis quatre mois en çà, nous on trouvé, de luy dire que voirement toutes, comme je croy nous ont esté rendues mais souvent à contretemps car pour celle qui nous ordonnoit de recevoir le reste des 1 500 livres escrite au mois de 7^{bre}, nous fut rendue à Prague peu de jours avant la bataille, mais sans la lettre de change, & néantmoins le marchand se fiant sur ma lettre et aussi par crainte de perdre ailleurs me bailla les quatre cens vingt six Florins y restèrent le jour après la bataille. Mais quant à la lettre par laquelle Madame nous escrivi du 9 d'octobre que nous pourrions prendre encor mille ou douze cens livres, celle la ne nous a trouvé qu'à La Haye, il y a trois ou quatre jours, après s'estre longtemps pourmenée en Bohême & au Palatinat. Toutes les autres escrites au mois de X^{bre} & janvier pour assurer Monseigneur le Comte de la volonté de Madame pour son séjour en ces païs, nous ont esté rendues partie par Monsieur Rivet, partie par autres & comme je croy Madame en aura eu responce de moy par trois fois.

Pour celles que le laquais nous a apporté, il les a livré le 8 de mars et retournera s'il plaist à Dieu demain, qui sera le 13 de mars. Et c'est de que je vous puis dire des lettres. Après cecy je croy

que Madame aura désir de sçavoir quelque chose touchant la despence. Pour celle qui est passée /2/ vous le pourrez assurer que nous l'avons faite en toute fidélité & que depuis nostre départ de Paris jusques à nostre retour à La Haye nous avons despendu environ dix mille livres³⁴. Car outre les 3 000 livres que l'on me bailla en chemin, j'ay receu à Nuremberg 2 126 Florins qui coustèrent à Madame 3 000 livres. Puis après, j'ay receu à Brin en Moravie 2 000 Florins qui ne doivent avoir cousté à Madame que 2 850 Florins, si au moins en cecy on s'est gouverné par l'avis des marchands ou selon ce que j'en escrivis alors tant à Madame qu'à Monsieur de Nets. Après j'ay receu à deux fois 1066 Florins à Prague qui ont cousté 1 500 livres à Madame. Outre lesquelles sommes j'ay emprunté 220 livres d'un soldat de Sedan nommé La Jeunesse.

Or toutes ces sommes ensemble font dix mille cinq cens septante livres, desquelles j'ay payé trois cent livres à Monsieur de Chasteauneuf & rendu septante audit soldat Le Jeunesse sur sa cédule, presté cent soixante & dix Florins d'Allemagne à Monsieur de St-Hilaire qui font plus de deux cents livres.

Ainsi vous voyez que nostre despence jusques à La Haye ne monte pas plus de dix mille livres comme j'en ay escrit à Madame. Sur cecy je voudrois bien vous supplier de faire en façon que Madame fit payer audit soldat nommé Jean Wilhelm, surnommé La Jeunesse, les 150 livres qui luy restent sur sa cédule. Sa femme est en la maison de Monsieur Le Comte, gouverneur de Sedan, qui vous rendra la cédule, sur laquelle j'ay cotté les 70 livres que nous luy avons avancé. Je voudrois bien s'il estoit possible que vous eussiez tiré de Monsieur de St-Hilaire ou bien de Monsieur de Bessay les 170 Florins qui nous ont cousté 250 livres, et pour lesquels il nous a laissé un récépissé. Je luy ay presté en mon particulier 108 livres le voyant en grande nécessité sur son départ. Pour lesquelles il 'a aussi donné un récépissé. S'il vouloit estre recognoissant, il les vous payeroit sur vostre récépissé & puis après je vous enverrois ses cédules rayées. Je ne vous en peux prier d'avantage, sçachant bien que pour l'amour de moy vous y ferez vostre possible, une chose seulement faut-il que je vous ramentoye, c'est que personne encor ne nous a sceu assurer si Monsieur de St-Hilaire est venu jusques à vous & s'il vous a porté de nos lettres. Nous n'en avons jamais rien entendu.

Pour ce qui est de nostre despence présente, il faut que vous sçachiez que nous sommes arrivés icy le 15 de janvier de façon qu'il y aura d'icy à trois jours deux mois, durant lequel temps nous avons /3/ esté 14 personnes & plusieurs chevaux. Monseigneur le Comte par un certain caprice n'a pas voulu permettre qu'aucun des siens, hormis le page, eust mangé au chasteau bien que souvent on nous avoit convié. Il desiroit aller quelques fois seul avec son laquais. C'est ce qui nous a obligé à faire une table au logis pour les gentilshommes, un autre pour le train & bien souvent Monseigneur luy mesme est demeuré au logi deux ou trois jours selon qu'il luy venoit quelque mescontentement de l'un ou de l'autre pour le point d'honneur. Ainsi nous avons esté contraint de prendre 1 300 livres de Monsieur Schwertz pour subvenir à ceste despence, sans compter ce que nous avons peu tirer des chevaux superflus que nous avons vendus de telle façon que leur nourriture & leur prix ne se sont guères de l'un à l'autre. Toutes ces 1 300 livres ont esté despendues en ces deux mois pour le logis & pour la despence ordinaire, et pour ce qui est de l'extraordinaire chez le marchand pour un habit d'hyver assez simple pour Monseigneur & deux autres pour son page & son laquais, nous le devons encor, outre ce que nous n'avons rien payé ny a tailleur ny a cordonnier ny a la lingère, ce que nous eussions peu faire néanmoins de ces 1 309 livres, n'eust esté que Monsieur Merad ayant désir de s'en retourner vers Madame, il luy a fallu payer ses gages et en outre cent livres que Monseigneur luy a baillé pour son voyage.

Or pource qui est du départ de Monsieur Merad, il faut que vous sçachiez que Monseigneur estant en aage tendant à liberté s'estant fort ennuyé de veoir à l'entour de luy un homme qui faisoit le gouverneur et néanmoins selon son jugement n'estoit pas grand homme d'esprit, il luy a donné souvent subject pour s'ennuyer aussi de son costé & a songer à sa retraite ce qu'ayant cognu, je luy ay montré en vostre lettre comme aussi en celle que Madame escrit à Monseigneur son fils, comme elle estoit délibérée de le rappeler, sur quoy il a incontinent espéré que Madame voudroit faire pour luy & avec la permission de Monseigneur le Comte il s'est mis en chemin pour trouver Madame, laquelle ie vous prie d'assurer que quant à moy, j'ay tousjours trouvé Monsieur Merad fort homme de bien &

³⁴ C'est à dire la moitié du revenu annuel du duché de Thouars, ce qui situe l'importance de cette dépense pour Charlotte-Brabantine de Nassau.

fort assidu au service de Monseigneur le Comte, quand il a seu le suivre. Je croy qu'il entendroit fort bien ce qui est pour garder quelque place en France ; & que d'ailleurs il est homme qui se laissera bien plustost tromper que de vouloir tromper un autre. Madame en usera selon sa prudence & si peut estre il parle de sa perte de Prague, vous pouvez l'assurer que sa malle y est demeurée où il y avoit un bon habit et tout son linge, le tout valant plus de cent livres. Ce n'estoit pas sa faute, ains Monseigneur le Comte n'avoit pas voulu qu'il vinst avec luy en la ville comme les autres, d'autant qu'il avoit dessein de retourner bien tost avec le Roy en la bataille /4/.

Pour ce qui est à l'advenir nous sommes en tout dix personnes avec Monseigneur desquelles trois a Monseigneur mangeront en Cour comme Madame l'a ordonné. Les six qui demeureront au logis et les trois chevaux qui nous restent pourront couster tous les jours six livres dix sols, ce qu'en 30 ou 31 jours du mois feroit 200 livres. Le logis nous couste tous les mois 50 livres, la lavandière tant pour la lessive que pour les fraises de Monseigneur 15 livres, la chandelle 9 livres, le bois & tourbes 15 livres. Le page & le laquais en chaussure 5 livres. Ce qui fait en tout 294 livres sans compter les flambeaux, les aumosnes des pauvres et au temple, le papier, le fil & soye en la chambre et de façon que l'ordinaire aisément se montera à plus de 300 livres par mois, comme j'ay escrit à Madame, & pour ce qui de l'extraordinaire il y a icy outre les habits et autres choses nécessaires, plusieurs sortes de gueux à contenter, sans compter les comédiens, le jeu e paulme de façon que nous n'avons rien de trop, bien que Madame commande par Monsieur Schwartz nous baillé extraordinairement pour payer les debtes desjà faites qui montent bien à 300 livres. C'est ce que je vous ay deu escrire afin de vous importuner par comptes de loin se présente estre les argentiers de de là ne vous rompent assez le teste de près. Excusez ceste incivilité s'il vous plaist par l'intention que j'ay de satisfaire à Madame en toutes ses demandes & commandemens et si l'occasion le permet faites là tousjours souvenir selon la teneur de mes lettres précédentes ; de vostre pauvre, mais fidèle amy & serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 12 de mars 1621.

Que M. Brisseau & Madame sa femme trouvent icy mes bien humbles baise mains comme de leur plus affectionné serviteur.

Je vous suplie de faire tenir la lettre de Monsieur le baron de St-Hermine³⁵ à Monsieur du Plessis à Saumur.

Archives nationales, 1 AP 354/74

22 mars 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Parmy les lettres dont il vous a pleu m'honorer du 7 de mars, il y en avoit pour Monsieur de Chasteauneuf qu'il jugea de telle importance qu'il se résolu d'envoyer un laquais à ses despens pour en porter la responce. Je l'ay fortifié en ce dessein, d'autant que ce me sembloit un moyen propre pour vous faire sçavoir tant plus prontement des nouvelles de Monseigneur vostre fils, lequel, grâces à Dieu, est bien en bonne santé, mais d'ailleurs quelque peu en peine pour une querelle qui se meut hier après disner entre luy & Monseigneur le prince de Portugal, Don Guillaume, lequel se trouvant seul avec luy en la chambre de Son Excellence, attaqua de paroles Monseigneur le Comte, & puis ayant receu responce la dessus telle quelle, il luy dit qu'il partisse & l'attendist au bois pour se battre sur cela l'un & l'autre sortirent, mais le duc de Brunsvic, Monsieur le prince Henry & autres, qui en furent advertis, les attrapèrent avant que de se pouvoir joindre. Ainsi ils ont esté confinés un chacun en son logis sous bonne garde de Son Excellence, laquelle on croit parlera dignement à eux & que cela pourra servir doresnavant pour les unir en amitié.

Monsieur de Chasteauneuf n'y pouvoit estre présent alors estant à table avec les gentilshommes de son Excellence & du duc de Simmeren, n'ayant peu obtenir qu'il mangeast avec le maistre d'hostel comme avoit fait Monsieur d'Estival pour raison comme ils disent afin de ne donner jalousie à

³⁵ Elie de Saint-Hermine, baron dudit lieu.

Monsieur le duc de Simmeren, les gentilshommes duquel mangent tous avec ceus de Son Excellence, et ne se mettent à table si non quand Messeigneurs en sont hors qui est justement l'heure où il mes faudroit suivre. Mais pour ce qui est de la querelle, je croy qu'il en arrivera ce bien, que Son Excellence sera contrainct de parler à eux a les exhorter à vivre doresnavant comme conjoint, ce qu'ils ont assez mal fait jusques à ceste heure, de façon que j'ay esté contrainct d'en parler à Monsieur d'Aersen et le prier qu'il fist tant avec Son Excellence afin qu'elle les exhortast à une vie plus amie avant qu'ils tombassent tout a fait en quelque querelle.

Monsieur d'Aersen m'a assuré qu'il luy en avoit parlé, mais néantmoins Son Excellence a tousjours dissimulé jusques a ceste heur. Je ne vous en avois rien escrit jugeant qu'en une affaire pressante vostre responce /2/ feroit un remède trop tard, veu qu'il faut bien deux mois pour en avoir d'ailleuret peust esté eut-estre chose qui vous eust affligé long temps après les dangers passé. Pour dire qui est cause de ce que jusques icy ils se sont fait la mine, et que mesmes au logis de Monsieur le prince de Portugal, on luy a monsté des grandes froideurs. Il me seroit difficile si non que Monsieur Rivet et quelques autres qui y hantent m'ont voulu assurer que Madame la princesse se souvient tousjours du langage injurieux qu'il avoit tenu d'eux en Nort Holland, lorsque vous estiez icy et cela d'autant plus que maintenant estant de retour de son voyage de Bohême, il s'estoit monsté fort retenu à les rechercher et comme ils l'interprètent sur son ancien mespris. Ce qui peut avoir esté augmenté par ce qu'il ne hante guères leur logis comme font bien le duc de Simmeren³⁶ & les autres seigneurs qui sont icy, mais il luy est malaisé de rechercher beaucoup ceux qui luy font une réception froide, bien qu'il n'ignore pas que souvent il leur en a donné sujet, cognoissant toutesfois que ce qui s'estoit passé en Nort Holande avoit esté un traict d'enfance & que pourtant il ne le maintiendra point ains aidera à défendre le contraire. Ce seroit à souhaiter qu'il ne se piquast pas si tost, mais c'est chose difficile de combattre son naturel principalement à un jeune homme plein de courage. Cela le feroit plus aymer qu'il n'est et le retiendroit à ne faire pour chose de rien la compagnie de Monsieur le prince Henry, celle de Monseigneur le comte de Culembourg³⁷, qui est résident icy.

Mais il semble depuis son retour d'Allemagne où il a esté tousjours fort honoré, qu'aussi tost qu'un homme obmet le moindre compliment envers luy qu'il le mesprise & ainsi il ne l'ayme plus et n'en est point aymé aussi. C'est de ceste source que luy sont venues devant ceste-cy les querelles avec Monsieur le duc de Simmerens en la chambre de Son Excellence, avec Monsieur de Villebon en la chambre de Monsieur le prince Henry, mais elles ont esté assoupies habilement & tournées comme un jeu. Toutes lesquelles choses néantmoins il pouvoit éviter s'il eust voulu se gouverner un peu par conseil tant de Monsieur de Chasteauneuf que de moy, mais il tient pour maxime que c'est marque de stupidité, se gouverner par conseil d'autrui & pourtant afin que le monde ne s'enhardie légèrement à le contretosller en rien, il leur en départ de telles injures que puis après un chacun est bien content de se taire³⁸.

Et si ce n'est que la discretion retient Monsieur de Merad, il vous en pourra bien conter de cecy comme en ayant eu sa part souventes fois. Je vous supplie très humblement, Madame, m'excuser si je vous en escriis librement, vostre commandement en vostre dernière lettre m'a a obligé, autrement j'estois résolu à me taire et espérer que le temps accommoderois toute chose, comme je le croy encore, veu qu'il n'y a rien désespéré, et que mesmes Monseigneur vostre fils commence fort à cognoistre que son humeur luy fait tort & pourtant depuis quelques semaines il s'estoit fort bien accommodé avec tout le monde, commençoit aussi à me pouvoir ouïr sans ces répliques aigres /3/ de faire que je me promettois desià le bonheur pour luy, mais ce dernier désordre nous a mis tous en trouble & craignons bien que Son Excellence ne l'en ayant moins bien que l'on dit que le tort n'est pas de nostre costé, si cela estoit ce mescontentement de Son Excellence nous viendroit mal à propos,

³⁶ Ludwig-Philip (1602-1655), Pfalzgraf von Simmern, Spanheim et Lautern, était le frère cadet du roi de Bohême, avec lequel Frédéric avait eu maille à parti en 1617 à Sedan.

³⁷ Floris II van Pallandt (1577-1639), comte de Culembourg. Il avait épousé le 4 mars 1601 Catharina de Bergh (1578-1640), cousine germaine de Maurice et Frédéric-Henri de Nassau.

³⁸ Enfermé dans sa paranoïa, Frédéric de La Trémoille était resté étranger au processus de civilisation des mœurs caractéristique de la société curiale des XVIe et XVIIe siècles. Cf. Norbert ELIAS, *La civilisation des mœurs* et *La dynamique de l'Occident*, Coll. Agora, Pocket, 1997 et 1999.

veu que l'on espère bientôt se mettre en campagne, nonobstant que l'on attend aujourd'huy le chancelier de Brabant³⁹ que l'on croit devoir traicter pour la continuation de la trêve, car comme Monsieur d'Aersen m'a assuré Messesieurs les Estats sont résolus de traicter l'espée à la main, & bien qu'enfin la continuation pourroit estre accordée si est ce qu'ils armeront puissamment & pour le país de Clève & pour le secours du Palatinat ayant promesse pour ce mesme fait des Roys d'Angleterre & de Dennemarck. L'Ambassadeur de cestui-cy estant arrivé il n'y a que sept ou huit jours. Ce sera une occasion à Monseigneur vostre fils de veoir l'armée de Messesieurs les Estats sans grand danger, mais il n'y a qu'une chose qui me met en peine pour luy assavoir la crainte que j'ay qu'il ne trouvera pas si tost pour fournir à la despence qu'il conviendra faire en telle occasion car comme vous avez peu cognoistre par mes lettres précédentes il luy faut 300 livres par mois pour l'ordinaire de son train et de ce qui en despend, et les 300 livres pour l'extraordinaire ne pourront suffir à tout ce que l'on aura à achepter en partant d'icy, moins encor pour payer ce que l'on doit desjà, qui monte bien a 400 livres. Outre cela, je voy bien peu d'espérance pour obtenir les 2 000 livres des arrrages, bien que Monsieur Schwertz & moy ayons assez comme depuis quelque temps, et c'est pour cela qu'il m'a dit qu'il ne pourra plus guères fournir pour ma despence, mesmes qu'il avoit d'autrefois avancé 1 600 livres, de quoy il voudroit bien se rembourser. Pour deux mois & demy que nous sommes tantost icy il nous a payé 1 600 livres, et il seroit besoin qu'au commencement de l'autre il nous baillast un peu plus que les 600 livres qu'il vous a pleu ordonner afin de payer les armes que Monseigneur vostre fils a fait faire et en outre pour fournir à ce qu'il faudra pour les tentes, pour les présens aux fourriers et maistres des chariots, sans parler des debtes qu'il nous faudra laisser, et sans achepter quelque habit pour Monseigneur lequel toutesfois n'a rien qui soit assez bien pour la guerre, sur laquelle je voy icy tout le monde se faire brave.

Je sens bien que Monsieur Schwertz se propose que quand il nous aura payé encor 800 livres outre les 1600 que nous avons desjà, nous devons estre contens sans luy plus rien demander afin de se faire allouer les 1600 livres qu'il dit luy estre deues, et pour cest effect, il dit que Madame de Buillon a icy 3 000 livres entre ses mains que vous pourriez faire avec elle en façon qu'il les nous délivrast. Il m'a prié de vous en advertir et jugeant que cela faisoit pour vostre service, ie me suis senti obligé à la faire, priant Dieu de tout mon cœur,

Madame qu'il luy plaise de continuer sur vous ses bénédictions célestes, vous conservant longuement en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.
M. Berthold

De La Haye, ce 22 de mars 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/75

23 mars 1621 – La Haye
Châteauneuf
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

La dernière nouvelle de ceste Cour est la venue de l'ambassadeur de Brabant, chancelier des Archiducs, assisté de deux adoints, auquel S. E. fut hier au devant à demie lieue de La Haye avec sept carroces remplis de noblesse. L'ambassadeur fut bien aise de cet honneur qui le rassura un peu de la grande appréhension où il estoit de recevoir quelque desplaisir de la populace dont desia il avoit esté mal mené en sortant de Delph où il pensa este assigné à coups de pierres et de mottes par un tas de femmes et de petits enfans de quoy on luy a icy tesmoigné avoir beaucoup de desplaisir hier matin avant que d'aller là.

³⁹ Pieter Peck (1562-1625) dit Peckius, chancelier de Brabant, avait tenté une ultime médiation, mais dans des conditions inacceptable pour les Etats. Pieter GEYL, *History of the Dutch Speaking Peoples, 1555-1648*, Phoenix Press, 2001, tome II, "The Netherlands in the Seventeenth Century, 1609-1648", p. 373.

S. E. avoit fait accorder une querelle née dimanche dernier entre Monseigneur le Conte et Monsieur le jeune prince de Portugal⁴⁰ qui ne se faisoient guère bonne chose des longtems auparavant et à l'heure s'estans par hasard rencontrés seuls en la chambre de S. E. se regardèrent l'un l'autre de près quelque temps sans se rien dire, après quoy Monsieur le prince de Portugal dit à Monsieur le Conte : " Vous estes un habile homme ". " Je suis ", répondit-il, " plus habile homme que vous ". L'autre répartit : " Vous ne me l'oseriez dire ailleurs ". " Sy feray ", dit Monsieur le Conte, " Sortons d'icy ". Et de suit sortit le premier et ayant attendu quelque temps au pied du degré seul, il remonta en la mesme chambre où il trouva Monsieur le prince de Portugal à qui il demanda pourquoy il n'estoit pas sorty. A quoy il luy respondit qu'il avoit craint que le maistre d'hostel de Madame sa mère ne s'en apperceust qui estoit là entre des portes, mais que s'en estant maintenant allé ils pourroyent sortir comme ils firent, ayant touché en la main pour conclure ce beau marché de s'aller battre dedans le parc à pied.

Comme on les trouva tous deux sortis du chasteau en mesme temps, Monsieur le duc de Brunsvic⁴¹, entre autres, se doutta de quelques brouilleries et courut après Monsieur le Conte qu'il attrapa et luy dist de la part de S. E. qu'il allast le trouver et qu'il ne le laisseroit point qu'il n'eust parler à luy /2/. L'autre aussi fut pris et à tous deux furent donner gardes jusques au lendemain que Messieurs de Marquet et Allard, et le capitaine des gardes veindrent dire à Monseigneur le Conte que S. E. désiroit que luy et Monsieur son cousin se trouvassent à l'heure qu'ils seroyent mandez à la Cour pour s'accommoder en leur présence, comme aussi cela fut fait, dont je n'escris rien à Madame pource que Monsieur Bertold luy [fera] un discours plus pertinemment que je ne pourrois pas faire, mais seulement d'une affaire qui regarde mon frère de Maseuil où je vous supplie très humblement, Monseigneur, daigner nous favoriser de vostre intercession sachant que l'affection que nous devons avoir au service de vostre maison effacera beaucoup de defaults qui pourroyent sans cela parroistre en nous.

Monsieur le Conte m'a fait l'honneur de me tesmoigner qu'il seroit bien aise de se servir de mon frère⁴², quand vous me commanderez, Monseigneur de vous aller retrouver si je me fusse esloigné de sa volonté, vous et ly m'eussiez déclaré indigne de me présenter jamais à vostre service sy je n'eusse recougnu cela à une grande faveur. Prenez donc, s'il vous plaist, en bonne part que je vous en face ceste recougnissance et ayez agréable que je demeure tout la vie,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant
et très affectionné serviteur.

Chasteauneuf

De La Haye, le 23 mars 1621.

Archives nationales, 1 AP 648/4

23 mars 1621 – La Haye

Berthold

à M. Champdor

Monsieur,

⁴⁰ Emilia de Nassau (1569-1629), une des sœurs aînées de la duchesse de La Trémoille, de son mariage avec Dom Emmanuel de Portugal (1568-1638) avait eu deux fils : Emmanuel (1600-1666), duc de Beja et Louis-Guillaume (1601-1660), marquis de Tramoso et six filles.

⁴¹ Le duc Christian de Brunswick-Wolfenbüttel, évêque-administrateur d'Halberstadt, avait constitué une armée dans le cercle de Basse-Saxe. Pour les Provinces-Unies il constituait un bouclier contre les ambitions des états catholique du nord-ouest de l'Allemagne. Malheureusement Christian de Brunswick se révéla un investissement pire que Mansfeld. A mesure de l'avancée de l'armée de la Ligue catholique commandée par Tilly, il se replia vers la frontière hollandaise jusqu'à sa défaite le 6 août 1623 à Stadtholm.

⁴² Pierre de Marconnay, sieur de Maseuil, troisième fils de Lancelot de Marconnay et de Catherine de Chesneau. Il n'entra jamais au service de Frédéric de La Trémoille, mais par contre accompagna Henri de La Trémoille en octobre 1621 à Sedan. En 1623, il le chargea de prendre possession du château et de la ville de Vitré en Bretagne que le Roi lui avait restitué.

J'ay veu par vostre lettre que non seulement vous me continuez tousjours vostre bonne affection, mais aussi l'augmenterez en recherchant et disputans dans vous mesme ce qui pourroit estre pour mon bien, & c'est par où je prens que tantost vous me conseillez tantost me dissuadez, mon dessein de me retirer, lequel je vous supplie de croire n'avoir esté fait par quelque légéreté ou fascherie, moins pas espérance de meilleur condition ailleurs, ains seulement par la considération de ce que je me vois inutile icy & pour Monseigneur et pour moy, estimant chose du tout malséante à moy qui ne désire ny respire si non le bien & l'honneur de Monseigneur le Comte de charger sa despence inutilement sans luy pouvoir rendre quelque service agréable ou profitable, me voyant non seulement employé à rien, mais la pluspart cause de ce que ses affaires se font tout à contrepied, le naturel des jeunes seigneurs estant tel, qu'ils croient n'estre jamais absolu ; si ce n'est qu'ils facent tout le contraire de ce que leur conseillent ceux qui d'autrefois ont eu quelque autorité sur eux. Ils pensent les disputer quand ils se ruinent de bien & de réputation de façon qu'à la fin on ne trouve meilleur remède pour cela si non d'oster d'auprès d'eux pour quelques tems des anciens serviteurs qui leur font ombrage.

Je n'ay que faire de confirmer mon dire par exemples, vous en avez veu parmy nous, & suis bien marry de veoir par vostre lettre qu'il y aura de la difficulté pour le pratiquer en ma personne. Mais quoy qu'il en arrive, il me faudra prendre patience & si puis après les choses réüssissent comme je les ay prédis, je les supplie tous de ne s'en prendre qu'à eux. Car pour ce qui est du présent, je ne veux point dire que tort qu'il se fait souvent en sa réputation, seulement om me suffit de ce qu'il perd son bien si légèrement contre l'intention de Madame & mon conseil, que seulement ce mois de mars ie trouve qu'il a perdu en jouant cent livres et plus, sçachant néantmoins très bien que nous devons desià beaucoup et que s'il fallait aller en campagne, nous n'aurions pas seulement de quoy l'équiper en simple gentilhomme. Certes, si Madame le deshortois pa ses lettres afin qu'il se remist du jeu pour un temps, ou bien qu'elle luy fist quelque reiglement. Il me semble qu'elle n'en feroit que bien.

Je ne luy en ay point escrit, mais vous le luy pourrez dire par occasion, comme aussi ce qui touche le lettre de la Reine. J'en ay parlé à Monsieur /2/ d'Aersen, lequel me dit que l'on se garde bien d'en faire beaucoup de discours et que le peu de grâce que l'on pourroit acquérir par là auprès ces Messieurs ne seroit pas bastant de guérir le mal que l'on pourroit encourir en Cour si cela y estoit sceu et que mesmes après tout l'accord et satisfaction que l'on pourroit faire à l'Assemblée ces Messieurs pourroient bien en estre en peine. Il dit en avoir escrit à Monsieur Feston qui y est luy allégant les raisons qui pour le présent empeschent Messieurs les Etats de se résoudre à ce que ils demandent. C'est pout ce danger que je n'ay pas voulu vous renvoyer l'original craignant que de laquais ne fut fouillé en quelque lieu. Je le conserverai soigneusement et en ferai comme il plaira à Madame commander.

Au reste, vous verrez par la date de ceste-cy que je vous ay escrit le lendemain après celle de Madame, à laquelle j'ay touché un mot d'une certaine querelle entre Monseigneur et le jeune prince de Portugal Don Guillaume. Vous pouvez assurer Madame que depuis elle a esté acomodée par le commandement de Son Excellence et par l'entremise de Messieurs de Marquette⁴³, capitaine de la garde & Monsieur Allard qui les ont fait embrasser & puis Son Excellence les a fait venir chacun à part dans son cabinet, & leur en a baillé une bonne réprimande.

Vous luy pourrez aussi dire que le Chancelier de Brabant dont je luy ay escrit arriva hier au soir, mais que l'on ne sçait pas encor ce qu'il pourra proposer. On croit que c'est pour le trefve/ Son Excellence est allé au devant de luy avec plusieurs carosses tant pour l'honorer que pour garder d'autant que le menu peuple par les chemins luy jettoit force mottes & brocards.

Pour comble de commissions, je vous supplie de sçavoir de Madame par occasion si j'ay bien fait de prester 20 livres à Monsieur de Chasteauneuf pour pouvoir envoyer ce laquais & si où un besoin elle est contente que l'on luy en preste davantage veu qu'il est icy auprès de Monseigneur sans grand moyen et depuis fort long temps il n'a eu occasion de rien recevoir de France.

Et voilà le tout de quoy je vous ay deu charger comme concernant le service de Madame. Pour mon particulier, je vous ose encor une fois importuner pour ce qui est de la debte chez Monsieur de

⁴³ Johan Kesseleer, seigneur de Marquette.

St-Hilaire assavoir 170 Florins d'Allemagne d'une part 108 livres de l'autre. Si vous en pouvez obtenir quelque chose, gardez le, s'il vous plaist, jusques à nostre entrevue, laquelle attendant avec grande impatience je prie Dieu qu'il vous conserve avec Monsieur de La Mazure et tous nos autres bons amys en très heureuse santé. C'est

vostre plus humble
& plus affectionné serviteur.
M. Berthold

De La Haye, ce 23 de mars 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/76

23 mars 1621 – La Haye
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je serois trop indigne de l'honneur et des faveurs que je reçois de Monseigneur le Comte sy j'en estois mescougnissant en aucune sorte, c'est pourquoy pour m'exempter de ce blasme, le ressentiment que j'en dois avoir m'oblige à ne vous céler point, Madame, que tous les jours il me donne des nouveaux suiects de continuer l'affection et le zèle que j'ay à luy rendre très humble service, adressant non seulement les effects de sa bonne volonté avec moy, mais aussi vers mon frère de Mazeuil⁴⁴, qui est à présent auprès de mon père, auquel il m'a commandé d'escrire qu'il le désire avoir à son service, pourveu, Madame, que vous l'ayez agréable, lorsque j'auray un commandement de retourner trouver Monseigneur, de quoy je n'ay peu assez dignement le remercier, acceptant la chose pour mon frère aux conditions qu'il y a mises, car il ne viendra jamais en l'aame de désirer contrevvenir à vos volontez, ayant tousjours pour but l'observation de vos commendements, quand je seray si heureux que d'en estre honoré pour estre advoué de Vostre Grandeur,

Madame,

Le très humble, très obéissant
et très affectionné serviteur.
Chasteauneuf

De La Haye, ce 23 de mars 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/77

28 mars 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a cinq jours que par la moyen du laquais de Monsieur de Chasteauneuf, je vous escrivi comme il y avoit ici le chancelier de Brabant en Ambassade et que l'on croyoit qu'il traicteroit pour la trefve. Mais depuis son audience en laquelle il ne proposa autre chose que quelques rodomontades, demandant que Messieurs les Estats se remissent en l'obéissance et en la protection du roy d'Espagne, lequel promettent les traicter favorablement & maintenir en liberté et privilèges, on désespère quasi de la tresve et tout le monde commence à s'équiper pour la campagne bien qu'il y en a enor plusieurs au reste bien entendus qui veulent gager que nonobstant de tout ela on continuera la tresve, & enverra-on de Bruxelles quelque autre avec propositions plus agréables. Au moins cestui-cy a esté renvoyé bien viste et quasi en cachette à cause de la faveur du menu peuple qui s'estoit monstré fort esmeu contre luy de façon qu'il luy a fallu prendre des gardes pour son retour.

Sur ceste incertitude, j'ay creu estre mon debvoir de vous en advertir et de vous supplier très humblement encor une fois de vouloir considérer que Monseigneur vostre fils sera contraint de

⁴⁴ Pierre de Marconnay, sieur de Maseuil. Cf. lettre de Châteauneuf à Henri de La Trémoille du 23 mars 1621.

s'aqupper comme les autres et néanmoins comme vous avez veu par ma procédure il n'a que huit cens livres à toucher icy selon l'intention de Monsieur Schwertz, lequel malaisément luy en fournira d'avantage si ce n'est que vous traitiés avec Madame de Buillon afin qu'elle commande de nous livrer les trois mille livres qu'il a icy our elle, encor crais je bien que tout cela sera bien tard veu qu'il faudra un grand temps pour escrire à Sedan & pour en avoir responce /2/.

Je sçay que vous aymez tant Monseigneur vostre fils que vous seriez marrye de le laisser aller en campagne avec les autres sans qu'il ait des armes, un cheval propre pour la guerre, quelque tente, quelque lict et quelque bon habit et pour cela j'espère que vous penserez aux moyens pour luy faire voir tout cela. Mais s'il arrivoit que l'on gattist aux champs avant que vostre responce fust venue je m'imagine qu'ayant esgard à la nécessité pressante vous ne trouverez pas mauvais que l'on emprunte de Monsieur d'Aersens ou ailleurs cinq ou six cens escus pour fournir à ceste despence jusques à ce que l'on puisse avoir moyen de le regagner sur les moys suivant ce que l'on pourra fort bien faire pourveu que Monseigneur vostre fils ne s'oppose pas du tout au mesnagement que l'on se contraint de faire. Il est bien vray que jusques icy il n'a eu que fort peu d'esgard, mais il attribue tout cela au séjour de La Haye qui est un lieu où on n'apprend que folle despence, et pleust à Dieu que ce ne fust que cela. Il pourra bien apprendre encor pis si nous y demeurons longtemps, car je voy qu'il se desrobbe quelque fois d'avec nous et de pourmeine ainsi seul sur le tard, ie ne sçay à quelle fin, mais ie suis bien asseuré que ce n'est pas sans grand danger. Vostre autorité peut rompre ceste mauvaise coustume laquelle quand nous la voulons reprendre, il tasche de fortifier par exemples publics. Je prie Dieu qu'il le vueille conserver en cest aage si panchant comme aussi,

Madame qu'il continue sur vous ses bénédictions célestes, vous conservant longuement en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 28 de mars 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/78

31 mars 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a trois jours que je vous escrivi par une certaine voye extraordinaire, mais je ne sçay si la lettre aura esté assez heureuse pour vous rencontrer. C'est pourquoy, j'ay voulu embrasser encor ceste occasion du messenger de Paris pour vous supplier très humblement de ne me trouver importun si je vous répète si souvent l'estat auquel Monseigneur vostre fils se trouve icy quant aux finances ; car pour ce qui est de la santé, grâces à Dieu, il se porte fort bien, et au reste il me semble aussi que la querelle entre luy & Don Guillaume de Portugal est de tout assoupie, veu que je les voy vivre fort bien ensemble, Mais il seroit bien aise de se pouvoir préparer comme les autres pour ce qui est de la guerre, laquelle tout le monde icy croit commencer bien tost, n'y ayant plus de huit jours trefve franchie, et néanmoins il se voit tellement despourveu de tout ce qui y est nécessaire, que sans un secours bien prompt, il seroit contraint de demeurer au logis, ce qui luy seroit chose du tout honteuse. Car ayant espéré selon vostre lettre à son arrivée qu'icy bas il trouveroit entre les mains de Monsieur Schwertz six mille livres et qu'ainsi il auroit des moyens assez pour exécuter en cas de guerre ce que luy commandez et luy désire de tout son cœur il a trouvé enfin que le monde vous a fait à croire plus qu'il n'en est et au lieu de six mille livres il n'a sceu tirer que deux mille quatre cens livres de Monsieur Schwertz, lequel dit n'avoir autre chose à vous que ladite somme rabatant les seize cens livres que l'on luy doibt et pour ce qui est de l'espérance des arrérages, elle nous est entièrement retranchée parmy ces consultations de guerre dont a présent Messieurs les Estats sont tousjours occupés /2/.

Or de toute ceste somme de 2 400 livres il ne nous reste plus que 600 livres pour l'entretien du mois d'avril selon vostre ordonnance, desquelles si on oste 300 livres pour l'entretien ordinaire, comme il est nécessaire, il ne restent que 300 livres de quoy il doibt faire tous ses préparatifs pour aller en une armée, et néantmoins les armes seules luy cousteront bien autant. Certes si cela arrive qu'il doibt marcher en campagne il luy faudra une pièce de mille escus entre les mains, d'autant qu'en partant il faut tout payer et avoir encor quelque argent sur soy pour s'y entretenir. Mais vous sçavez tout cela mieux que ie ne le vous sçauois exprimer, et pourtant j'estime mon devoir de ne vous en importuner d'avantage, espérant que vous traicterez avec Madame de Buillon, afin qu'elle nous permette de toucher les 3000 livres qu'elle a icy ou bien vous serz contente que nous en empruntions autant de Monsieur d'Aersens en ce cas de nécessité.

Je vous supplie très humblement, Madame, de me pardonner si ie me rend importun en une chose qui concerne l'honneur de Monseigneur vostre fils. J'userai de patience très volontiers en ce qui est de mon particulier & en attendant vostre bonne résolution me contenterai tousjours de prier Dieu,

Madame qu'il continue sur vous ses bénédictions célestes vous conservant longuement en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 31 de mars 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/79

14 avril 1621 - La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay esté très aise que ceste occasion se soit présentée pour vous mander selon mon devoir l'arrivée du Roy et de la Roine de Bohême, icy. Nostre trêve qui est expirée m'empeschera de vous escrire si souvant que je désirerois. Je vous supplie très humblement ne le trouver estrange et me faire l'honneur de croire que je ne manqueray de defferer aux advis de M. Berthold et que ce n'estoit point pas sujet qu'il eust de se mescontanter de moy, mais pour d'autres considérations qu'il avoit. Je ne sçauois assez humblement vous remercier, Madame, de tant de bien faits que je reçois de vous envers qui je ne manqueray jamais de respect et exacte obéissance comme estant,

Madame,

Vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

La Haye, ce 14 de avril 1621.

Archives nationales, 1 AP 381/31

14 avril 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ayant eu l'honneur de recevoir vos lettres du 17 de mars, je n'ay voulu manquer à vous en donner advis, afin de vous assurer par mesme moyen de la bonne santé de Monseigneur vostre fils, lequel ie crains bien qu'il n'aura point loisir de vous escrire par ceste occasion si prompte, veu que tout aujourd'huy il a esté assez empesché de s'acquiter envers le Roy de Bohême, lequel est arrivé en ce lieu avec la Reyne il y a environ trois heures, fort bien receu de Messieurs les Estats et logé chez

Monsieur Van der Mylen, gendre de feu advocat Barneveld. On dit que le Roy doit demeurer icy peu de jours, mais que ce sera le séjour ordinaire de la Reyne, jusques à ce que Dieu ait autrement pourveu à leurs affaires, et que le Roy de Dannemarck taschera en attendant le remettre au Palatinat.

Pour ce qui est de cest Estat icy, on s'y prépare fort à la guerre, & plusieurs navires armés sont desjà en mer vers la coste de Flandre, mais pour les gens de guerre on croit qu'ils ne battront aux champs sinon à un mois d'icy à cause de l'incommodité que pourroit recevoir la cavalerie en la campagne sans herbe. Toutesfois en attendant un chacun se pourveoit de ce qui luy est nécessaire, & à l'exemple des autres. Monseigneur vostre fils est obligé à se préparer aussi de /2/ son costé de façon que cest envoy des deux mille livres luy est venu grandement à propos bien que nous n'ayons pas encor adresse certaine par qui les recevoir, si non que Monsieur de Nets nous a escrit qu'il a mis ladite somme entre les mains des Ambassadeurs extraordinaires qui sont à Paris pour Messieurs les Estats.

Je vous supplie très humblement, Madame, de vouloir croire que nous les mesnagerons fidèlement et au plus près que l'honneur & la nécessité de Monseigneur le comte le voudra permettre considérant néantmoins qu'en cas de débattie aux champs ceste somme ne se pourroit estendre guères loin, veu qu'en ces païs icy tout le monde s'équipe grandement bien pour la guerre et s'il falloit demeurer icy long temps, il seroit du tout nécessaire de traicter avec Madame de Buillon pour les trois mille livres qu'elle a en ces païs, et sans lesquelles je voy bien qu'il seroit malaisé de tirer de l'argent de Monsieur Schwertz, lequel non seulement désespère du tout de ne pouvoir rien avoir des arrérages, mais craint aussi qu'en vostre pension ordinaire, il se trouveroit de le difficulté veu qu'elle est assignée sur les biens de Brabant, lesquels a trefve faillie viennent à tomber hors des mains de Messieurs les Estats.

Au reste, je vous supplie très humblement, qu'il vous plaise m'excuser, si le petit advertissement pour mon particulier vous auroit fait soupçonner comme si je voulois quitter Monseigneur vostre fils, avant que j'eusse l'honneur /3/ de l'avoir accompagné jusques auprès de vous, ce seroit chose autant contre mon intention que contre mon devoir qui ne permettra jamais que j'oublie l'honneur que j'ay receu de vous & de Messieurs, & ce d'autant plus puisque je voy que vous me le continuez tellement, que non seulement vous prenez ferme résolution pour mon avancement au bout du temps, ains me tesmoignez aussi vostre soin pour mon entretien en attendant, ce que ie cognois bien procéder plustost de vostre bonne affection que de mon mérite & pourtant je vous en remercie très humblement, priant Dieu de tout mon cœur,

Madame qu'il vous face sentir l'effect de ses bénédictions célestes, vous conservant longuement en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 14 d'avril 1621

Archives nationales, 1 AP 354/80

6 mai 1621 – La Haye
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Après avoir achevé la lettre de Madame pour despescher le laquais Antoine, celui de Monsieur de Chasteauneuf est arrivé, ce qui a retardé nos despesches encor un jour. Or Antoine arriva icy le 16 d'avril et Goblet le 5 de Mai.

Pour ce qui est de la lettre à Monsieur le Prince d'Orange, que je croy le principal subject du voyage d'Antoine, je vous supplie de dire à Madame que c'est Monseigneur le Comte qui l'a présenté luy mesme à Son Excellence et quelques jours après par conseil de Monsieur d'Aersen il s'est présenté en son cabinet pour luy déclarer comme il estoit désireux d'estre employé en quelque charge par de çà, et que pour cela il avoit obtenu lettres de Madame pour luy faire un accès à sa demande le

suppliant qu'aux occasions il se voulust souvenir de luy. Sur ce Son Excellence a respondu en demandant en quoy il désiroit estre employé, et en ce que Monseigneur luy dit qu'en cecy il se remettoit du tout à luy. Il luy a tesmoigné que pour le présent il n'y avoit rien de vaquant, mais aussi tost que l'occasion se présenteroit qu'il auroit souvenance de luy, ce que non seulement Monseigneur le Comte mais aussi Monsieur d'Aersen ont ainsi rapporté.

Au reste, je cognoi par la lettre de Madame qu'elle seroit bien aise que Monseigneur prisse l'occasion d'aller en Angleterre si par aventure la Royne de Bohême (qui est icy dès le 14 d'avril), y alloit, mais tant s'en faut qu'il faille songer à cela pour à ceste heure, que mesmes le Roy d'Angleterre a tesmoigné par son Ambassadeur, résidant icy, qu'il ne désiroit point sa venue, craignant peut-estre que le peuple pour la grande affection qu'il luy porte ne se m'est en devoir pour le contraindre à l'assister mieux qu'il n'a fait jusques icy & pour ceste cause nous aurons encor loisir quelque temps pour songer à ce voyage, si ce n'est que Madame me jugeast à propos de l'entreprendre quand il devra sortir hors de ces païs, au moins à cause de la prochaineté du lieu il semble que tout cela se pourra fort bien faire alors sans grande despence. Mais comme j'ay dit il y a encor temps pour y penser et les affaires pourront changer en plusieurs façons entre cy & la /2/.

Je vous remercie bien fort du mémoire que vous m'avez envoyé pour les revenus de Monseigneur. Je le luy ay monstré & monstré tousjours aux occasions afin de le retenir des despences inutiles, desquelles néanmoins il s'abstient assez n'estoit la compagnie qui le convie à jouer, sçachant bien qu'il tient pour un point de réputation de refuser aucune chose possible aux autres.

Au reste, nous avons enfin reçu les deux mille livres que Monsieur de Nets nous avoit adressé par les Ambassadeurs de ce païs, mais après un long tracas à cause que Monsieur de Nets ne nous avoit envoyé le récépissé que ces Messieurs luy en avoient donné, c'est ce qui a esté cause que nous avons esté containct de prendre cinq cens livres de Monsieur Schwertz premier que d'avoir ceux là, mais je vous supplie d'asseurer Madame que nous mesme gérons le tout avec telle didélté, qu'au bout de compte l'un & l'autre sera employé selon son intention & pour son service, au moins en ce qui dépendra de moy et ce que l'on me laissera faire sans violanter rien.

Finalement, je comprends par vostre lettre que Monseigneur le Comte n'est pas fort aux bonnes grâces de Madame la duchesse comme aussi de Mademoiselle & cela à cause de ses lettres si négligemment escrites. Il m'a promis de vouloir amender tout cela par ce voyage & pourtant ie ne m'en mets plus en peine me contentant de vous dire en un mot que ie demeureray toute ma vie,

Vostre plus humble & très affectionné serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 6 de may 1621.

Monsieur, j'avois oublié de vous dire que Monseigneur le Comte a fait un feu de joye de ceste lettre dont vous m'avez escrit. Ainsi il n'en sera plus parlé.

Archives nationales, 1 AP 354/81

30 mai 1621 – La Haye

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Depuis le partement du laquais, il n'a pas esté possible de trouver moyen de vous escrire. J'ay esté très aise de trouver cestuy-cy pour vous supplier très humblement de me faire l'honneur de m'envoyer vos commendemens sur ce qui ce passe où vous estes. J'aurois beaucoup de choses à vous dire sur cela, mais elles ne se peuvent escrire. J'aurois aussi un extrême désir de faire quelque chose de bon, puisque les occasions s'en présentent. Je vous supplieray encor une fois, Madame, de me voulloir faire l'honneur de me faire sçavoir au plus tost de vos nouvelles que j'attenderay avec une impatience très grande demeurant toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.
Frédéric de La Trémoille

A La Haye, ce 30 de may 1621.

Archives nationales, 1 AP 381/32

30 mai 1621 – La Haye
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

L'incertitude où on est icy de voir aller cest esté l'armée en campagne feroit regretter à Monseigneur le Comte le séiour qu'il fait en ce pays, n'estoit qu'il luy est présenté par vostre volonté. Dailleurs les bruits communs qui courent icy que la guerre s'allume en France, luy font ardemment désirer d'y estre pour le zèle et l'affection que Dieu luy a donnée de servir à sa gloire et à la patrie, mais peut-estre que ces orages seront enfin adoucy par la prudence de ceux qui ont l'honneur d'estre escoutez du Roy, qui par sa bonté aussy fera durer son estat longuement en paix dont tous les gens de bien doivent prier Dieu.

Et sy cela arrive, Monseigneur attendra avec beaucoup plus de patience l'occasion de servir en ce pays où Messeigneurs les Estats ont heureusement commancé sur la mer, car ils ont despuis les trefves finies desià gaigné dix-sept grands navires chargés de marchandise, et y a de l'argent et de l'or en très grand quantité qui estoit dédié au payement des gens de guerre nouvellement levez du costé de Brabant, qui faute de le toucher commencent comme l'on dit desia à se mutiner.

Le peu d'autres nouvelles que je sçay sont dedans la lettre que j'escris à Monseigneur qu'il vous plaira Madame prandre la peine de vois sy c'est vostre bon plaisir et /2/ que jugiez la chose le mériter. Grâce à Dieu, je n'ay rien à vous mander que bien de Monseigneur le Comte pour le présent. Il a ces jours passez esté un peu incommodé d'une chute qui luy arriva au retour de Leden, où il estoit allé avec le Roy qui luy fait l'honneur de l'envoyer souvant réveiller au matin avant les 4 heures pour s'aller promener avec luy à la campagne. Leurs Majestés sont en bonne disposition aussy sont l'Ex. et en général et particulier tous les princes et princesses, vos proches qui sont en ce lieu de La Haye où j'ay appris despuis peu que Madame l'Electrice est de retour à Heidelberg.

Voyla, Madame, ce que je sçay digne de vous estre mandé finissant la présente par le vœu continué que je fais à Dieu qu'il luy plaise vous combler et les vostres de ses plus saintes bénédictions en bonne et longue prospérité. C'est,

Madame,

Vostre très humble
et très obéissant serviteur.
Chasteauneuf

De La Haye, ce 30 may 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/82

30 mai 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a environ six jours que nous avons eu l'honneur de recevoir de vos lettres avec celles qu'il vous avois pleu escrire à vos amys ; Monseigneur vostre fils a présenté luy mesmes celles qui s'adressoient au Roy & à la Royne de Bohême, et moy j'ay fait tenir à Madame Van der Not & à Monsieur Rivet, à un chacun les siennes, comme sans doubté ils vous tesmoigneront par leurs responces, si ce n'est que ceste occasion un peu précipitée les empesche de vous escrire. Mais quant à

moy je vous supplie très humblement de ne me vouloir imputer à nonchalance, si depuis le partement du laquais Antoine on ne vous a guères escrit. Car depuis ceste mauvaise nouvelle de France, les commodités d'y escrire ont esté si rares que rien plus & mesmes à ceste heure j'ay esté contraint de me servi d'une occasion qui s'est offerte par Sedan seulement pour vous assurer de la bonne santé de Monseigneur le Comte, lequel grâces à Dieu s'est tousjours porté fort bien tout le temps que nous avons esté icy, & bien que n'aguères il estoit tombé avec un cheval en revenant de Leyden avec le duc de Weimar si est ce que, Dieu mercy, il ne se fit aucun mal de façon qu'il ne laisse pas d'assister Monsieur le prince Henry à l'enterrement de feu Madame sa mère⁴⁵, cela se faisant à Delft le 24 de may avec assemblée très grande mais sans beaucoup de cérémonies, & pour cest effect nous avons esté obligés à faire faire un habit de deuil pour Monseigneur croyant que vous ne le trouverez pas mauvais bien qu'il ne deust servir que ce jour là, toutesfois on n'a point fait de manteau, d'autant qu'il s'en trouve assez icy pour emprunter, & que nous avons assez affaire de nostre argent ailleurs pour acheter tant de choses que l'on dit estre nécessaires en l'armée. Car encor qu'il semble que nous en ayons receu très bien durant les quatre mois & demy que nous sommes icy, assavoir 2 500 livres de Monsieur Schwertz et 2 000 livres par Messieurs les Ambassadeurs si est ce que l'achat de tant de choses extraordinaires l'a tellement /2/ consumé qu'il nous en reste bien peu, & seroit Monseigneur vostre fils très mal garny s'il falloit enfin aller en campagne. C'est pourquoy je vous supplie très humblement de m'excuser si je vous ramentois encor une fois comme madame la duchesse de Buillon a icy entré les mains de Monsieur Schwertz trois mille livres lesquelles en cas de besoin pourroient subvenir à Monseigneur, pourveu qu'il vous plaisoit d'en escrire à Madite Dame afin qu'elle départist un commandemens audit Sr. Schwertz, lequel dit n'en avoir encor rien entendu ny de vous ny d'elle. Je sçay, Madame, que le malheur maintenant vous est si proche que vous n'en pouvez estre que trop estonnée et que peut-estre nous ferions bien de vous importuner moins durant ceste grande calamité dans le Seigneur Dieu veut visiter les siens aussi en France, Mais de l'autre costé je suis aussi assuré que la nécessité de Monseigneur vostre fils vous mettroit autant & plus en peine que la vostre propre & pourtant j'ay estimé estre mon devoir de vous faire souvenir de bonne heure comme on y pourroit remédier avant que toute la France fust brouillée et que puis après il n'ay auroit plus moyen d'en tirer aucune chose. Ce que toutesfois je ne veux point espérer, ains plustost que Dieu par sa miséricorde pour ce coup usera plus de mences que de chastimens, & qu'à la fin le tout réussira au contentement des siens. Je l'en prie de bon cœur comme aussi,

Madame que durant cest orage bruyant il vous vueille cacher sous l'aile de sa protection vous conservant en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 30 de may 1621

Archives nationales, 1 AP 354/83

31 mai 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Bien que Monseigneur vous escrivit hier fort amplement par une certaine voye de Sedan, si est ce que pensant ceste commodité par Paris estre plus promte, je n'ay voulu la négliger afin de vous assurer derechef de la bonne santé de Monseigneur vostre fils, y adjoustant en peu de mots la substance de ces autres lettres, lesquelles, selon mon opinion, ne se tendent à autre but si non qu'il vous pleust à le retirer d'icy puisqu'en France il y a tant de bruit de guerre, et en ce païs icy on tarde tant à battre au champ, que quasi on est incertain si ceste année il s'y fera grand chose.

⁴⁵ Louise de Coligny, veuve de Guillaume d'Orange, mère de Frédéric-Henri de Nassau, était décédée le 9 novembre 1620 à Fontainebleau.

Mais comme je vous ay escrit ès autres lettres, ie me persuade qu'en cecy vous ne regarderez pas à ce qui est son désir ains à ce qui luy pourroit estre expédient, & puisque par vos considérations il pourroit advenir que Mondit Seigneur eust à séjourner en ces païs plus long temps, je vous supplie très humblement de vous souvenir de ce que je vous ay escrit autresfois touchant les 3 000 livres de Madame de Bouillon que Monseigneur pourroit recevoir icy, s'il vous plaisoit d'en faire escrire à Monsieur Schwertz qui me dit qu'il les nous livreroit très volontiers pourveu que Madame de Bouillon ou vous luy en escrivissiez.

Ce seroit chose qui /2/ me semble commode à vous en ceste saison & beaucoup plus prompte à subvenir à Monseigneur le Comte que non pas si on devoit attendre quelque chose de France par des chemins fermés ou malseurs. Car pource qui est des deux mille livres qu'il vous a pleu luy faire tenir par Messieurs les Ambassadeurs, elles ont esté la pluspart despendues pour payer les tentes, les armes, l'habit en broderie, le lict de camp, un cheval avec des selles & collets de buffles, de façon qu'il pourroit estre assez mal pourveu d'argent s'il falloit enfin mettre l'armée en campagne.

Je suis bien marry de me veoir contraint à vous importuner de telles choses en une saison si malheureuse pour les Eglises et par conséquent si affligeante pour vous, mais j'espère d'en obtenir par don tant tant plus aisément d'autant que je sçay comme vous n'avez pas moins de soin pour le bien estre de Monseigneur vostre fils que je le vostre propre et que pourtant vous pouvez aisément supporter si quelqu'un vous en donne advis.

Au reste, Monseigneur a présenté vos lettres au Roy a à la Royne de Bohême, mais je ne sçay s'ils vous feront responce si promptement, car le Roy s'en ira demain à Amsterdam & je ne sçay quand il retournera. J'ay aussi présenté la vostre à Madame van der Noot, mais ie n'espère point de responce pour cette fois d'autant qu'elle fait aujourd'huy les nopces de Monsieur son fils qui a espousé Masamoiselle de Dorp.

Quant à Monsieur Rivet, il m'a dit qu'il vous a fait responce amplement par l'adresse à /3/ Monsieur Marbot, se trouvant d'ailleurs grandement estonné de ceste affliction générale qui est à présent au païs, et de laquelle vous estes si proche. Comme on m'a dit que non seulement vous en oyez & voyez les exécutions, mais aussi sentez vous mesmes les dommages. Ce seroit à souhaiter que Monseigneur vostre fils eust assez d'aage pour bien considérer ceste dure visitation de Dieu sur les siens, sans doubte il seroit plus zélé à la prière, et moins libre au jeu, mais vostre exhortation en cecy pourra obtenir de luy l'un & l'autres et quant à vostre personne, j'espère que Dieu exaucera nos prières, que nous faisons tous les jours,

Madame qu'il luy plaise durant ceste ardente chaleur de visitation vous maintenir sous l'ombre de ses ailes,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce dernier jour de may 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/84

16 juin 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Les occasions d'escrire en France estant maintenant fort rares, j'ay esté contraint d'embrasser ceste-cy bien qu'incertain par un amy demeurant à Bruxelles tant pour vous supplier très humblement de me vouloir excuser si par aventure vous ne recevez si souvent de mes nouvelles que pour vous assurer de l'estat auquel se trouve Monseigneur vostre fils, lequel n'a sceu escrire par cette occasion si prompte, à cause d'une certaine défluxion qui le tient à la gorge & pour laquelle il a gardé la chambre deux ou trois jours, n'estant pas encor du tout guéri, bien qu'il s'ait fait soigner pas le conseil d'un certain vieil et expérimenté chirurgien françois & que par ceste saignée la défluxion, que l'on dit luy estre advenue par l'abondance du sang, se soit beaucoup divertie, de façon que l'on espère

entière guérison de son mal en peu de temps, pourveu qu'il vueille admettre les remèdes nécessaires, à quy toutesfois il se monstre un peu difficile, & mesmes aujourd'huy il a refusé un aposème, que néanmoins il sera obligé à prendre demain en cas qu'il ne se trouve mieux, comme nous espérons qu'il fera y voyant desjà toute apparence & bon acheminement.

Le Roy de Bohême comme aussi Monsieur le duc son frère & Monsieur le prince de Portugal le sont venus veoir, cependant sa maladie, et quant aux François, ils ne manquent pas de le visiter souvent, Mais j'espère qu'ils n'en auront pas long temps /2/ la peine, veu que Monseigneur le Comte d'ailleurs ne se trouve indisposé en façon quelconque, & aussitost que ceste douleur que la defluxion luy cause en la gorge aura cessé il pourra sortir & les visiter tous à son tour comme il est accoustumé de faire d'ordinaire se trouvant quais tousjours avec ces Messieurs les colonels François, lesquels certes l'ayment beaucoup, mesmement Monsieur de Courtaumer⁴⁶, qui bien souvent le vient quérir pour disner & jouer avec luy, & ne laisse pas de luy remonstrer ce qu'il voit en ses actions pouvoir luy apporter préjudice à sa réputation. Ceste conversation le divertit souvent de la compagnie des jeunes gens qui bien souvent ne luy a esté si salutaire, & n'estoit que quand il est parmy ces seigneurs, il veut jouer gros jeu peut-estre par quelque vanité de jeunesse pour paroistre, je dirois que pour le temps & le lieu ou nous sommes il est heureux d'avoir en hanter telle compagnie. Je suis contraint de vous en advertir, d'autant que je voy comme il est malaisé de tirer de l'argent icy, & m' imagine qu'a cause des troubles de de là vous n'aurez pas aisément occasion de luy en envoyer, & n'estoit que j'espère selon que je vous ay suplié que vous le ferez toucher encor les autres deux mille livres qui restent icy pour Madame de Buillon, ie ne sçaurois bonnement d'où il pourroit prendre de l'argent pour son entretien. Car pource qui est des deux mille livres que vous nous avez fait toucher par les Ambassadeurs extraordinaires, elles ont esté quasi toutes consommées en appareil de guérir & en habit /3/ de broderie, choses que néanmoins je croy ne luy pouvoir guères servir ceste année à cause de la grande lenteur & froideur que je voy icy pour la guerre tant d'un costé que de l'autre ; et pour ce que nous pourrions espérer à cause de vostre pension. Monsieur Schwertz dit fort bien que Messieurs les Estats feront grande difficulté doresnavant quant à ce qui est assigné sur Brabant et quant aux arréages le tout est tellement désespéré qu'il m'en faut plus parler.

Je suis marry de me veoir contraint de vous importuner de choses si fascheuses en temps si mal propre, mais considérant mon devoir, j'ay creu estre meilleur de vous remonstrer nos desfaults afin que tant plus promptement vous peussiez penser aux remèdes, entre lesquelles ne sera pas le moindre s'il vous plaist prendra la peine d'escire à Monseigneur qu'il se modère un peu au jeu et s'eschauffe quant aux exercices de piété. C'est le temps qui nous y convie, & tous ceux qui ont quelque sentiment, participent grandement aux afflictions desquelles nous vous croyans trop proche & pourtant prions Dieu tous les jours qu'il vous y assiste par sa miséricorde, & durant cest orage vous permette l'abry de ses faveurs afin qu'à nostre retour nous ayons l'honneur de vous veoir,

Madame comblée de ses bénédictions célestes en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 18 de juin 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/85

25 juin 1621 – La Haye

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a peu de jours que je vous ay escrit par la voye de Sedan et encor que je ne sçache si elle a esté bien adressée si est ce que ie suis contraint de m'en servir encor ceste fois jusques à ce que

⁴⁶ Jean-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtaumer, un huguenot normand, était maréchal de camp et " lieutenant-colonel général des gens de guerre à pied François ". Il fut tué en 1629 lors du siège de Bois-le-Duc.

quelque meilleure occasion se présente, pour vous assurer que Monseigneur votre fils est entièrement guéri du mal qui le tenoit à la gorge et dont je vous avois escrit l'autrefois, Pleust à Dieu qu'il peust estre aussitost guéri du reste de ses mauvaises habitudes et qu'au moins en ce temps ou toutes choses se trouvent si serrées il se modérait de jouer ainsi légèrement son argent. Je vous en ay adverty par mes lettres deux ou trois fois, j'ay prié Monsieur de Champdor de vous en faire souvenir afin que vous y puissiez mettre ordre. Mais ie ne sçay s'il vous est souvenu de luy en escrire, au moins il ne l'a pas tesmoigné par ses affaires, et au lieu que devant cecy il souloit de jouer cent Francs par mois, comme je vous en escrivi et Monsieur de Champdor me tesmoigne par sa lettre vous avoir adverti, il a commencé en ce mois icy de jouer en telle façon, que cinq cens Francs voirs six ne suffiront à purger tout ce qu'il a emprunté deçà et delà, sans m'avoir jamais demandé à moy que trois pistoles, & en attendant il en a emprunté de Monsieur de Montataire⁴⁷ dix-sept outre ce qu'il est devenu débiteur de Monsieur le duc de Weimar & de Monsieur le prince de Portugal, comme aussi de monsieur le baron de Lingueboeuf d'une somme /2/ notable, & laquelle je ne sçai comme il pourra payer sans se ruiner de réputation et sans un grand désordre en ses affaires. Je suis marry de vous apporter ceste mauvaise nouvelle, mais puisque par violence il rejette tous les bons advis que l'on luy sçauroit donner et qu'il ne considère luy mesme son honneur. Je suis contraint de recourir vers vous pour implorer votre ayde à sa conservation, vous suppliant très humblement de me pardonner si trop librement je m'enhardis de vous remonstrer ses inconsidérations, c'est la grande affection que toute ma vie j'ay eu pour son bonheur qui me pousse si avant, n'ayant d'ailleurs aucune occasion de me plaindre de luy pour mon particulier, & ne recevant de luy que trop de caresses si je voulois assister aux passions qui le maistrisent, mais m'estant impossible tant à cause du peu de biens que nous avons entre les mains & à espérer, que pour raison de mon devoir dont je vous suis tenu, j'ayme mieux résister avec discrétion selon tout mon pouvoir & au défaut d'iceluy implorer votre autorité, priant Dieu qu'il luy vueille inspirer ce qui luy pourroit estre salutaire, et pour son bien vous conserver encor long temps, vous maintenant,

Madame par sa sainte grâce en très heureuse & très parfaite santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 25 de juin 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/86

2 août 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monseigneur votre fils a receu par deux fois le mois passé de vos lettres, assavoir du 10 de juin & du 7 de juillet par lesquelles il a bien cogneu que depuis quelque temps vous n'en avez guères receu de sa part, ce qui est arrivé partie par ce que quelques fois il n'a voulu escrire prenant pour excuse l'incertineté des occasions partie par ce que nos lettres peuvent avoir esté arrestées en chemin, à quoy obvier il est résolu d'icy à quelque temps de vous envoyer quelqu'un des siens tant pour luy apporter de vous certaines nouvelles que pour vous déclarer son estat en ces païs icy lequel grâces à Dieu, est très bon quant à la santé mais peu à son désir au reste d'autant que jusques icy on n'est encor allé en campagne, & bien que l'on espère que après ce jour de jeusne que l'on célébrera après demain par tout le païs, on fera marcher l'armée si est ce pourtant encor chose incertaine, & en attendant le temps se passe assez mal parmy une si grande troupe de jeunes seigneurs & gentilshommes qui sont maintenant icy. Le jeu en consume la plus grande part, mais avec cela encor une bonne portion de ce que nous devrions desfendre ailleurs de façon que bien souvent chevaux &

⁴⁷ Isaac de Madaillan, seigneur de Montataire, fils aîné de l'ancien gouverneur de Thouars Jean de Madaillan et de Judith de Chauvigny.

hardes s'en vont, et ne laisse on pas d'estre engagé pour très grandes sommes que se sont jouées à crédit. J'ay pris ceste occasion bien qu'incertaine et fort bastée, pour vous en donner advis, a fin que par quelque lettre d'autorité ou autre moyen vous puissiez y mettre ordre avant qu'il se ruine tout à fait, vous suplians très humblement de me pardonner, si je ne vous escri beaucoup /2/ de particularités craignant que les lettres ne soient interceptées, excuser aussi s'il vous plaist Monseigneur vostre fils et Monsieur de Chasteauneuf de ce qu'ils n'ont escrit quant & quant car j'ay rencontré ceste occasion en voyant partir un homme pour s'en aller en France, sans avoir loisir d'attendre Monseigneur qui estoit allé pourmener, ayant Monsieur de Chasteauneuf avec luy lequel l'autrefois m'avoit donné à entendre que se voyant maintenant du tout sans argent qu'il seroit bien aise que de delà on l'escrivist à Monsieur de Champdor ou autre qu'il vous plairoit, ce que l'on luy doibt pour ses gages afin que puis après par vostre commandement il le peust recevoir icy, je vous supplie très humblement qu'il vous plaise d'en avoir souvenance, et vous assurer que luy aussi peu que moy ne manquerons à aucune chose de nostre devoir à l'endroit de monseigneur vostre fils, pour le bien duquel je prie Dieu,

Madame qu'il luy plaise vous conserver longuement en très heureuse & très prafaitte santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De La Haye, ce 2 aoust 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/87

8 août 1621 – La Haye
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Bien que la guerre estoit le principal aimant qui attiroit icy Monseigneur la Comte, et qu'il y ait apparence qu'elle soit différée jusques à une autre année, il est autant désireux d'en partir, ayant reçu vos commandement, qu'il a esté d'y demeurer jusques à présent ainssy que je luy souvent ouy dire depuis quelques jours en ça et que pour y parvenir il se résoudroit de vous envoyer un messenger esprès, les voyes communes et ordinaires luy ayant tellement esté interdites depuis plus d'un moys qu'il luy a esté du tout impossible de vous escrire.

Monsieur Bertold et moy avons hasardé quelques lettres pour vous faire entendre les nouvelles de Monseigneur, mais je sçay bien que les miennes n'ont point esté jusques entre vos mains, car on m'en a renvoyé d'auprès de Sedan, par lesquelles Madame vous eussies appris tout emsemble sa maladie et sa guérison. Il ne demeura que quatre jours au lit et à la chambre et a tousiours depuis esté, grâces à Dieu, en très bonne disposition et est encore.

Je ne sçay rien de nouveau digne de vous estre escrit qui se soit passé icy depuis que j'ay esté honoré de vostre dernière lettre qui fais appréhender les calamités où il semble que la France s'en aille tomber, mais le plus gens de bien n'ont pas comme petite consolation en leur âme d'avoir aporté tout ce qui leur a esté possible pour le bien de la paix, que je prie Dieu vouloir redouter au contantement du Roy et au soulagement de ses pauvres suiets. Je le supplie aussy qu'il luy plaise continuer et augmenter sur vous, Madame, /2/ et sur tout les vostres le cours de ses plus favorables bénédictions vous préservant tousjours de toutes sortes de dangers ainssy que l'en requier,

Madame,

Vostre très humble
et très obéissant serviteur.

Chasteauneuf

De La Haye, ce 8 aoust 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/88

8 août 1621 – La Haye
Châteauneuf
à Henri de La Trémoille

Monsieur,

Peut-estre que les affaires de Monseigneur auroyent peu distrère ailleurs qu'à Thouars Monsieur d'Irais, or ayant affaire à luy et mon adresse me manquant de ce costé là, j'ay creu que vous qui este parfait amy des serviteurs de la maison n'aurez point désagréable de toucher un mot de ma petit affaire à Madame pour la supplier, très humblement, de ma part qu'elle vous ordonne d'adresser mandement à Monsieur Bertold ou M. Chverts qu'il me délivre ce qu'il plaist à Monseigneur m'ordonner pour l'année présente, de laquelle il y a [...] presque passez er afin de n'en faire point à deus fois que j'eusse l'année antière qui en peu de temps sera escoulée. Je suis extraordinairement importun a cause de plusieurs petites incommodités qui me sont survenues durant nostre voyage ou peut-estre que plus habile homme que moy n'eust pas bien préveu ny poureveu. Je vous suplie ne vous tenir importuné de ma liberté en usant de la mesme façon en mon endroit en ce qui concernera vostre contentement et me jugerez capable de vous servir estant,

Monsieur,

Vostre très affectionné et fidel serviteur.
Chasteauneuf

De La Haye, le 8 aoust 1621.

Archives nationales, 1 AP 648/5

9 août 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monseigneur vostre fils ayant sceu que depuis longtemps vous n'aviez eu de ses nouvelles, il a creu que vous ne trouveriez mauvais s'il vous envoyoit un des siens, non tant pour vous desclarer l'estat de ses affaires que pour apprendre certainement celui de vostre santé et disposition parmy ce temps troublé, où il craint que vous ne manquerez pas d'appréhensions, & pourtant il seroit bien aise d'estre auprès de vous, si par sa présence il vous pouvoit estre utile plus qu'il n'a esté jusques icy en ces païs, où il a desia passé un grand temps sous espérance que quelques faict de guerre se feroit et néantmoins o n n'y voit encor rien, mesmes aussi nuls préparatifs ny d'un costé n'y d'autre bien que nous soyons desia fort sur l'arrière saison.

Je sçai que vous ne desapprouverez pas aisément ce sien désir et pourtant, je vous suplie très humblement de prendre quelque bonne résolution pour le rappeler auprès de vous, & si les affaires le permettent, luy mander la dessus vostre commandement au plustost, afin qu'avant son retour et au cas qu'en ces païs icy il se face rien, il se puisse servir de l'occasion pour faire un passage en Angleterre avant l'hyver et par là son arrivée en France. C'est ce qu'il me semble, le dessein que vous avez tousjours /2/ tesmoigné avoir pour agréable & sur quoy attendant vostre commandement, comme aussi ordonnance adressante à Monsieur Schwertz pour ce qui est de la despence à ce nécessaire nous prirons Dieu,

Madame qu'il nous face la grâce de vous reveoir après tous ces voyages en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 9 d'aoust 1621

Archives nationales, 1 AP 354/89

9 août 1621 - La Haye
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Par ceste bonne occasion d'escire, j'ay esté obligé de vous faire avoir aussi vostre part à nos importunités, que nous n'osons tousjours proposer directement à Madame sans les vous bailler premièrement à envelopper en quelque soye pour puis après les remonstrer en temps opportun et de meilleur grâce.

Or le premier en ce rang, ce sera la despence de Monseigneur le Comte, lequel, estant arrivé icy le 15 de janvier, a receu depuis outre les deux mille livres que Madame a envoyé quatre mille quatre cens livres par les mains de Monsieur Schwerz, qui maintenant est en Northollande & en reviendra d'icy à cinq ou six jours.

La second sera la liste de ses debtes, debvant icy a La Haye en tout pour ce qui est au marchand tailleur & lingère environ treize cens livres que je croy que Monsieur Schwertz payera à son retour ; & puis cens cinquante livres qu'il doibt à un soldat de Sedan nommé Jean Guillaume, surnommé La Jeunesse, qui les nous demande souvent, mais nous n'avons aucun moyen pour faire tenir de l'argent jusques à Sedan, & si c'estoit que Madame par aventure le vouloit faire payer, je vous supplie de faire en façon que l'on retire de luy le certificat qu'il a sur ladite somme sous mon nom.

La troisieme importunité pour vous sera la registre de ce que l'on doibt à Monseigneur le Comte & c'est icy où vous devez employer vos cinq sens de nature si vous désirez rendre quelque bon service à nostre maistre & à nous tous. C'est qu'au voyage de Bohême il a presté à Monsieur de St-Hilaire qui cestes de voyoit réduit en très grande nécessité, premièrement par les mains d'Enghel 170 Florins d'Allemagne & puis par mes mains 78 Florins, qui font en tout 363 livres et surquoy nous avons bons récépissés de luy. Mais nous ne sçavons où il est et pourtant nous vous supplions de mettre peine de bonne heure, s'il y a moyen, que Monseigneur soit payé, ou qu'au moins Madame sçache ce qui en est, afin qu'un jour on ne nous reproche nostre silence, si parmy et tremble le tout ne se retrouve. Car c'est, Madame, qui l'avoit joint à la suite de Monseigneur son fils, lequel puis après le voyant si misérable nous a commandé de l'assister, de façon que si dedelà on ne poursuit celui que nous monstons redevable à leur occasion, nous ne pouvons puis après respondre de leur perte. Je sçay que vous ferez en cecy vostre possible, & ne fust ce que pour l'amour d'Enghel et de moy, pour ne redire plusieurs fois l'affection qu'un chacun cognoist en vous au service de Madame & de Messeigneurs.

Si donc vous recevez l'argent /2/ faites en hardiment un acquit, & gardez l'argent pour Monseigneur le Comte, qui a son retour en aura bien a faire. Ce seroit icy a moy a finir, si je voulois conserver vos accupations & la foiblesse de vostre dos, mais je suis persuadé que pour un amy vous ne vous plaindrez pas de quelque petite surcharge, c'est que voyant Monsieur de Chasteauneuf icy auprès de Monseigneur le Comte sans grands moyens pour le suivre honnestement, & néanmoins je ne voy personne qui parle rien de ses gages. Pourtant vous feriez une bonne œuvre si par occasion vous en parliez à Monsieur d'Iray ou à Monsieur Brusse afin que ceux là ayans mis ordre que sa portion vienne entre les mains de Madame, vous m'obteniez puis après un commandement d'elle pour luy payer icy, ou bien pour luy prester en attendant ; veu qu'il est impossible qu'un homme comme luy demeure icy long temps sans argent.

Voilà tout ce qui m'a contrainct à vous importuner, c'est à vous de m'excuser, & en me conservant l'ancienne affection et amitié, vous assure que pour l'amour de vous nulles importunité me seront importunes, si non celles que ie suis contrainct de craindre parmy ce temps embrouillé qu'elles ne vous attaquent soit au corps soit à l'esprit, mais Dieu tournera le tout pour sa gloire et pour nostre bien, et nous fera la grâce qu'un jour nous vous puissions reveoir avec nostre bon pilote et conseiller Monsieur de La Mazure en joye et bonne santé. C'est le désir et la prière de,

Vostre plus humble &
très affectionné serviteur.
M. Berthold

De La Haye, ce 9 d'aoust 1621

Archives nationales, 1 AP 354/90

1^{er} octobre 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ayant trouvé icy Briand avec les lettres dont il vous a pleu m'honorer, j'ay aussi tost rencontré occasion, laquelle je n'ay voulu négliger tant pour vous asseurer de la bonne santé de Monseigneur, que pour vous donner advis de la réception de vos lettres, que nous porterons aussy tost à Monseigneur le Comte avec l'argent que l'on m'a baillé à Amsterdam afin qu'il ne manque de rien de ce qui luy pourra estre nécessaire au camp, qui jusques à ceste heure n'a bougé de Dornyck entre Rees & Emmeryck, mais d'icy a deux ou trois jours l'armée passera de l'autre costé du Rhin, afin d'estre en la rive où est Spinola, & on croit qu'en ceste approche il s'y pourra bien faire quelque essay de guerre, plus qu'il ne s'en est fait jusques icy, Monseigneur le Comte n'ayant eu aucune occasion pour veoir quelque chose, sinon une fois qu'il a esté avec Monsieur le Prince Henry où ils ont pris un nombre de chariots avec fourrage. Mais on croit que les armées d'un costé & d'autre pourroient bien demeurer en campagne une grande partie de l'hyver, de façon que durant ce temps il pourra encor veoir assez pourveu qu'au reste il nous laisse mesnager le reste de ses finances en telle façon qu'il y puisse demeurer jusques à la fin. Ce qu'autrement luy sera impossible s'il veut continuer à l'accoustumée.

Toutesfois, je veux espérer que vos lettres seront de telle autorité auprès de luy que doresnavant /2/ il songera mieux à son bien, bien que ce soit un peu tard & qu'il n'ait en tout sinon six cents livres de reste. C'est pourquoy je vous supplie très humblement de vouloir faire haster ceste partie, que Monsieur de Champdor m'a asseuré que vous estiez délibéré de tirer de Monsieur de La Motte. Je veux espérer, qu'à la fin il sera contraint de céder à la raison & pourveu qu'il ne sçache la recepte de ceste somme, il y aura assez de moyen pour la faire durer, au lieu que les sommes précédentes ayant esté adressées à luy ont esté quasi occasion de jouer d'avantage.

Mais le remède de tout cecy viendra mieux de vostre prudence que non pas de mon petit advis, seulement ay-je pris la hardiesse de vous escrire ce mot pour vous tesmoigner que les gens ausquels Nicolas Le Prince⁴⁸ de Saumur avoit adressé nos lettres de changes, nous ont traité fort équitablement, & toutesfois s'il advenois que ledit Nicolas ne vouloit plus nous adresser aux mesmes. Il y a icy un marchand de vin nommé Wouter Hulsheut, qui demeure à La Haye, qui se sentiroit obligé si ledit Nicolas Le Prince recevoit de sa part quelque somme à Saumur. Il la nous payeroit icy à La Haye où il demeure, & ainsi nous n'aurions à faire aucune despence pour aller ou à Rotterdam ou à Amsterdam comme nous avons fait. J'ay creu estre mon devoir de vous advertir de tout & pour finir ceste-cy, ie prie Dieu,

Madame qu'il luy plaise d'accumuler sur vous ses bénédictions célestes en très heureuse & perdurable santé.

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

⁴⁸ Nicolas Le Prince était un marchand flamand habitant à Saumur. De son mariage avec Anne Bans il y eut quatre enfants en 1610, 1611, 1612 et 1614 qu'il fit baptiser au temple de Saumur. Il fut inhumé le 2 avril 1631 à Saumur. Sa fille Marie épousa en 1629 le marchand flamand Thielmann Gorry dont elle eut deux enfants en 1630 et 1631. En plus de l'adresse à "Madame la duchesse de La Trémoille, princesse en Orange à Thouars" cette lettre porte la mention "Recommandé à M. Nicolas Le Prince à Saumur".

De La Haye, ce 1 d'octobre 1621

Archives nationales, 1 AP 354/91

12 novembre 1621 – Emmerich⁴⁹
 Châteauneuf
 à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Encor que par ceste voye les nouvelles que vous sçavez de Monseigneur le Conte ne seront pas de fort nouveau datté, je ne laisseray d'accepter l'offre que m'a fait Monsieur de L'Alouette de porter à Sedan ceste lettre dont elle vous sera adressée ; les dernières que vous avez eues sont du camp de Dornic, duquel lieu l'armée est délogée il y a huit jours pour venir s'arrester icy jusques à ce que S. E. soit assuré que le marquis de Spinola ait séparé son armée pour l'envoyer ès garnisons. L'incommodité que ceste armée recevoit à Dornic l'a contrainte de desloger, mais Monseigneur le Conte en a sy bien supporté sa part que grâces à Dieu il s'est rendu en ce lieu en très bonne disposition⁵⁰.

Sy Monsieur Bertold estoit de présent auprès de luy, nous vous en rendrions tous deux un pareil tesmoignage, mais il luy a falu depuis quelques jours retourner à La Haye pour /2/ son service. Il y a long temps Madame qu'il est en esmoy de n'avoir point de vos nouvelles et de celles de Monseigneur, auquel je n'escry pas, ne scachant où il est, car on en parle diversement et aussy que ceste année il s'est sy peu fait de choses en ce pays au pris de ce qu'on se promettoit qu'il y a bien peu de suiet d'ene escrire, car tout est en mesme estat qu'il estoit durant la trefve, excepté que Juliers est investy sans estre attaqué et à la longue pourra estre affamé sy on ne le rafraischist de vivres. Et pour les autres desseins qu'avoit le marquis de Spinola sur ce païs de Clèves, il y a peu d'apparence qu'ils luy réussissoit de ceste année particulièrement touchant Rets et ce lieu d'Emeric vis a vi desquelles villes bien fortifiées. S. E. a encor fait faire des forts de l'autre costé du Rein à la veue des ennemys qui est un bon coup pout le pays pource que jusques à Rets Messieurs les Estats sont maistres de la rivière ce qu'ils n'estoyent pas auparavant.

Pour ce qui se fera cy après, Madame, et quel séiour mesme S. E. fera en ce lieu dela dependant de l'ordre des ennemys nous n'en sçavons rien d'assuré et l'on en parle bien diversement quoy que s'en soit le général et tous les particuliers sont moins incommodez en ce lieu qu'ils n'estoient à Dornic jamais grâces à Dieu S. E. ne se porta mieux qu'il fait, non plus que /3/ Monseigneur le prince Henry, le Roy et la Royne de Bohême sont encor à La Haye. Depuis les nouvelles qu'ils ont eues que le Conte de Mansfelt a fait lever le siège de Francdal au bas Palatinat. Nous n'avons point entendu qu'il se soit rien passé en Allemagne ny ailleurs que j'aye creu digne de vostre cougnoissance c'est pourquoy je n'ay qu'a adiouster mes prières et très humbles supplication à Dieu à ce qu'il n'y plaise vous favoriser de ses plus saintes bénédictiones estant,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneuf

D'Esmeric, ce 12^e novembre 1621.

Archives nationales, 1 AP 648/6

25 novembre 1621 – Emmerich

⁴⁹ Emmerich (Allemagne) à l'Est de Nimègue.

⁵⁰ Passage cité par Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture France, 1570-1715, op. cit.*, p. 89, note 66.

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Si je n'eusse eu crainte de vous des plaire, sçachant mon frère à Sedan, je y eusse fais un petit tour n'y ayant pas plus de cinq journées de Emenede, où est Monsieur vostre frère, qui se porte très bien, Dieu mercy. Il a renvoyé la plus grande partie de sa cavallerie aux garnisons et retiens encor l'infanterie avec luy. Son partement d'icy est, est très incertain à cause que l'ennemi ne bouge de où il est et n'y a pas apparance qu'il le face si tost. La guerre a esté très douce et de ceste année ne sera plus rude selon que tout le monde le juge.

Il y a très longtemps, Madame, que je n'ay eu l'honneur de recevoir /2/ vos commandemens. J'espère en estre honoré bientost et que ce sera pour partir de ce païs où je n'ay nulle espérance d'estre employé. Vous aurez sceu, Madame, l'envoy de M. d'Arsens en Angleterre et dit-on que de là il pourra retourner à Venize pour y demeurer quelque temps. Cela estant il n'y a nulles personnes en ce païs qui puisse faire entendre à Monsieur vostre frère ce que vous désiriez qu'il sceut pour mon advancement qui me donnera plus de moyen de vous [rendre] ce que vous doit

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Emenede, 25 de 9^{bre} 1621.

Archives nationales, 1 AP 381/33

3 décembre 1621 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a deux mois et plus que nous n'avons eu l'honneur de vos nouvelles en façon quelconque, ce qui nous tient tous en affliction et nous fait appréhender que quelque malheur ou indisposition ne vous soit advenue. Car pour ce qui est du mescontentement que vous pourriez avoir pris du jeu de Monseigneur le Comte, ie ne me puis persuader que vous l'auriez tellement laissé vaincre vostre bonté & affection naturelle envers luy, que mesmement vous ne le voudriez plus daigner de l'honneur de vos nouvelles, principalement puisque vous sçavez bien comme c'est chose aisée à un jeune seigneur de tomber en ceste faute parmy des gens de guerre, et bien qu'il me faut confesser que vous auriez très grande raison de le faire sentir ainsi vostre indignation à cause du temps si difficile auquel il s'est oublié, si est ce que cognoissant vostre amour vraiment maternelle envers luy, je suis assuré que vous oublierez tant mescontentment, quand vous entendrez que vaincu par vos admonitions il aura entièrement désisté de ce qu'il a cogneu vous desplaire. J'ay esté son accusateur, & certe à regret si ce n'eust esté mon devoir et nécessaire pour ma descharge. Maintenant, je me sens obligé de luy rendre aussi ce tesmoignage comme depuis six sepmaines selon que vous verrez un jour en nos comptes, il n'a plus jour par un sol ce qui me fait envie qu'il aura pris à cœur vos samonitions & que doresnavant il taschera en toutes ses actions vous donner du contentement /2/.

Au reste, on nous veut persuader icy qu'en France on traite de paix, le Roy ne voulant plus user de rigueur contre ses sujets de la Religion. C'est pourquoy, Monseigneur vostre fils vous suplie très humblement qu'en ce cas vous luy faciez l'honneur de le rappeler auprès de vous, afin qu'il ne soit de moindre condition que ceux qui par crainte de guerre rendus fugitifs alors se pourront retirer en leur patrie. Il espère cela de vous d'autant plus, puisqu'il désire ce voyage non pour autre raison si non pour avoir l'honneur de vous veroir et pour recevoir de vous l'instruction sur ce qu'il pourroit entreprendre à l'advenir pour s'acquérir un estat heureux, et de la gloire pour sa très illustre maison, à quoy il croit doresnavant luy supplier son aage, & ne manquer plus rien si non bon conseil & moyens qui sont les choses dont il croit que vous l'honorerez tousjours quand vous le verrez désireux de

quelque dessein honorable. Pourtant si un si grand bien arrivoit à la France, & que vous voulussiez tant honorer Monseigneur vostre fils que de le rappeler, je vous supplie très humblement de donner quelque ordre à Monsieur Schwertz ou autres que nous puissions avoir icy quelque somme de quoy payer et partir, veu que nous devons icy quelques six cens livres et néantmoins n'avons aucun moyen pour payer si on nous demandoit, voire qui plus est nous ne sçavons personne chez qui en emprunter d'autant que Monsieur d'Aersens est en Angleterre en ambassade & Monsieur Schwertz quasi tousjours absent pour les affaires du roy de Bohême, de façon que je ne sçay guères bien comme nous ferons, quand les dix escus /3/ qui se peuvent trouver dans les bourses de tout le train, seroit consummés. Je veux espérer que vous ne laisserez pas Monseigneur vostre fils, & en cas que vous désirez qu'il demeure icy davantage avec moins de despence, vous retirerez quelques uns du train que vous jugerez moins nécessaires, sur quoy attendant vostre commandement je prie Dieu,

Madame, qu'il vous maintienne en très heureuse santé vous comblant de ses bénédictions célestes,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 3 de décembre 1621

Archives nationales, 1 AP 354/92

13 décembre 1621 – La Haye
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Depuis la dernière lettre que je vous ay escrite d'Emeric, par laquelle je m'estois étudié de satisfaire au commandement, dont-il vous a pleu m'honorer par une lettre en cela conforme à vostre dernière escrite du 14 octobre que me commandez encor que je vous escrive particulièrement à quoy Monseigneur le Comte s'employe le plus. Il n'a fait aucun dessein venu à ma cougnoissance qui puisse faire changer le style de ses serviteurs qui vous pourront escrire de luy sinon qu'il dit estre fort résolu à ne jouer plus tant pour le respect qu'il doit à vos ordonnances que pour plusieurs raisons qui regardent son particulier⁵¹.

Quand à la Cour, il s'y gouverne à l'accoustumée envers L. E. et encor qu'il ait du contentement d'estre auprès d'eux sy est ce qu'il désire avec grande affection d'avoir vos commandement pour aller d'icy ailleurs où sa présence ne seroit pas moins utile.

Je croy, Madame, vous debvoir dire cecy pour n'estre pas blasmable de vous céler les intensions que je cougnois qu'il a. Premier que de partir de l'armée on a abbatu les rempars et contre les fossés de la ville de Clèves afin que le marquis de Spinola ne la fortifiast plus quelle n'estoit ou pour avec raisons qui ont meu à cela Messieurs les Estats et S. E. qui est de retour /2/ en ce lieu, grâces à Dieu, en très bonne disposition de jedy dernier. Monseigneur le prince Henry est demeuré pour quelque temps à Nimègue afin de mettre promptement la cavalerie ensemble en cas qu'il en fust besoin pour empescher le marquis d'exécuter quelque chose au préjudice de cet estat. Dieu veule que nous voyons bien tost celuy de France en paix et que Monseigneur le conte retourne vers vous sain et sauf et qu'ayez tous les contantemens que souhette à Vostre Grandeur,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneuf

De La Haye, ce 13^e décembre 1621

⁵¹ Cet engagement de Frédéric de La Trémoille est cité par Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture France, 1570-1715*, op. cit., p. 90.

19 décembre 1621 – Middelbourg
 Berthold
 à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a environ quinze jours que Monseigneur vostre fils receut de vos lettres par les mains de Monsieur Schwertz, auquel elles avoient esté adressées durant nostre absence en l'armée. Ces lettres faisoient mention d'une lettre de change que vous avez envoyé par Monsieur de La Motte & néanmoins il ne se trouva dans tous les paquets si non une lettre fermée adressante à un marchand nommé Pieter Rozin, demeurant à Middelbourg en Zélande, auquel aussi la dite lettre de change se devoit adresser.

Monseigneur donc pensant que le lettre de change fust enfermée dans celle du marchand m'a commandé de faire un voyage en Zélande afin de luy apporter la somme dont il vous avoit pleu le pourvoir. Mais il est arrivé que dans ladite lettre fermée du marchand, il ne s'est point trouvé lettre de change, ains seulement un advis qu'une telle lettre de change avoir esté expédiée sur luy & que pourtant il devoit tenir la somme preste, de façon que le marchand bien que très courtois d'ailleurs dit ne pouvoir rien payer à Monseigneur le Comte si ce n'est qu'il luy présente la lettre de change, laquelle toutesfois Monsieur de La Motte tesmoigne ne la lettre qu'il m'a escrit, l'avoir envoyé à Monsieur Schwertz, lequel au contraire dit n'avoir reçu autre chose que ladite lettre enfermée au marchand, & ainsi il me faut croire de deux choses l'une, à assavoir que Monsieur Schwertz nous a perdu ladite lettre de change, ou bien que Monsieur de La Motte l'a oubliée pour la mettre en celle de Monseigneur, en laquelle il falloit qu'elle se trovast & néanmoins j'ay esté présent quand Monseigneur l'a ouverte & il ne s'y est rien trouvé. Quoy qu'il y ait, il y a quelque grande faute passée en cest affaire, & pourtant il y aura grande difficulté pour Monseigneur d'en toucher quelqu'argent, & néanmoins il se trouve en telle disette que je ne l'ay veu en pareille tout le temps que j'ay eu l'honneur d'estre auprès de luy /2/, c'est pourquoy j'ay pris la hardiesse de vous en donner cognoissance vous suppliant très humblement, s'il y a quelque autre moyen pour luy faire tenir argent, de ne le vouloir oublier, veu que c'est chose très incertaine si je puis toucher ceste somme adressée par Monsieur de La Motte, & outre que Monseigneur le comte en doibt desià beaucoup d'autant que tout cela est venu beaucoup plus tard que vous ne l'aviez commandé, il est à doubter si je le puis porter jusques à Monseigneur avant le Printemps, encor que le marchand voulust se laisser aller à mes persuasions et me le payer sans veoir la lettre de change. Car depuis deux jours que ie suis en ceste isle, il a commencé tellement à geler que les bateaux ne peuvent plus aller & craind on que la glâce face bien du dommage sans venir si forte que l'on se puisse servir des traîneaux, ce que je puis dire par expérience d'autant que j'ay esté bien 24 heures dehors en intentions d'aller trouver Monseigneur pour luy rapporter mon expédition & la responce du marchand, mais le vent & le froid nous a tellement repoussé qu'ils ont esté contraint de nous ramener à Middelbourg, d'où je suis délibéré doresnavant n'en partir jusques à ce que j'aye persuadé le marchand à quelque résolution pour payer Monseigneur à caution en attendant que quelqu'autre esclaircissement de la lettre de change arrivé, soit en nous envoyant la seconde lettre de change comme les marchandssont accoustumés de bailler, soit par autre voye, quoy attendant, je vous supplie très humblement, Madame, de vouloir considérer le désordre qu'il pourra voir aux affaires de Monseigneur vostre fils, & pourtant s'il vous plaisoit y remédier, vous pourriez faire avec Madame de Ste Croix, qu'elle permist à Monsieur Schwertz de bailler les huit cens livres qu'il a pour elle contans à Monseigneur le Comte, /3/ lequel par ce moyen se pourra remettre & voyant vostre si grand soin ne manquera par doresnavant de se conformer plus exactement à vos commandemens, à quoy non seulement sa bonne affection naturelle le pousse, ains désormais aussi son aage et intelligence plus parfaicte, selon qu'il m'en a protesté au moins quand je prins congé de luy, & je l'y exhorterai incessamment aussi tost que le mauvais temps & ce mauvais affaire me permettront l'honneur de la revoir, ce que ie désire au plustost avec autant de passion, que

je désirerois bien qu'il fust un jour auprès de vous et vous donnast toute occasion de parfait contentement, j'en prie Dieu de tout mon cœur, comme aussi,

Madame, qu'il luy plaise vous conserver longuement en très heureuse santé, vous comblant de ses béédictions et l'estat

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Middelbourg, ce 19 de X^{bre} 1621.

Archives nationales, 1 AP 354/93

28 décembre 1621 - Sedan

Henri de La Trémoille
à sa mère
(extrait)

Mon frère m'a escrit avoir grand désir de revenir et vous en suplier par ses lettres pour des raisons dit-il, qui ne peut escrire et qu'il vous dira quand /2/ il aura l'honneur de vous voir. J'en ai demandé l'avis de Monsieur de Bouillon, estimant que seriés bien aise de l'avoir, sur son séjour ou retour. Il dit que revenu : il faut ou qu'il suive le Roy, ou qu'il prenne les armes pour le parti, ou qu'il demeure neutre, et qu'en tous les trois il y voit de grands inconvenians, estant luy mesme très empesché de ce à quoi il a faire en cette rencontre d'affaires. C'est pourquoi, il pense que s'il n'a des raisons bien puissantes, il recevra, où il est, plus de contentement que par tout où il puisse aller, estant d'avis que vous lui envoiés un gentilhomme sage et propose M. de Champeau qu'il estime fort pour en voir les raisons qu'il ne dit point lui dire celles que dessus /3/ et représenter à MM. les princes d'Orange et Henri les inconveniens de son retour. Le moïen qu'il ont sans enuie et sans dépense de lui donner une compagnie du païs, comme le prince de Portugal et le duc de Bronsvic en ont, qui sont commendées par le capitaine des gardes de Son Excellence, et estant non plus d'avis qu'il en receipt dans les régiments françois que vous et moi, ce qui lui seroit honteus et mesme plus difficile à obtenir que l'austre, vaquant tous les mois des compagnies dont il pouroit estre pourveu, s'il avoit la promesse de la première vaquante, comme eust le prince de Portugal. Si vous preniés cette résolution, j'écrirois conjointement avec vous, Madame, à Messieurs les princes et sy le jugiés à propos /4/, on escriroit d'icy où on s'en abstiendrait et moy aussy selon ce que me l'escrivés et juge la personne du sieur de Champeau, estant plus propre qu'il est d'âge de capacité et qualité qui lui pouvoit donner accès et qui le randoit escouté.

Archives nationales, 1 AP 393/75

L'année 1622 fut pour les La Trémoille une année aussi difficile qu'en 1621, à nouveau Louis XIII à la tête de son armée marcha sur le sud-ouest de la France pour aller assiéger Montpellier. Au passage de la Charente, suspectant que Zacharie du Bellay le gouverneur de Taillebourg était de connivence avec les protestants rebelles à son autorité, il ordonna la saisie de cette place appartenant aux La Trémoille. Charlotte-Brabantine de Nassau tenta d'obtenir la levée de cette saisie, mais le souverain ne réserva pas une suite favorable à sa requête. Epuisée, elle tomba sérieusement malade.

Henri de La Trémoille était resté à Sedan et secondait le duc de Bouillon dans ses tentatives de trouver une solution négociée. Tentatives souvent tortueuses qui les faisaient suspecter de trahison par les deux parties.

Dans ce contexte, 1622 fut pour Frédéric de La Trémoille une année aussi décevante que 1621. Au mois de mai, toutefois, il participa au côté de son oncle, Frédéric-Henri de Nassau, à un coup de main sur les Pays-Bas espagnols qui les conduisit aux portes de Bruxelles.

Frédéric de La Trémoille ruina le peu de crédit dont il disposait en ayant au mois de décembre 1622 une esclandre avec le duc François-Charles de Saxe-Lauenburg. Maurice de Nassau intervint personnellement pour les empêcher de se battre en duel.

10 janvier 1622 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Estant de retour de Zélande, j'ay trouvé Monseigneur disposé à vouloir envoyer quelqu'un à Sedan vers Monseigneur son frère, de quoy Monsieur de Chasteauneuf a accepté la commission tant plus volontiers, d'autant que pour un sien affaire particulière il désiroit faire un voyage en France.

Monseigneur m'a assuré que ce n'est pour autre sujet que pour sçavoir des nouvelles certaines de Monseigneur son frère & pourtant je ne m'en suis pas mis en peine d'avantage, bien que pour les avoir trouvé quelque fois tenir conseil en secret j'avois soupçonné que c'estoit pour plus grand dessein, et la dessus j'avois desjà prié Monsieur de Chasteauneuf qu'il disposast Monseigneur en tel cas d'envoyer premièrement devers vous pour puis après par vostre moyen prendre conseil de qui il vous plairoit. Mais je m'assure qu'ils ne feront rien que bien à propos, mesmes puisqu'ils disent avoir ouï dire que vous aussi estiez à Sedan, & pourtant sans m'estendre d'avantage sur cest envoy je m'arresteraï seulement sur ce qui me reste de charge au fait du mesnage, pour vous donner advis que de cest argent que j'ay apporté de Zélande il ne nous reste plus rien, & /2/ pourtant je suis en peine, comme on pourra entretenir la maison de Monseigneur vostre fils si bientôt vous ne luy subvenez de quelques somme, mesmes si tel est vostre plaisir qu'il retourne en France, il sera malaisé de sortir d'icy qu'il n'ait pres de trois mille livres. Je vous supplie très humblement de ne me le vouloir imputer, si vostre argent depuis quelque temps est allé si viste le cours n'en a pas dependu de moy, c'est Monseigneur le Comte qui a trouvé bon de le mesnager ainsi, que depuis le temps que je vous ay donné premièrement advis de son jeu, on a payé en bon argent pour divers jeux près de deux mille livres, lesquelles si nous les avons envoïés nous ne serions pas contraints de vous donner ceste importunité à toute heures, mais j'espère que ce désordre passé luy sera un advertissement pour l'advenir & qu'au bout de toutes ces jeunesses il vous fournira par actions relevées digne matière de contentement. J'en prie Diue de bon cœur,

Madame, comme aussi qu'il luy plaise avec ce nouvel an renouveler sur vous ses bénédictions célestes,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.
M. Berthold

De La Haye, ce 10 de janvier 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/94

31 janvier 1622 – Rotterdam
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a peu de jours que je vous escrivi par la voye de Paris comme nous n'avions pas encor receu les mille livres qu'il vous avoit leu adresser à Monseigneur le Comte par Saumur, mais maintenant le ayant receu d'un marchand de Roterdam nommé Hildebrand Pietersen je n'ay voulu manquer de vous en donner advis, vous assurant par mesme moyen de la bonne santé de Monseigneur le Comte, lequel n'ayant esté présent a ceste occasion autrement n'eust pas manqué de vous escrire, bien qu'ils la fait n'aguères assez amplement et autant que je puis cognoistre en luy, il seroit bien marry de vous mescontenter en quelque chose mesmes il se retient beaucoup du jeu et le feroit comme je croy tout a fait, n'estoit la compagnie qui le pousse à cela, non seulement des jeunes mais aussi des vieux et desquels j'avois espéré qu'ils seroient les premiers pour l'en divertir. Mais un chacun est bien aise de tirer quelque plume, & Monseigneur vostre fils est trop jeune pour se pouvoir garentir de toutes leur ruses.

Au demeurant il n'y a rien de nouveau icy, si non que l'on dit qu'aujourd'huy la garnison des Estats doibt sortir de Juilliers pour livre la place au comte Henry de Berghen qui depuis six mois les a tenu assiégés tellement que l'on ne les a peu secourir /2/.

On enterra hier le maistre d'hostel de la Royne de Bohême nommé Leviston, où le Roy & Son Excellence se trouvoient au convoy des funérailles en personne. Monseigneur vostre fils n'ayant point d'habit noir ne s'y trouva, pas comme firent aussi plusieurs autres. Il espère tousjours que les affaires changeront tellement en France que bientost vous luy ferez l'honneur de le rappeler, & en attendant se voyant obligé par vostre commandement & le conseil de Monsieur de Buillon à demeurer encor quelque temps icy, il prend patience & fréquentant la plupart : Messieurs de la Moussaye⁵², de Montataire et autres François. Il passe son temps le mieux qu'il peut & quant à moy n'y pouvant autre chose, je m'arreste à prier Dieu,

Madame pour vostre très heureuse santé et l'accroissement de toute la très illustre maison.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.
Berthold

De Roterdam, ce 31 de janvier 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/95

⁵² Amaury II Gouyon, marquis de La Moussaye à Plénée-Jugon dans l'évêché de Saint-Brieuc, était une des principales figures protestantes de la Bretagne. Il avait représenté cette province en 1619 à l'assemblée de Loudun, désapprouvant les faucons du parti protestant, il avait refusé en 1620 de se rendre à l'assemblée de La Rochelle. Pour éviter que ses deux fils aînés : Amaury III, comte de Plouër et Brandelis, baron de Juch, ne soient tentés de rejoindre Henri II de Rohan, il les avait envoyés aux Provinces-Unies pour servir sous les ordres de Maurice de Nassau.

9 mars 1622 - Sedan⁵³
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous supplie très humblement me pardonner la faute que j'ay fait d'avoir séjourné si long temps icy et n'en vouloir point estre indignée contre moy, qui ay tousiours esté prest de recevoir les commandemens de Monseigneur, mais non pas luy de m'en honorer sur le suiet qui m'a fait venir le trouver, ayant eu quantité d'autres affaires et peut-estre des considérations particulières, qui l'ont fait temporiser jusques à aujourd'huy que je m'en vay, Dieu aidant, ayant desia la plus grande partie de mes despesches conformes à vos ordonnances qui n'ont peu estre trouvées que crïs justes, la plus grande difficulté qui se trouve est au voyage d'Angleterre à cause de la despence, mais, Madame, il est de vostre pouvoir de la leur commandant qu'il soit donné ordre pour sçavoir à l'utile et à l'honorable. Je suis,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneuf

A Sedan, ce 9 mars 1622.

Archives nationales, 1 AP 648/8

6 avril 1622 – La Haye
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Si je ne vous escrivois par ceste occasion vous auriez juste sujet de vous en ressentir, mais si j'ay manqué par celle de Monsieur de Chasteauneuf, il n'a pas esté de mesme, veu que je ne croyois pas qu'il iroit jusques en Poitou. Je vous dirai donc par ceste-cy que le Roy de Bohême à la fin s'est retiré de ce país icy le 4 d'avril, la nuict pour joindre son armée au Palatinat et y essayer sa fortune. Dieu vueille que ceste sortie réussisse à sa gloire et à nostre bien. Il a laissé icy la Reyne preste à accoucher⁵⁴ et après cela dit-on qu'elle se retirera en Frise.

Pour ce qui est de nostre Cour, vous avez assez coprins comme le maistre désireroit estre auprès de Madame ou estre employé. Ce seroit à souhaiter que le temps le voulust permettre. Je suis assuré que Madame y prendroit contentement. Mais à présent il est besoin de s'accommoder au temps, espérant que l'orage ne durera pas tousjours, et considérant qu'il a desia beaucoup duré. Deux ans sont desia passés depuis le temps que nous vous avons laissé, & la plus grande part s'est conformé en troubles par tout. Dieu soit loué qui vous y a préservé & nous aussi.

J'envoy à Madame un extrait de ce que nous avons fait durant ce temps et y ay mis les principaux articles à quoy son argent a esté employé. Elle se pourra peut-estre estonner de ce qui nous y comptent tantost par livres, tantost par Florins d'Allemagne. Je vous supplie donc si cela arrive, de luy en exposer la raison, assavoir qu'ayant receu une partie de cest argent en Florins, nous avons creu que meilleur seroit si cette partie estoit aussi comptée en Florins, principalement puisqu'elle a esté dependue en país où on ne comptoit autrement, outre qu'aisément on pouvoit faire tort, ou à Madame, ou à soy, mesme si toutes les journées il s'est fallu réduire chaque somme en monnoye de France, & néantmoins en la somme totale, je l'ay voulu faire afin que Madame peust sçavoir combien justement Monseigneur avoit despendu ces deux ans durant, & si quelqu'un par curiosité désirast

⁵³ Charles de Marconnay avait été à Thouars voir Charlotte-Brabantine de Nassau. Sur son chemin de retour, il s'était arrêté à Sedan. Dans sa lettre du 2 mars 1622, Marie de La Tour d'Auvergne fait état de son arrivée à Sedan (Archives nationales, 1AP 431/29).

⁵⁴ Le 18 avril 1622, Elisabeth d'Angleterre, reine de Bohême, donna naissance à La Haye à son sixième enfant, une fille, qui fut prénommée Louise-Hollandine et qui mourut le 11 janvier 1709 à Maubuisson.

ainsi réduire toutes les sommes il luy sera facile s'il veut suivre la proportion en laquelle les marchands l'onr baillé à Madame, assavoir 3 193 Florins d'Allemagne ont cousté à Madame 4 500 livres, comebien coustera le Florin >> 28 β 2½ & environ. Mais c'est chose non nécessaire & n'importe en rien de sçavoir combien ils ont valu, puisque on monstre que l'on en a despendu autant que l'on en a receu, aussi c'est extrait ne doit servir à autre chose si non de faire veoir à Madame /2/ combien d'argent nous avons receu depuis nostre partement, & comment on l'a employé. Je croy qu'elle cognoistra bien que durant nos voyages où nous avons la pluspart dix ou douze chevaux nous despendrons bien moins que nous n'avons fait icy où il a esté e, trop grand repos & si je ne me trompe à l'advenir nous dépendrons encor bien davantage veu que Monseigneur le Comte ne se plait pas d'aller ainsi tousjours à la table de Son Excellence et demeurant au logis, il faudra pour luy bien autre chose que pour le train.

Mais j'espère que nous n'aurons pas besoin de songer pour nostre demeure à l'advenir, & en cas que cela arrivast, alors il pourroit escheoir, que Monseigneur le Comte me permist de faire un voyage vers Madame pendant que luy seroit en l'armée, afin de luy esclaircir et vérifier tout a plein ce qui a esté jusques icy de sa despence. Je croy qu'en ce cas Madame ne le trouvera pas mauvais, principalement puisqu'au temps de l'armée je me trouve quasi inutile auprès de Monseigneur. Vous en pourrez sonder sa volonté aux occasions, & m'en donner advis afin que je ne face rien qui ne soit à propos et au contentement de Madame. J'espère cela de vostre amitié, et vous supplie de me conserver par vos souvenirs & recommandations l'honneur des bonnes grâces de Mademoiselle, pour la félicité de laquelle je prie Dieu comme aussi qu'il vous préserve parmy les dangers de ceste tempeste malheureusement provoquée, demeurant à jamais,

Vostre très humble
& très affectionné serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 6 d'avril 1622.

Faictes mes très humbles baisers mains à Mademoiselle de Madaillan, s'il vous plaist et l'asseurez que je suis tousjours son fidèle bien que Huguenoti descrié.

Archives nationales, 1 AP 354/96

7 avril 1622 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Si vostre bonté ne m'estois tant cogneuë, je serois contraint de rechercher quelque sujet pour vous faire des excuses de ce que si longtemps nous n'avons escrit, mais considérant vostre bon naturel j'espère que vous recevrez pour excuse légitime l'incertitude en laquelle Monseigneur vostre fils a esté durant l'absence de Monsieur de Chasteauneuf, & pour laquelle il n'a quasi sceu que d'escire, n'ayant aucune résolution que celle qu'il luy pourroit apporter de vostre part ou de Monseigneur son frère, ce qui n'est advenu qu'au 26^{ème} de mars quand Monsieur de Chasteauneuf arriva au grand contentement de Monseigneur le Comte, lequel eust aussi tost despesché Monsieur d'Auvilliers⁵⁵, n'eust esté que Monseigneur le duc luy avoit commandé expréssement par lettres de ne partir sans avoir premièrement response de Son Excellence. Monsieur le Prince d'Orange.

Je ne suis pas certain si ledit Sr. d'Auvilliers aura permission de courir jusques à vous, & pourtant je vous ay voulu assurer par ceste-cy, comme grâces à Dieu Monseigneur le Comte se

⁵⁵ Pierre Frétard ou Frétart, écuyer, sieur de Hault-Villiers ou d'Auvilliers, d'une famille huguenote du Mirabelais, était comme Châteauneuf un gentilhomme ordinaire du duc de La Trémoille. Celui-ci l'avait chargé de porter une lettre au prince d'Orange. Pierre Frétard épousa le 18 mars 1631 au château de Terchant à Ruillé-le-Gravelais Renée Lemoyne une protestante de Vitry qui décéda prématurément le 9 novembre 1631. Il mourut à Thouars dans la religion réformée dans la seconde quinzaine du mois de janvier 1645.

trouve en très bonne santé, prest & bien disposé à s'employer en tout ce que par vostre direction se pourroit présenter, ayant à ce faire, selon mon advis, et le corps & l'esprit assez propre, de façon que c'est mon souhait que le temps fust tel ou vous le peussiez veoir et cognoistre, je suis assuré, que pour sa stature premièrement vous trouveriez bien peu de jeunes seigneurs de meilleurs mines & puis à me hantant vous cognoistriez qu'il n'y a rien qui luy manque moins que le jugement & le courage, je dy, le jugement selon la portée de son aage /2/ a lequel, selon mon advis, paroistroit d'avantage s'il estoit employé là ou au contraire parmy ceste longue oisiveté il pourroit s'allentir & peut-estre à la fin du tout laisser emporter aus desbauches du païs veu qu'il est, comme vous sçavez, assez susceptible des bons ou mauvais exemples. Il s'est desjà aucunement laissé aller au jeu, comme vous verrez par l'extrait de la dispence de deux ans, que j'ay estimé vous devoir envoyer par une si bonne commodité, & bien que par l'axhortation de vos lettres il s'est quelque fois modéré comme vous cognoistrez en conférant les extraordinaires des divers mois, si est ce qu'il est à craindre que de long temps ceste passion ne le quittera si ce n'est que quelque occupation sérieuse l'on divertisse. Il n'est pas besoin que je vous représente les inconvéniens qui luy en viennent. Car outre le jurer & detester à quoy ceste passion pousse les hommes, vous sentez assez, combien cela blesse son mesnage, de façon qu'il n'y autre raison, pourquoy quelques fois luy & les siens sont mal si non que sans considération on jette ainsi l'argent à ceux qui jamais ne l'ont remercié. En deux ans vous luy avez fourni plus de vingt & quatre mille livres, & néantmoins au bout du temps vous voyez qu'il ne luy est quasi rien resté.

Il a receu de nouveau les deux lettre de change pour 1200 livres & toutes deux ont esté acceptées, mais non pas encor payées si non celle d'Amsterdam, Mais quant au huit cens livres que vous aviez ordonné à Monsieur Schwertz de les nous bailler de la part de Madame de Ste-Croix, il dit qu'il les a desjà envoyé en France & pourtant il seroit besoin de penser à quelqu'autre moyen, si c'est que vous désiriez le retirer hors d'icy, où nous ne devons rien. Dieu mercy, et non quelque douze cens livres au marchand. Mais en cas que vous désirassiez qu'il demeurast encor l'esté icy. Monsieur Schwertz m'a comamndé de vous donner advis qu'il sçauroit quasi un moyen de vous faire payer des 2 000 livres d'arrerages, mais qu'il faudroit peut /3/ estre en despendre quatre ou cinq cents, & pourtant qu'il seroit fort bon que vous cedassiez le tout à Monseigneur le Comte, qui tascheroit d'en tirer ou pied ou aile. Je vous en avois desia escrit une autrefois par le paquet de monsieur Schwertz, mais il dit n'an avoir eu encor aucune responce.

Au reste, je ne sçay comment vous assez remercier de ce qu'en mon absence et sans aucune semonce, vous me faites l'honneur de vous resouvenir de moy en telle façon que mesmes vous vous offrez de me vouloir garder vostre estat de Seneschal de Berry, je suis contraint d'advouer n'avoir jamais mérité tant honneur en vostre endroit, & pourtant m'en sentant d'avantage obligé, je ne le puis accepter qu'avec grandissime admiration de vostre bonté, vous faisant vœu & hommage de ma fidélité pour jamais, et priant Dieu toute ma vie,

Madame pour vostre longue a très heureuse santé avec accroissement de vostre très illustre maison,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 7 d'avril 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/97

9 avril 1622 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à son oncle le duc de Bouillon

Monsieur,

Si je n'eusse en crainte de vous importuner, j'eusse chargé M. de Châteauneuf de vous communiquer le sujet de son voyage, mais puisque je cognois que vous aurez agréable d'en rendre

mon intention par prie M. d'Oulliers de vous la dire. C'est pourquoy me remettant sur la suffisance du porteur, je feray fin à celle-cy et demeureray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble
et très obéissant neveu et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A La Haye, ce 9 d'avril 1622.

Archives nationales, 1 AP 381/34

9 avril 1622 – La Haye
à Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon cher frère,

Ayant dit très particulièrement, à ce porteur, ce que j'ay creu vous devoir mander, je ne m'estandray davantage à vous en entretenir. Seulement vous supplieray-je de permettre que ledit porteur aille trouver Madame ma mère, nul ne pouvant luy faire entendre mieux que luy ce que l'ay prié de lui dire. C'est

Monsieur mon cher frère,

Vostre très humble et très obéissant frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A La Haye, ce 9 d'avril 1622.

Archives nationales, 1 AP 381/35

17 avril 1622 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il n'y a que huit jours que pas la foye de Monsieur Auvilliers, je vous ay escrit fort amplement & mesme envoyé un extrait de toutela despense depuis deux ans, de façon qu'il ne me reste guères de sujet d'escire, & toutefois j'ay estimé mon debvoir de ne laisser passer aucune occasion sans vous asseurer de la bonne santé de Monseigneur, lequel pour ceste fois peut-estre ne vous pourra escire luy mesme, d'autant que ç'a esté bien peu devant le presche que l'on l'a adverti, & d'ailleurs il estoit contraint de se haster pour prendre place au presche à cause que c'estoit Monsieur Turetin⁵⁶ de Genève qui a presché, en un auditoire grandement fréquenté, la Royne de Bohême, Monsieur le prince d'Orange avec Monsieur son frère y estans. Il a pris pour texte le 12, chap. aux Rom⁵⁷. au commencement, & avec grande véhémence, il s'est escrié contre la mondanité exhortant à renouvellement de vie.

Au reste, Monsieur de Martinay est arrivé icy, il y a cinq ou six jours et a prié Monseigneur de le faire mettre en nostre petit ordinaire, ce que Monseigneur luy ayant accodé, il est conséquent que le despense sera tousjours aussi grande pour l'advenir qu'elle a esté les derniers mois où Monsieur

⁵⁶ Bénédicte Turretini (1588-1631) était un professeur de théologie à l'académie de Genève, après avoir rétabli la paix dans l'Eglise de Nîmes déchirée par des factions, il était venu aux Provinces-Unies pour quêter des subsides pour Genève menacée par le duc de Savoye et l'Espagne. Lors de ce séjour, il demanda que les arminiens soient traités avec plus de douceurs. Emile G. LEONARD, *Histoire générale du protestantisme, op. cit.*, tome II, p. 239-240.

⁵⁷ Epître aux Romains, Ch. 12, 1-2 : “ Je vous exhorte donc, frères, par la compassion de Dieu, à offrir vos corps comme sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable. Ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformé par le renouvellement de l'intelligence afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, agréable et parfait ”.

d'Auvilliers a esté icy, cestui-ci remplissant sa place. J'ay creu estre à propos de vous en donner advis, comme aussi de ce que le Roy de Bohême estant parti d'icy avec /2/ trois gentilshommes seulement a pris son chemin par France pour se rendre vers Strasbourg en l'armée du comte de Mansfeld, & puisque l'Angleterre commence à l'assister tout le monde espère mieux pour ses affaires. On nous fait icy à croire qu'en France il se moyenne une paix ce qui fait Monseigneur tout plus coy & patient, espérant que par ce moyen il pourra avoir l'honneur de vous veoir avec plus de contentement. Je prie Dieu que ce soit au plustost & qu'en attendant,

Madame il continue sur vous ses saintes bénédicions en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 17 d'avril 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/98

25 avril 1622 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escire et celle que mon frère vous a escritte de Sedan, que je vous renvoye. Il me semble qu'il n'a pas beaucoup d'espérance de paix non plus que la plus part des gens de jugement. Je prie Dieu de nous vouloir délivrer du mauvais estat où nous sommes, soit d'une façon ou de l'autre. Je n'ay pas esté conseillé d'aller en Angleterre. L'on ne touchera point à l'argent que il vous avoit pleu ordonner et sera esservé pour l'employer à quelque chose de mailleur, sur quoy j'espère avoit ordre de vous par la response de à ce que le Sieur d'Oullier vous a porté. Si j'eusse receu vostre commendement de faire ce voyage, je n'eusse manqué d'y obéir⁵⁸, comme je feray en toutte autre chose en la quallité,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A La Haye, ce 25 d'avril 1622.

Archives nationales, 1 AP 381/36

25 avril 1622 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monseigneur vostre fils receut hier un paquet de vos lettres luy ayant esté adressé par moyen de Monsieur de Nest avec deux lettres de change pour la somme de quinze cents livres qu'il m'a mis entre les mains pour en exiger le contenu au temps et lieu.

J'eusse esté bien aise que le tout eust esté mesnagé selon vostre intention escrite en la lettre dont il vous a pleu m'honorer, mais puisque il m'a fallu recevoir le tout de sa main, il sera impossible que rien de ceste somme soit celé, aussi me semble il pas estre nécessaire d'autant que depuis quelque temps, il s'est fort modéré au jeu, & selon qu'il m'a fait l'honneur ces jours icy de tesmoigner par ses discours, j'espère qu'il sera bien autant soigneux de conserver le sien, comme je le pourrois estre pour luy, et bien que je ne le trouve pas fort disposé à faire ce voyage d'Angleterre, craignant que cela luy

⁵⁸ Frédéric de La Trémoille avait écrit d'abord : de le faire.

seroit un reproche parmy les gens de sa portée, s'il alloit se pourmener, cependant qu'en France & partout ailleurs on fait la guerre, si est ce que je croy qu'il attendra patiemment vostre résolution touchant sa demeure en ces païs icy ou son retour auprès de vous, à quoy il faut confesser qu'il est entièrement porté & ie prie Dieu que les affaires se trouvent bientost en telle assiette qu'il le puisse faire avec vostre contentement, car autrement nous n'aurons pas peu affaire de le retenir icy, la guerre continuant en France, mesmes puisque entre son courage il est incité à chercher la guerre par beaucoup de gens, lesquels néanmoins ne sçavent guères de moyens pour la luy faire veoir avec honneur.

Je prie Dieu que la paix se fera si tost qu'elle prévienne ces desseins afin que vous puissiez,

Madame avoir ce contentment de le veoir auprès de vous & par vostre direction l'acheminer au sentier de la vraye vertu pour monter en une gloire perpétuelle,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 25 d'avril 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/99

12 mai 1622 – La Haye

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ayant receu les quinze cens livres qu'il vous a pleu adresser à Monseigneur vostre fils je n'ay voulu manquer à vous en donner advis, comme aussi de ce qu'en ce païs on s'appreste à battre aux champs avec six mille hommes de pied et deux mille chevaux sous la conduite de Monsieur le prince Henry, lequel a promis à Monseigneur le comte de le mener avec luy, de façon que doresnavant il aura quelque occupation et moins de peine pour s'arrester en ce païs jusques à ce quelque paix se fait en France. Il croit partir d'icy à quatre ou cinq jours, mais on ne sçait encor de quel costé que ce sera. & afin de luy adresser promptement vos nouvelles qui pourroyent venir, il a envie de me laisser ict quelque temps avec deux ou trois autres de son train, croyant que tout cecy ne sera qu'une course pour peu de temps. Ainsi l'argent que vous luy avez envoyé est venu grandement à point, & je veux espérer qu'en l'armée, il le mesnagera mieux qu'il n'avoit fait cestuy là de l'année passée. Au moins depuis six semaines en ça je ne l'ay veu jouer aucune chose, & je croy que doresnavant il résistera tout a fait.

Monsieur Schwertz n'a encor rien receu de vostre rente comme il dict & néanmoins si ce estoit pour partir tout à fait, il faudroit que Monseigneur adressast sur luy quelque deux mille cinq cens livres qu'il doibt au marchand & au tailleur, d'autant que de ce dernier argent Monseigneur n'a voulu que l'on payast rien, ains l'a voulu réserver pour /2/ son voyage ou pour l'armée, & je croy que vous n'estes pas marry de ce qu'il y va, veu que souvent quand il se trouve sans occupation il est sujet à tomber en d'autres inconvéniens. Il y a quelques jours qu'il estoit tombé en différens avec Monsieur de Hauterive de quy on dit que Son Excellence s'estoit in peu fasché, mais toutesfois il les a fait accorder par Messieurs de Courtaumer et de Marquette qui puis après les ont fait disné ensemble & puisque le tout estoit venu de l'amour que Monseigneur tesmoigne porter à Mademoiselle van der Not à cause de sa gentillesse le monde a tant plus aisément excusé Monseigneur le Comte.

Au reste, le roy de Bohême est arrivé, grâces à Dieu, en son païs, et peu de jours après son advancement le Comte de Mansfeld s'est batu contre ceux de Bavière. Et dit-on que les ennemis ont receu une grande desfaite et perdu quatre pièces d'artillerie. Tout cecy s'est fait en la présence du Roy de Bohême, cependant qu'icy la Royne de Bohême est accouchée d'une fille, laquelle vendredy dernier fut tenue au baptesme par les Estats de Hollande et Mademoiselle de Portugal ? Et cecy est le tout que pour à ceste heure on a icy de nouveau. Je prie Dieu,

Madame, que bientôt nous puissions avoir l'honneur de vous revoir en bonne paix, vous souhaitant une perdurable et très heureuse santé !

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 12 de may 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/100

25 mai 1622 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay receu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escire du 26 du mois passé et ay appris par la lettre de Iray bien à long la malheureuse défaite de M. de Soubize⁵⁹.

Je crois que vous aurés sceu, Madame, celles du Palatinat, mais non le voyage de Monsieur le prince Henry, que j'ay accompagné, avec permission de Monsieur le prince d'Oranges et son agréation. Je vous diray donc, Madame, qu'il partit d'icy le 13 du courant et arriva à Bréda le mesme jour, où il attendit le landemain son infanterie avec laquelle et quelque cavallerie il marcha à Herental, sur quoy il avoit un entreprise qui fut faillié, pour ce que M. de Courtaumer qui avoit la pointe les trouva en armes, ce qui fut cause qu'il ne voullut hasarder les pétardiers /2/ et qu'il commanda la retraite.

Le jour suivant, la plupart de la cavallerie nous joinnit et le mesme jour nous arrivames sur le bord du Demer⁶⁰, que les païsans quittèrent après l'avoir un peu disputé. Là nous fismes un pont de bateau sur quoy toutes les troupes passèrent. Les païsans du village et quelques soldats se retirèrent dans un petit château qui après avoir enduré cinquante-trois coups de canon et tué un sergent et deux soldats se rendit et M. le prince Henry prit logis dans un village à cinq lieux de Brusselles, avançant les quartier de sa cavallerie pour couvrir le sien, où il demeura deux jours et trois nuits ; durant lequel temps /3/ l'on brusla la plus part des villages de alentour et jusques à cinq cens pas de portes de Brusselles, où l'estonnement fut très grand comme aux villes de Malines et Louvain, aux portes de laquelle Monsieur le prince Henry fut en personne. En tout cela ne y ayant eu de la résistance qu'à ce petit château et à un autre, qui ne se contenta de voir nostre canon et de tirer quelques mauvaises arquebusades. Cela fait, et les soldats chargez de butin, Monsieur le prince Henry repassa la ditte rivière deux jours après, re[n]voya les gens de guerre aux garnisons et luy s'en retourna à La Haye.

Je suis bien marry d'avoir esté prophette de ce qui est arrivé à Taillebourg⁶¹ et prie Dieu de /4/ voulloir apporter le remède convenable à ces maux et qu'il luy plaise vous donner la force de résister à tans d'afflictions. Je m'estimerois heureux de pouvoir vous tesmoigner dans ces occasions et en toutes autres combien je suis et seray toute la vie,

Madame,

Vostre très humble
et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A La Haye, ce 25 may 1622.

⁵⁹ Le 16 avril 1622, Louis XIII, roi de guerre valeureux, bravant tous les dangers, avait débusqué Benjamin de Rohan de l'îlot marécageux de Rié, près de Saint-Gilles-en Rié. Joël CORNETTE, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Petite Bibliothèque Payot, 2000, p. 185-186. Les huguenots dans l'affaire laissaient plus de 3 000 morts, comme à l'accoutumé remarquaient ses détracteurs Soubise avait pu s'échapper et se réfugier à La Rochelle.

⁶⁰ Le Demer est un affluent de la Dijle.

⁶¹ Charlotte-Brabantine de Nassau n'avait pu empêcher la saisie par Louis XIII de Taillebourg lors de sa troisième marche dans le sud-ouest de la France.

25 may 1622 – La Haye
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Sy je n'avois à me justifier devant Vostre Grandeur de la faute où elle croit que je suis tombé, je n'entreprendrois pas de la supplier très humblement comme je suis de daigner lire ceste lettre, car pour ce qui regarde l'estat présent de ce pays et le particulier de Monseigneur le Conte. Luy et Monsieur Berthold vous en escrivent mieux que je ne puis faire.

Par la vostre escritte du 26 avril dernier et celle dont il vous a pleu m'honorer, j'ay appris que Monseigneur vous a escrit de Sedan⁶² que je luy ay advoué que Monseigneur son frère avoit refusé quelques charge en ce pays. Mais, Madame, puis qu'il a entendu que mes parolles signifoyent un refus de la part de Monseigneur le Conte, c'est que je luy ay mal expliqué l'intension qu'il avoit lors, car le vray sens de ce que je croyois dire estoit que quelques trois semaines après son retour en ce lieu de l'armée de Boême, il s'est offert son service à Messieurs les Estats et Monsieur Bertold fut celui qui en seus la bien particulièrement de sa part à Monsieur d'Arssen, auquel il dist que Mondit Seigneur s'employoit très volontiers à leur service. Sur quoy Mondit Sieur d'Arssens ayant respondu qu'il croyoit que fort facilement Mondit Seigneur trouveroit employ s'il se vouloit contenter pour le commencement d'une compagnie d'infanterie et le Sr. Bertold qui n'avoit encor charge d'accepter cela, n'y autre choses, content d'en faire son rapport à mondit Seigneur.

Je ne sceu de l'affaire que jusques à ce point là, voyla pourquoy la créance que j'avois qu'il luy estoit très facile d'y parvenir me fait parler à Monseigneur le duc de Bouillon, qui m'interrogeoit là dessus comme s'il n'y eust tout qu'un mon maistre de n'avoir pas une compagnie, joint encore qu'il s'en leva peu de temps après où personnes de médiocre estat ne furent pas refusées. Il est vray qu'il eust fallu en ce cas despendre pour la levée et pour les armes, or Madame voycy les difficultés /2/ que Monseigneur m'a fait l'honneur de me dire qui l'ont diverty de penser à cela et qu'il ne m'a apprises que depuis mon dernier retour de France.

C'est qu'après avoir eu ces bonnes parolles de Monsieur Arssen, il luy renvoya Monsieur Bertold pour luy parler encor afin de conclure quelque chose, sur quoy Monsieur d'Arssen luy dist que pour lors il n'y avoit aucune compagnie vacante que d'ailleurs il falloit avant que d'entreprendre autre chose assurer Messieurs les Estats que Monseigneur le Conte se vouloit tout a fait donner à eux, qu'aussy s'il le faisoit sans en avoir un absolu commandement de vous que peut-estre ne sauriez vous pas agréable que cestant cela Messieurs les Estats de crainte de desplaire au Roy n'accepteroient point un François de telle qualité sans l'agrération de S. M. De toutes lesquelles difficultés, Madame, n'ayant point esté informé pource que je n'en avois aussy receu aucun commandement ny de vostre part ny de la part de Monseigneur le Conte.

Je n'ay pas assez pertinemment présenté à Monseigneur et n'eust point entrepris de luy en parler, n'eust esté que Monseigneur le duc de Bouillon m'ayant fait l'honneur de m'enquérir sy je croyois que Monseigneur le Conte ne pourroit pas bien parvenir à quelque petite charge. Je luy dit ingénument, comme depuis à Monseigneur, qu'il n'avoit tenu qu'à luy de n'avoir pas esté fait dès le commencement qu'il fut icy capitaine d'une compagnie de gens de pieds. Mais, Madame, ceste affaire là estoit ce me semble un peu vieille pour estre ramenée comme considérable. Quand à présent vous avez sceu amplement le mérite par les lettres de Monsieur Bertold qui m'a dit en avoir receu response de vous il y a bien long temps. Il est question de travailler de nouveau et de s'aider soy mesme.

Ce que je vous puis hardiment dire de Mondit Seigneur le Conte, c'est qu'il ne pense guère aux petites charges que les médiocres luy sont plus suportables mais qu'il aspire de tout son cœur aux

⁶² Lettre de Henri de La Trémoille à sa mère du 22 mars 1622. Archives nationales, 1 AP 393/67.

grandes ; et quoy que ce soit ses serviteurs luy déplaisent quand ils luy parlent de se porter aux subalternes⁶³. Plust à Dieu qu'il en eust d'aussy relevées que je luy en souhette et qu'il en mérite.

Il ne fait que d'arriver d'un voyage où j'ay eu l'honneur de le suivre en Brabant où Monseigneur le prince Henry est allé avec 33 compagnies de /3/ cavalerie et deux mil cinc cent hommes de pieds. Monseigneur n'a receu autre desplaisir en ce voyage que d'avoir veu le peu de résistance qu'ont fait les ennemys, car ils ont souffert une bravade telle, que de mémoire d'homme je ne croy pas qu'il en aye esté fait une pareille.

L'affliction en demeure au marquis de Spinola et la peine inutile au conte H. de Berg qui a quitté le duc de Brunzvic pour s'en venir vers le Brabant, où il ne sera qu'à temps de voir les places où ont esté plus de cens bourgs et villages autour de Bruxelles, Louvains et Malines qui sont tous bruslés et sçavoir que Monseigneur le prince Henry a amené les principaux habitans du Plat pays du petit Brabant pour servir d'estapes et d'assurances à Messieurs les Estats, que doresnavant ils auront par chasque année de là quelque 18 ou 20 mil livres de contribution. Ceste expérience dernière et ces feus ont esteint les feus de joye qui se faisoient à Bruxelles à cause de la déffaite du marquis de Turlac par Cordova et de Tilly⁶⁴ qui ont battu son infanterie, pris son canon et son bagage et mis en routte tout sa cavalerie, sans toutesfois qu'il se sont perdu que quinze cavaliers. Mais la perte du jeune duc de Virtemberg est regrétable. Cela n'arriva que quelques jours après la perte de cest ville proche de Hedelberg où vous pouvez avoir sceu comment le Roy de Boême fait donner vos affaires sy violent quel fut emportée, dont il luy randra un grand avantage, à cause quesl est sur le Necque et qu'il y a un port et un passage et grande importance. Le marquis de Turlac se remet desià et y a grand apparence que dedans [peu] jours le duc de Brunzvic sera avec le conte de Mansfeld, puis que par la diversion qu'à fait Monseigneur le prince Henry, le conte Henry de Berg⁶⁵ s'est esloigné du duc et ces forces toutes ensemble font espérer qu'il en arrivera du bien au Roy de Boême⁶⁶. Ce que Dieu veille et vous /4/ favoriser de ses plus saintes bénédictions vous inspirent tousiours et aus vostres de vous et salutaires conseils selon que le souhette ardemment celuy qui est,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
et très fidel serviteur.

Chasteauneuf

De La Haye, ce 25 may 1622.

Archives nationales, 1 AP 648/9

25 mai 1622 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Nous eusmes hier l'honneur de recevoir vos lettres du 26 d'apvril & bien que les nouvelles y contenues estoient fort tristes pour le général, si n'ont elles pas laissé de donner grand contentement à Monseigneur & à nous tous ayant esté asseurés de vostre bonne disposition et de celle de Monseigneur le prince de Talmont, quant à Monseigneur vostre fils il n'est pas besoin que je vous escrive comme grâces à Dieu il se porte très bien, car vous le cognoistrez assez par ses lettres s'il vous

⁶³ Ce passage est cité par Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture France, 1570-1715*, *op. cit.*, p. 90.

⁶⁴ Le 6 mai 1622 à Wimpfen, Don Gonsalvo Hernandez de Córdoba et Johann T'Serclaes (1559-1632), comte de Tilly, un belge, un des meilleurs généraux de l'Empereur avaient écrasé le margrave George-Frédéric de Bade-Durlach.

⁶⁵ Le comte Henri van den Bergh (1573-1638), seigneur de Stevensweerd, commandant en chef de l'armée des Pays-Bas espagnols.

⁶⁶ Cette espérance fut vaine : le 20 juillet à Höchst Cordoba et Tilly défirent Christian de Brunswick alors qu'il essayait de franchir le Main pour rejoindre Mansfeld. Brunswick réussit toutefois à joindre Mansfeld, tous deux se retirèrent alors vers le sud.

plaist tant peu qu'il soit considéré la grande fatigue qu'il a peu supporter en ce voyage de Brabant avec Monsieur le prince Henry, où il a fallu cheminer jour & nuit et une fois entre autres aller à pied parmy les bourbes jusques aux genous, ayant les armes sur le dos d'autant qu'il fallut craindre la surprise, voulant surprendre les ennemis et mesmes au cœur de la terre ennemie. Le malheur est que le voyage n'a duré qu'onze jours, durant lequel temps il sont esté près de Bruxelles, Malines & Louvain et ayant bruslé près de 80 villages & chasteaux ils ont amené bien 120 prisonniers, afin de contraindre ces païs là à contribution. Je vous dirai seulement que tant sans faut que telles occasions & fatigues luy nuisent qu'au contraire le rendent plus dispos & mesmes beaucoup plus facile en la conversation, de façon que ce seroit à souhaiter que perpétuellement /2/ il fust en quelque compation honneste. Je suis asseuré qu'il acquéreroit de l'honneur et se feroit aymer aux gens d'honneur au lieu que l'oisiveté semble luy apporter beaucoup d'empeschement toutefois je croy que bientost il aura d'autres occasion pour s'employer, veu que l'on dit que d'icy à trois semaines ou à un mois au plus tard toute l'armée batra au champ, & sans doubté il voudra aller avec, si ce n'est qu'entre cy & là vos commandemens le rappellent.

Au reste, on m'a asseuré icy que Monsieur le prince de Sedan doit venir en l'armée à cest Esté, & pourtant je vous supplie très humblement, si cela est d'escire quelque mot à Monseigneur vostre fils, afin de se gouverner avec luy selon vostre intention quant à ce qui est des procédures et réglemens du monde. Car pour l'affection il n'en est pas de besoin, veu qu'il la luy a tousjours tesmoigné bien entière & très bonne & je sçay bien qu'il ne manquera jamais de ce costé là, il est trop jaloux du bien & de l'honneur de ceux qui luy appartiennent, & à qui il appartient. Je vous supplie aussi très humblement d'excuser ceste mienne hardiesse, & l'imputer au grand désir que j'ay tousjours eu pour le bien de Monseigneur, afin qu'il se puisse conserver. L'honneur & l'amitié de tout le monde suivant la vertu. J'en prie Dieu de tout mon cœur, comme aussi,

Madame qu'il continue sur vous ses saintes bénédictions en très heureuse et perdurable santé !

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 25 de may 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/101

30 mai 1622 – La Haye

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il n'y a que deux jours que Monseigneur vous a escrit par la voye ordinaire d'Anvers à Paris, mais depuis il a receu vostre lettre escrite à Bussac & ayant trouvé bonne commodité pour Paris, il n'a voulu manquer de vous en donner advis et tesmoigner le regret qu'il a de la perte de Taillebourg⁶⁷ à l'occasion de laquelle j'ay appris de Monsieur Schwertz que vous exhortez Monseigneur vostre fils à frugalité pour l'advenir, en quoy je croy bien qu'il se conformera assez selon vostre advis, n'estoit que le passé l'a desia tant reculé qu'il aura de la peine si cest Esté il doit demeurer icy en l'armée sans que vous ne luy envoyez rien, veu qu'il sera contraint d'entretenir cinq chevaux et dix personnes sans compter beaucoup d'extraordinaires qui sont accoustumés de se trouver en ces lieux. Pourtant j'ay pris la hardiesse de vous représenter icy un peu l'Estat de ses affaires assavoir que des cinq cens escus qu'il vous a pleu luy envoyer n'aguères il luy en reste encor trois cens ayant achepté deux chevaux au voyage avec Monsieur le prince Henry.

Et pource qui est de vostre pension de ceste année entre les mains de Monsieur Schwertz il n'en a encor rien touché, ains la réserve pour y assigner les marchands et autres à qu'il pourroit devoir

⁶⁷ Soupçonnant Zacharie du Bellay, le gouverneur de Taillebourg, d'être de connivence avec les protestants rebelles à son autorité, Louis XIII lui avait enlevé le gouvernement de Taillebourg et Charlotte-Brabantine de Nassau n'avait pu obtenir du souverain qu'il lui remette cette place.

quand il faudra aller en l'armée. Mais sur ladite pension Monsieur Schwaertz prétend selon son compte que vous luy estes redevable de 1200 livres et les debtes que Monseigneur aura à soigner en partant se montreront guères moins de trois mille livres, de façon que sur ceste pension il n'y aura guères de reste pour Monseigneur le Comte et par conséquent il ne demeure autres /2/ chose entre mes mains pour le despence de Monseigneur que lesdits trois cens escus, lesquels il faudra attaquer avec le commencement du mois de juin, et si est ce qu'à la fin d'iceluy un chacun de ces serviteurs voudra avoir quelque peu pour ses gages. Ce que je vous ay voulu escrire ainsi tout au long, non pour vous mettre en aucune solocitude pour Monseigneur et son train, qui sans cela ne se feut que trop honoré de vostre grand soin, ains seulement pour vous rendre certaine en ce qui est de ses affaires, afin que vous ne vous estonniez point, si à l'advenir par aventure vous entendiez qu'il n'est guères pourveu d'argent. Je suis bien assuré que Monseigneur vostre fils mesnagera très bien ce qui luy reste, mais pour ce qui est passé, bien qu'il faut confesser que beaucoup d'argent a esté employé inutilement à mon grand regret si est ce que maintenant il n'est plus temps d'y remédier, & pourtant sans m'y arrester davantage. Je vous supplie très humblement de trouver bon qu'on cas que Monseigneur doive demeurer plus long temps en ces païs, je vous aille trouver pour vous rendre compte de tout l'argent qu'il vous a pleu envoyer à Monseigneur afin que vous peussiez clairement cognoistre comme non obstant toutes ces grandes despences, j'ay tousjours tasché de mesnager le tout avec fidélité selon que j'ay estois obligé et suis encore priant Dieu,

Madame qu'il vous appelle en toutes vos difficultés du temps présent, nous conservant en très parfaite santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 30 de may 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/102

15 août 1622 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay creu que personne ne vous pourroit reporter plus véritablement mes actions que le Sieur Berthold, c'est pourquoy afin de vous en rendre compte, selon mon devoir. Je l'ay prié de vous aller trouver. Il vous dira, Madame, toutes choses si particulièrement qu'il seroit inutile de vous les mander.

Je vous diray seulement, Madame, que ce m'a esté une grande consolation dans ma maladie d'avoir appris la guérison de la vostre, en mesme temps que le mal. Je prie Dieu de vous conserver longuement la santé qu'il vous a rendue. Ce sont les prières plus ardantes de celuy qui est et sera toute sa vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A La Haye, ce 15 d'aoust 1622.

Archives nationales, 1 AP 381/38

8 octobre 1622 – Rossendaal
Châteauneuf
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Ce qui s'est passé en l'armée de Monseigneur le prince d'Orange, depuis que S. E. a fait lever le siège de Berg-op-Soon⁶⁸, est qu'il a pris la ville de Stimberg⁶⁹, où hier matin trois ou quatre heures avant que la capitulation fust faite et présenté vos lettres à Monseigneur le Conte, qui avoit couché la nuit précédente plus [] honorablement dedans les tranchées, où il avoit pleu continuellement l'espace de vingt quatre heures de qui n'empeschait pas la poudre des assiégés ny des assiégants de brusler jusque à l'heure que l'on commença à parlementer pour la reddition de la place qui fut faite à midy à condition que quatre cens hommes qui estoient là dedans en sortiroient avec leurs armes et bagages. Monseigneur le prince d'Orange m'a tesmoigné estre bien aise de sçavoir de vos nouvelles. [et] particulièrement m'a fait l'honneur de me dire qu'il voudroit servir de sa vie Monseigneur le duc de Bouillon. Le conte de Mansfeld⁷⁰ et encor obligé à Messieurs les Estats pour sis semaines, passé lequel temps il sera libre n'ayant esté pris en service que pour trois moys dont il y a la moitié d'expiré.

Monsieur de Chastillon n'est point encore en ce pays, mais il y est attendu et /2/ croit-on qu'il vient pour remettre sa charge dont Messieurs les Estats n'empeschent point [qu'il] ne prenne récompense de celui qui succédera [à la tête de ses] régimens, mais bien s'opposent-ils absolument [à celui de sa] généralité, cela estant en leur pouvoir p[ersonnel] et les troupes françoises ils l'entendent ainssy [] disans pour leur raison que ceste généralité [est à] leur ordres.

Voilà Monseigneur toutes les nouvelles que j'ay apprises depuis que je suis de retour auprès de Monseigneur le Conte, grâces à Dieu, à présent en très bonne disposition. Le duc de Brunsvic est bien guary de sa playe⁷¹, mais non pas pour se de[...] guère exercer Je n'ay pas encor eu l'honneur de [luy faire] la révérence ny présenté ce que je luy dois pour obéir aux comamndemens que j'ay receu [de] delà, j'y satisféray dedans deux ou trois jours au plus tard et le mieux qui me sera possible, [& à] tout ce qu'il vous plaira ordonner à celui qui est,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneuf

Du camp de Rosendal, le 8 novembre (sic) 1622.

Archives nationales, 1 AP 648/10

8 octobre 1622 - Roosendaal
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame

Hier matin, j'eu l'honneur de faire la révérence à Monseigneur le Comte devant la ville de Stimbergue, où il avoit couché la nuit précédente dedans les tranchées grandement incommodé à cause de la pluye continuele qui a duré depuis ce temps là jusques à ceste heure sans bien peu de relasche, mais il a supporté ceste incommodité sans ennuy, estant en un lieu honorable où Monseigneur le prince d'Orange veint en personne sur les neuf heures pour recevoir à composition les ennemys qui se rendirent au nombre de quatre cent hommes à condition d'emporter leurs armes et bagages ; cela estoit de la suite du lèvement du siège de Berg-op-Soom, car comme l'ennemy s'estoit

⁶⁸ Après avoir coupé les lignes de communication entre les Provinces-Unies et le Palatinat en prenant au début de l'année 1622 Jülich, Spinola, avait entrepris le siège de Berg-op-Zoom. Mais les lourdes pertes en hommes et matériel qu'il subit le contraignirent à en lever le siège au début du mois d'octobre.

⁶⁹ Steenberg au nord de Berg-op-Zoom.

⁷⁰ Christian de Brunswick et Ernest de Mansfeld joignant leurs forces avaient défait le 26 août 1622 une armée espagnole à Fleurus. Pénétrant dans les Pays-Bas, ils contribuèrent à la levée du siège de Berg-op-Zoom par Spinola. Sur la recommandation du duc de Bouillon, les Etats des Provinces-Unies prirent Mansfeld à leur service.

⁷¹ Lors du combat de Fleurus Christian de Brunswick avait perdu un bras.

saisy de ce passage pour y aller plus facilement aussy S. E. a il résolu de luy oster pour luy donner à l'advenir d'avantage de peine à l'exécution d'un tel dessein et pour que l'affront demeure au marquis de tout entier. Ces exploits là font paroistre la générosité de S. E. tousiours esgale et inimitable avec la puissance de Messieurs les Estats. Je croy que cela rassurera en beaucoup de lieu les gens de bien quy n'ayment en façon du monde la domination d'Espagne.

Depuis que je suis icy revenu par le commandement de Monseigneur et que j'y ay eu trouvé la lettre ouverte que m'avez fait l'honneur de /2/ m'escire. Je l'ay leue plusieurs fois et ne suis point devenu capable de vous y faire autre responce que celle que j'ay pris la hardiesse d'adresser desia à Vostre Grandeur, que je supplie très humblement Madame aggréer l'affection que j'ay au très humble service qui luy est deu par celui qui est,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneuf

Du camp de Rosendal, ce 8 octobre⁷² 1622.

Archives nationales, 1 AP 648/11

16 octobre 1622 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

C'este voye icy est si incertaine que je n'ose par elle vous mander, selon vostre commendement, ce qui m'a obligé de laisser aller Le Sage sans le charger de lettres pour vous porter.

Je crois, Madame, que lorsque vous sçavez ses comportemens, comme je ne manqueray de vous les mander, vous jugerez que j'ay eu raison de faire ce que j'ay fais et que j'ay eu beaucoup de patience d'avoir souffert les méchancetez dont il s'est servi pour ruiner ma réputation. J'en ay fait mes plaintes à mon frère qui n'a guères fait d'estat de ce que je luy en ay mandé. J'espère que ce sera par ma bouche que vous entendrez mes raisons. En /2/ attendant, Madame, je vous supplie très humblement de n'adjouster point de foy à ce qui vous en pourrois estre reportée et que cela ne soit cause de m'esloigner de vos bonnes grâces n'estant rien à l'esgal de cela et de la qualité,

Madame

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A La Haye, ce 16 de 10^{bre} 1622.

Archives nationales, 1 AP 381/39

24 octobre 1622 – Nimègue
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je ne scay sy vous aurez receu la lettre par laquelle je vous ay escrit que Monseigneur le Comte est revenu sain et sauf du siège et de la prise par composition de la ville de Stimberg, quy est le dernier exploit de S. E. depuis qu'il a fait lever le siège de Berg-op-Soon où Monsieur le Conte veins le trouver estant remis de sa maladie, résolu d'attendre vos commandemens d'autant plus constamment qu'il espère les avoir bien tost pour partir de ce pays icy.

⁷² Châteauneuf avait écrit d'abord novembre.

Il y a quatre jours que l'armée de Messieurs les Estats est décampée à Rosendal où Leurs Ex. se séparèrent vendredy. Monseigneur le prince d'Orange s'estant embusqué avec toute l'infanterie ordonna qu'il le retirast dedans les garnisons comme la sayson le resquiert. Ce mesme jour Monseigneur le P. Henry parti aussy avec toute la cavalerie de MM. Estats pour conduire celle du conte de Mansfeld vers ces quartiers et Monseigneur le conte espérant y voir quelque chose a entrepris le voyage avec l'agrèation de Leurs Ex. et ne fait point estat de retourner à La Haye qu'avec Monseigneur le p. Henry auprès duquel il est arrivé en ceste ville en médiocre disposition se trouvant encor un peu foible et moins dur à la fatigue que selon son ordinaire. Sa maladie a esté sy rude et sy longue qu'il ne faut point trouver cela estrange et j'espère que ses forces s'augmenteront de jour à autre comme grâces à Dieu toutes les apparences s'y voyent. Je le supplie aussy très humblement, Madame, qu'il luy plaise vous fortifier en la vostre. La vous augmente et continue /2/ en parfaite santé.

S'il plaist à V. E. me faire tant d'honneur, Madame, que d'escouter Monsieur Le Sage sur ce que je luy supplie de vous parler, je seray de plus en plus obligé de prier Dieu pour sa prospérité et sy touchant cela je reçois vostre commandement se sera ma règle car je n'y contreviendray jamais puisse que je suis,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneu

A Nimègue, ce 24 octobre 1622.

Archives nationales, 1 AP 648/12

24 octobre 1622 – Nimègue
Châteauneuf
à Henri de La Trémoille
à Sedan

Monseigneur,

Il y a près de huit jours que le porteur de ceste lettre se chargea de vous en porter une autre que je vous escrivois de Rosendal, d'où Monseigneur le Conte estant party de vendredy dernier passé avec Monseigneur le prince Henry, il est arrivé ce jour icy à Nimègue où le messenger s'est trouvé relaissé pour n'en partir que demain. Par ceste occasion, vous aurez donc les nouvelles du partement de Leurs E. du [camp] de Rosendal, d'où Monseigneur le prince d'Orange [...] ⁷³ la cavalerie, la plus part aussy mise en garnison [...]. Il a conduit celle du conte de Mansfeld de présent logée sur les villages à quelques deux heures d'icy, son infanterie a pris mesme route que celle de Messieurs les Estats au partement que le tout a esté ambarqué, mais je ne sçay ce qu'on en veut faire à cette heure. Il y en a qui croyent qu'en peu de jours ceste armée là s'estant retraischie en ces quartiers, prandra bientost sa route vers le pays de Coulogne, Münster et Paterborne, qu'elle sera fortifiée de plus de huit mil anglois et le bruit est tout commun que ce sera à la [charge] du Roy d'Angleterre, le Roy de Bohême est à La Haye [...] quatre jours [où] il a trouvé le duc de Brunsvic et le conte de Mansfeld qui ont [avec eux] Monsieur le conte de Stiron et Monsieur Stref [] mander pendant leur absence.

Je trouve le duc de Brunsvic party de Bréda le jour qu'il m'avoit commandé de luy retourner trouver pour prendre /2/ la response qu'il m'a dit vouloir faire à [] je ne sçay commens ne p[...], je la pourray avoir pource que je [...] Monseigneur le conte engage à ce voyage avec Monseigneur le Prince qu'il fait estat d'accompagner jusques à ce qu'il [...] à La Haye espérant y voir quelque occasion car [...]. Les capitaines de cavalerie ont commandement de se tenir prests au premier commandement qui leur sera fait [...] marcher.

Monseigneur le Conte a eu depuis deux jours des atteintes de fiebvre, mais son courage le fait [demeurer] et j'espère qu'il vaincra son mal par l'exercice [qui] peut divertir son esprit du dessein

⁷³ Deux lignes illisibles.

donc il vous a d[onné] cougnoissance. Je prie Dieu, Monseigneur que tous les [vostres et les] siens réussissent à vostre contantement [...],

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneu

De Nimègue, ce 24 octobre 1622.

Archives nationales, 1 AP 648/13

8 novembre 1622 – Rosendal
Châteauneuf
à Henri de La Trémoille
à Sedan

Monseigneur,

Ce qui s'est passé en l'armée de Monseigneur le prince d'Orange, depuis que S. Ex a fait lever le siège de Berg-op-Soon, est qu'il a pris la ville de Stimberg où hier matin trois ou quatre heures avant que la capitulation fust faite je présente vos lettres à Monseigneur le Conte qui avoit couché la nuit précédente plus honorablement que commodément dedans les tranchées où il avoit pleu continuellement l'espace de vingt-quatre heures ce qui n'empeschoit pas la poudre des assiégés ny des assiégants de brusler jusques à l'heure que l'on commença à parlementer pour la reddition de la place, qui fut faite à midy à condition que quatre cens hommes qui estoient là dedans sortiroient avec leurs armes et bagages. Monseigneur le prince d'Orange m'a tesmoigné estre bien aise de sçavoir de vos nouvelles [et] particulièrement m'a fait l'honneur de me dire qu'il voudroit servir de se vie Monseigneur le duc de Bouillon. Le conte de Mansfeld est encor obligé à Mess^{ts} les Estats pour six semaines passé, lequel temps il sera libre n'ayant esté pris au service que pour trois mois dont il y a la moitié d'expirer.

Monsieur de Chastillon n'est point encore en ce pays, mais il y est attendu et /2/ croit-on qu'il vient pour remettre sa charge, dont Mess^{ts} les Estats n'empescheront point [qu'il] ne prenne récompense de celui quy succédera [son] régiment, mais bien s'opposeront ils absolument [...] généralité, cela estant en leur pouvoir puis [...] les troupes françoises. Ils l'entendent ainssy [...] disans pour leur raison que ceste généralité [...] leur ordre.

Voilà Monseigneur toutes les nouvelles que j'ay apprises depuis que je suis de retour auprès de Monseigneur le Conte, grâces à Dieu, à présent en très bonne disposition. Le duc de Brunsvic est bien guary de sa playe, mais non pas pour se de [] guère exercer. Je n'ay pas encor en l'honneur de [lui faire] la révérence ny présenté et que je luy dois pour obéir aux commandemens que j'ay receu ; et là j'y satisféray dedans deux ou trois jours plus tard et le mieux qui me sera possible tout ce qu'il vous plaira ordonner à celui qui est,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneu

Du Camp de Rosendal, ce 8 novembre 1622.

Archives nationales, 1 AP 648/14

16 novembre 1622 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ayant trouvé icy Monseigneur, grâces à Dieu, en bonne santé justement à son retour de l'armée, j'ay esté d'autant mieux receu que je luy ay apporté la nouvelle de vostre convalescence avec celle de la paix, qui luy sembloit estre une espérance certaine pour avoir bientost l'honneur de vous veoir, et mesmes quand il a sceu que dès Paris je vous avois supplié très humblement de luy vouloir faire entendre sur cela vostre volonté, il a creu ne devoir plus attendre autre chose pour partir, si non l'honneur de vos lettres et la certitude de la paix par la nouvelle de sa vérification au Parlement, lesquelles choses aussi de le persuader ne pouvoir guères tarder désormais et pourtant il espère qu'encor avant les glaces il pourra quitter la Hollande pour se rendre auprès de vous, où il s'estoit souhaité il y a longtemps.

Ce vous sera comme j'espère une chose agréable et à mon advis autant nécessaire pour luy à cause des maladies qui règnent icy, et qui ont emporté entre autres Monsieur la baron de Juc, second fils de Monsieur de La Moussaye⁷⁴, un de ses meilleurs amis et lequel il a assisté jusques à la mort.

Je prie Dieu qu'il puisse faire ce voyage avec bon succès et qu'il ait l'honneur de vous veoir,

Madame en très heureuse et très parfaite santé comblée de bénédictions célestes,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De La Haye, ce 16 de 9^{bre} 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/103

22 novembre 1622 – La Haye

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a environ une heure que Monseigneur a eu l'honneur de recevoir de vos lettres par l'adresse de Monsieur Gueretin, chose attendue de luy par plusieurs jours et avec grande impatience mais à la fin rencontrée avec quelque peu de marrissement d'autant que contre son espérance il a veu que vous désiriez encor pour quelque temps son séjour en ces Pais-Bas où il s'estoit desià tant ennuyé que ce luy sembloit une délivrance que de l'en tirer. Toutesfois j'espère qu'il vous donnera tout contentement en se conformant entièrement à vostre volonté et s'assurant qu'à la fin vous serez bien aise de luy permettre son retour veu qu'il y a tantost trois ans qu'il est privé de l'honneur de vous veoir et auroit bien besoin de vos instructions particulières en la conduite de ses affaires.

On se prépare icy encor pour quelque entreprinse, et croit que Monsieur le prince Henry la mènera. Pour c'est effect se tiendra demain un jour de jeusne et à deux jours de la se fera le voyage où je croy que Monseigneur le Comte ira aussi bien que les froidures autrement ne luy sont pas trop agréables. Il est à ceste heure auprès du Roy de Bohême, et c'est ce /2/ qui me fait craindre qu'il ne pourra escrire pour ceste fois. Je vous suple donc très humblement Madame de le vouloir excuser et l'attribuer à sa tendre jeunesse, si avec impatience il désire au plustost estre auprès de vous. Ce n'est pas faute de bonne compagnie qui le fait désirer cela, car Dieu mercy il n'en manque point & aujourd'huy mesme, le Duc de Saxe n'estoit pas si tost sorti d'auprès de luy, que le Roy de Bohême est venu luy mesme pour l'amener à la chasse ; et pourtant je l'attribue à un bon naturel plustost qu'à autre chose qui le pousse tousjours vers les siens et le fait sospirer après la source de son bien. Je prie Dieu,

Madame, qu'il la luy conserve longuement en très heureuse santé comblée de bénédictions célestes,

⁷⁴ Le marquis de La Moussaye avait envoyé ses deux fils aux Provinces-Unies pour qu'ils ne soient pas tentés de rejoindre Henri II de Rohan, mais nul n'échappe à son destin, son second fils Brandelis, baron de Juch, mourut de dysenterie.

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.
Berthold

De La Haye, ce 22 de novembre 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/104

22 novembre 1622 – La Haye
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur, J'ay receu vos lettres avec celles de Madame par l'adresse de Monsieur Guoretin, et vous en remercirois si ce n'estoit que ny Monseigneur ny moy n'avons receu aucun contentement par lesdites lettres. Car quant à Monseigneur, il faut confesser qu'il est très marry de se veoir encor arresté icy pour un hyver.

Et pource qui est de moy, je suis bien très content d'estre là où il plaist à Madame, mais très affligé de me veoir plongé en un procès contre vous et cela devant des juges qui vous sont si favorables que mesmes ils donnent sentence en vostre faveur sans m'avoir ouï ; voire sans m'avoir jamais adjourné pour comparoistre, ains au contraire après m'avoir comme interdit de venir ce que je pourrois bien interpréter pour un trait de chiquane et si je n'avois si bonne opinion de vous je dirois que vous aydez à reculer le retour de Monseigneur jusques à ce que vous ayez entier gain de cause. Mais comme le maistre est contraint de prendre patience, ainsi ke suis-je, et tant pour la révérence des juges que pour l'amour de vous je suis content de subir jugement sans en appeler en aucune façon. Seulement serois-je bien aise qu'ils considérassent premièrement vostre intention que vous aviez en désirant avec cette petite monstre mignone vous obliger une certaine maistresse qui vous bourrelle l'âme et qu'en c'est esgard rien ne vous pouvoit estre trop cher vendu, veu que vous en pouviez acquérir un thrésor tel qui vous eust consolé nuit & jour toute vostre vie durant ; si a ceste heure peut-estre vostre /2/ intention vous a trompé, je n'en doibs point patir, ains vous devez attribuer cela à la rudesse qui vous surprend quelque fois et laquelle sans doubte vous a causé quelque refus auprès de ceste maistresse, car si vous l'eussiez présentée avec quelque bonne façon, mine riante et parole ahréable, elle vous eust valu mille escus et ainsi vous y eussiez gagné 2 970 livres, lequel gain si vous le contrepesez contre ce que vous pouvez perdre, on trouvera que vous aviez rencontré un marché grandement avantageux avec moy, & encor qu'il soit permis en droit que ceux qui contractent ensemble, se peuvent en quelque façon tromper l'un l'autre, si dira on, que je ne me suis nullement voulu prévaloir de ce privilège, car au lieu de dix escus qu'il m'avoit fait ceste monstre qu'il m'avoit affirmé qu'elle valoit je liuy au baillé trois pistoles entières et un escu d'or qui m'avoient cousté icy bas pr-s de 29 kivres. Je luy avois promis de luy bailler enoc quelque chose pourveu qu'il fist aller ceste monstre comme il faut, et par ainsi ceste monstre me venoit tousjours à couster dix escus, qui est le prix pour lequel, je vous l'ay allouée. Toutesfois si vostre conseil juge qu'il faut réduire lesdits trois pistoles t l'escu d'or à autres façon. Je suis content de vous suppléer le reste, car de vous vendre vostre monstre je crains qu'il sera malaisé et peut-estre ne voudriez vous pas, car proche de Boulogne une certaine vaquence de louage me fit tomber à costé, et depuis la monstre s'est arrestée, je l'ay fait veoir à un horloger depuis, mais je ne sçay ce qu'elle fera à l'advenir. Sur tout est mon désir que ce procès se face le plus court que faire se pourra, et que l'on nous mette non hors de Cour, mais hors de difficulté et sans despens avec commandemens exprès de demeurer tousjours très bons amis comme ie demeurerai tousjours maugré tous les envieux.

Vostre très affectionné serviteur.
M. Berthold

De La Haye, ce 22 de 9^{bre} 1622.

Archives nationales, 1 AP 354/105

14 décembre 1622 – La Haye
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'espère que vous aurez appris tant par les dernières lettres de Monsieur Bertold que par les miennes, le bon estat de la santé de Monseigneur le Conte. Ce qui vous aura relancé de la paine où ma lettre à laquelle il vous a pleu me faire l'honneur de respondre vous avoit mise, c'estoyent des restes de sa fiebvre de quoy, grâces à Dieu, il ne se souvient plus et n'a autre sorte de douleur à présent que celle que luy ont apporté les dernières nouvelles de vostre indisposition que je prie Dieu vous vouloir oster et vous rendre pour long temps vostre santé.

Je ne sçay, Madame, sy vous avez sceu la dernier voyage que Monseigneur le prince d'Orange a entrepris et les oppositions qui se sont trouvées à lever l'exécution de ses desseins. S. E. partit d'icy à la fin du moys dernier passé avec un grand appareil et s'en allé à Dort, où s'estant embarqué et fait avancer sur l'eau neuf mis hommes des le mesme jour il est venu une sy grande gelée qu'en un moment toutes les cordes des vaisseaux n'estoyent plus maniables et avec cela une sy subite et sy forte tempeste que peu de gens de ce pays se souviennent d'en avoir veu de /2/ pareille.

Le vaisseau de S. E. où estoit Monseigneur le Conte fut jetté à Vilmestat⁷⁵ qui est un meschant port et estroit où nous visme périr proche de nous trois vaisseaux dont tous les hommes furent sauvez, S. E. ayant mis le pied à terre il attendit des nouvelles de tous des gens dispersés ça et là et eschouez la plus part contre des bancs de sable où plusieurs vaisseaux se rompirent, mais peu ou point d'hommes noyés encor que plusieurs atent este en hazard de Vilmestat. S. E. s'en alla par terre à Bréda où il trouva Monseigneur le p. Henry et Monsieur le comte Arnest⁷⁶ arrivez avant luy mais pource que tous ceux dont on avoit affaire ne se peurent trouver avec les choses nécessaires au lieu et au temps assigné. Leurs Ex. jugèrent à propos de différer leurs entreprises jusques à une autre fois. Ceux d'Anvers ont creu que c'estoit à eux à qui on en vouloit, chasqun de deça en parler selon son imagination mais en effet la chose est bien segrette et est de grande importance puisqu'on y alloit avec un fort grand appareil la cavalerie de MM. les Estats estoyt mesme mandée qui apris ce désordre fut contre mandée et toute l'infanterie renvoyée ès garnison pour hiverner.

Ce dernier voyage a duré neuf jours antiers seulement, mais le temps a plus duré pendant la tempeste qui a esté plus de trante heures, qu'en tout le [...] /3/ reste quoy a esté employé l'incommodité qu'avoit S. E. d'estre réduit au beurre et au fromage n'estoit pas la plus grande grâce à Dieu. Il en est de retour en bonne santé et Monseigneur le Conte, Monseigneur le P. Henry est celuy qui a couru le moins de hasard, car il fut à terre premier que la tempeste commencast.

Voilà Madame les nouvelles du général et du particulier de cet estat depuis que je n'ay eu l'honneur de vous en escrire. Pour celuy du Roy de Bohême tant au Palatinat qu'ailleurs j'attens qu'il change pour vous en escrire des nouvelles. Il tarde aus gens de bien que la cholère du Roy d'Angleterre n'esclatte selon le pouvoir de le suivre qu'il en a.

Il me tarde bien aussy que Monseigneur le conte n'aille recevoir vos commandemens pour aller servir le Roy a la Valteline où il y a grand envie de faire un voyage puis qu'il ne voit rien sy apparemment prest ailleurs pour l'employer je prie Dieu qu'il le vous conserve partout et qu'il me face la grâce de mériter d'estre toute ma vie advoué,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneu

De La Haye, ce 14 décembre 1622.

Archives nationales, 1 AP 648/15

⁷⁵ Willemstad.

⁷⁶ Ernest de Mansfeld.

1623 *Pour un temps la paix régnait en France. Alors que Marie de La Tour d’Auvergne avait quitté Sedan pour prendre le chemin de Thouars où elle retrouva Charlotte-Brabantine de Nassau, Henri de La Trémoille se rendit à la Cour pour obtenir la levée de la saisie sur sa baronnie de Vitré et sur son comté de Taillebourg.*

Frédéric de La Trémoille dans la seconde quinzaine du mois de janvier 1623, prit le chemin de la France⁷⁷. Il était à Paris au mois de février⁷⁸ où il trouva son frère aîné. Ensemble ils se rendirent à Thouars. Dans la seconde quinzaine du mois de mai, Frédéric alla ensuite à Bournezeau au Bas-Poitou où il resta deux mois. Ce séjour suscita la suspicion de la Cour.

Pendant ce temps Charlotte-Brabantine de Nassau s’était rendue à Sedan, avec sa belle-fille Marie de La Tour d’Auvergne, pour aller consoler sa sœur à la suite de la mort du duc de Bouillon son mari. Elles accompagnèrent ensuite cette dernière à Paris.

Marie de la Tour d’Auvergne revint à Thouars. Au début du mois d’août, Frédéric de La Trémoille l’accompagna à Laval où ils retrouvèrent son frère aîné. Il resta avec eux trois mois.

Alors que son frère se rendait à Nantes pour présider l’ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, qui se tenaient dans cette ville, Frédéric de La Trémoille se décida à aller à l’Ile-Bouchard⁷⁹.

En cette année 1623 tant Châteauneuf que Berthold quittèrent le service de Frédéric de La Trémoille.

31 janvier 1623 – Paris
Châteauneuf
à M. de Champdor

Monsieur,

Je croy que Madame aura sceu par Monsieur Prevost l’arrivée de Monseigneur le Conte en ce lieu, de quoy bien qu’elle ait eu l’avis comme je croy par d’autres de la maison, je n’ay pas laissé de luy escrire et espère qu’elle aura receu ma lettre quand à présent je n’ose m’ingérer de luy en adresser pource qu’elle aura amplement des nouvelles de toutes choses par la despesche que Monseigneur luy fait. Je vous suppliray seulement m’obliger tant qu’elle sçache de vous que je prie Dieu tous les jours pour la prospérité d’elle et des siens et ce faisant vous me tesmoignerez en ceste occasion vostre amitié comme vous l’avez fait ailleurs de quoy je ne seray jamais ingrat. L’espérance que j’ay d’avoir bientôt le bonheur de vous voir me fait abrèger la présente que je finiray vous conjurant de croire que je suis en vérité,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.
Chasteauneuf

De Paris, ce dernier janvier 1623.

Archives nationales, 1 AP 648/16

7 février 1623 – Paris

⁷⁷ Le 17 janvier 1623 la reine de Bohême écrivait à la duchesse de La Trémoille : “ Je suis bien marry de savoir par vostre dernière, que nous perdons ici la compagnie de Monsieur vostre fils. Le peu de plaisir que je luy ay peu faire icy ne mérite pas tant de remerciements : je suis marry que je n’ay peu faire tant que j’ay désiré, car je vous prie de croire que j’aime et chérit d’affection tout ce qui vous appartient, et principalement luy, qui le mérite ”. L. M. BAKER et C. V. WEDGEWOOD, *The letters of Elizabeth, queen of Bohemia*, p. 66.

⁷⁸ Lettre de la duchesse de Bouillon du 8 février 1623.

⁷⁹ Lettre de de Henri de La Trémoille du 30 octobre 1623 et de Marie de La Tour d’Auvergne du 17 novembre 1623.

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je ne vous escrivis point par le Sr. Berthold à cause que je pansois arriver premier que luy, mais le mauvais temps a si fort gasté les chemins qu'il est impossible de courré la poste, à moy principalement qui suis très mauvais courrier, cela me fait résoudre à prendre la commodité du carosse de mon frère dans lequel il prétant s'en aller dans deux ou trois jours. Si durant ce temps là les chemins ce changeoient un peu et je prendrois de bon cœur l'occasion de recevoir plustost le plus grand contentement que je puisse avoir qui est l'honneur de vous voir et de me pouvoir dire,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Paris, ce 7 de fevrier 1623.

Archives nationales, 1 AP 381/42

8 février 1623 – Paris
Châteauneuf
à M. de Champdor

Monsieur,

Vous verrez et cognoistrez permission pour estre du trein de Monseigneur le Comte et Simonne aussy, mais pour son autre laquais et pour se palesfrenier ne les ayant pas encor veusn vous ne les congnoistrez pas sans en avoir quelque tesmoignage que je vous veux rendre afin que les faciez recevoir par Madame selon son bon plaisir. Ils seront les avant coureurs de Monseigneur le Conte qui fait estat de partir d'icy au premier jour comme il l'escrit à Madame, à laquelle j'ay escrit son arrivé icy tout aussy tost qu'il y a esté et vous ay escrit depuis une lettre que je me promets vous avoir esté donnée par Gille, sy Monsieur Bertold est allé sesjournés, il pourra estre arrivé à Touars néanmoins pource que je n'en suis pas trop bien assuré, je ne luy escry pas n'y a personne du pays qu'à vous ç qui je suis de cœur et d'âme,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Chasteauneuf

De Paris, ce mardi 8 février.

Archives nationales, 1 AP 648/17

4 mai 1623 – Thouars
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Depuis vostre départ, il n'est rien arrivé de nouveau qui fust digne de vostre grandeur, et néanmoins j'ay pensé ne devoir négliger l'occasion de ceste despesche pour vous escrire, que Monseigneur le Comte a dessein de s'en aller bien tost à l'Isle-Bouchard, et pour cela il a desja fait amener toutes ses hardes, aussi envoyé Enghel pour ordonner des chambres, principalement de la mienne d'autant que celle que l'on m'avoit assigné auprès de la sienne, luy semble plus propre pour estre cabinet de ses livres. Il fut hier avec Monseigneur à la huée au parc, et de là il s'en alla poumener ailleurs avec Monsieur de La Bauge, de façon qu'aujourd'huy il a dormi haute heure et je n'ay eu moyen de l'avertir de ceste occasion, autrement il ne l'eust pas laissé passer sans vous escrire. Mais j'espère que bientost il se rencontrera quelque autre commodité, laquelle attendant je pourrai Dieu,

Madame qu'il luy plaise vous rendre bientost une très parfaite santé avec comble de ses bénédictions celestes,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Thouars, ce 4 de may 1623.

Archives nationales, 1 AP 354/106

10 mai 1623 – Thouars
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Aussi tost le retour de Peussier, je vous eusse despesché un homme esprès pour vous mander ce qu'il avoit raporté, mais ce moyen de vous escrire seulement, s'est présanté incontinant après qu'il a esté arrivé. Il dit que ceux de Bénon se sont santis obliger du désir que j'avois de les garentir de l'incommodité qu'apporte les gens de guerre. Ils disent que, Dieu mercy, ils n'en sont pas encor beaucoup pressez et que lors qu'ils en seront plus incommodez j'en seray adverti. L'on nous assure Monsieur de Guize avoir passé. Si cela est le dessain de son voyage en la tera bientost.

Je pars dans une heure pour m'en aller à L'Isle-Bouchart, où je feray peu de séjour sans en partir pour Bourneseau. Le dessein que mon frère a d'estre dans un mois à Talemont m'empeschera peut-estre de l'aller trouver en Bertaigue. Toutesfois, je feray en cela ce qu'il désira. Le désir que j'ay Madame de me conserver l'honneur /2/ de vos bonnes grâces par une entière obéissance à vos commendemens, me fera oublier tous desplaissirs que j'ay receus du Sr. Le Sage bien que très grands pour de m'en souvenir plus et mériter avec plus de droit la qualité,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Thouars, ce 10 de may 1623.

Archives nationales, 1 AP 381/43

10 mai 1623 – Thouars
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Pour ne manquer à mon devoir j'ay voulu par ceste occasion vous asseurer très humblement de la bonne santé de Messeigneurs et de leur séparation. Monseigneur le Comte part aujourd'huy pour aller à l'Isle-Bouchard et Monseigneur, son frère, est tout prest pour aller en Bretagne, laissant icy Monseigneur le Prince en la garde de Dieu et au soin des Dames.

Monseigneur le Comte a envoyé tout entièrement son bagage, et ne laisse rien icy, sinon la plus grande partie de l'argent que luy aviez mis entre les mains, de façon qu'il ne nous reste pas bonnement douze cens livres, ayant despendu plus de six cens livres argent comptant pour achepter des chevaux outre l'obligation de Lodun qu'il a donné pour partie de payement. Il a, à ceste heure, huit chevaux et douze personnes à nourrir, et partant je crains que ladite somme qui luy reste sera bien tost consommée principalement si a l'Isle-Bouchard quelque noblesse le vient visiter. C'est ce qui me fait vous suplier très humblement de vouloir continuer vostre soin à Monseigneur vostre fils, et si vous croyez vostre absence bien longue luy envoyer quelque rescription à vos fermiers ou autre moyen pour avoir argent, sans lequel il luy seroit malaisé de subsister long temps avec tel train, et je crains que difficilement il trouvera /2/ crédit veu sa condition et son aage non autorisés.

Il n'y a rien de nouveau dans le païs si non que les habitans de Bénon ont escrit comme ils sont grandement vexés par les nouveaux logemens des gendarmes, et pourtant ils ont imploré une ayde et la recommandation de Monseigneur, lequel pour ce sujet a escrit un mot à Monsieur le mareschal de Pralin. Monsieur de Pont-Courlay a esté veoir Messeigneurs les asseurant tousjours de paix non obstant la descente de Monsieur de Guise, Monsieur de La Noue d'autrepart, qui est icy depuis deux jours se prépare pour aller en Allemagne ou clel part que sera la comte de Mansfeld pour se joindre à luy avec troupes. Je prie Dieu que le tout réussisse pour le bien de son Eglise, et particulièrement qu'il luy plaise,

Madame vous augmente ses bénédictions celestes avec très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

Berthold

De Thouars, ce 10 de may 1623.

Archives nationales, 1 AP 354/107

22 mai 1623 – Bournezeau⁸⁰

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je ne puis vous escrire de L'Isle-Bouchart parce que je ne rencontray nulle occasion de le faire envoyant un laquais à mon frère pour luy donner advis du temps que les fruits se lèvent en ce païs. J'ay creu que ce seroit la plus courte voye où je puisse prendre pour selon mon devoir vous faire savoir qu'après avoir demeuré quelques jours à l'Isle-Bouchart où je fus visité de la plus part de la noblesse d'autour et où le fils de M. de Noyant me vient trouver.

Je suis venu en ce païs depuis trois jours seulement on l'a bien trouvé le contraire de ce que vous avoit dit le gentilhomme de Madame de Rohan. J'ay passé à La Forest en venant. M. du Plessis⁸¹ a trouvé mon voyage à propos dans le peu de séjour que /2/ j'ay fait icy il s'est passé peu de choisis et cela si indigne de le vous faire savoir que je n'auserois vous en inportuner si l'arrive quelque chose qui mérite vous estre mandé je ne manqueray de vous advertir promptement ne désirant faillir en aucune façon à ce que vous doit rendre,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Bournezeau, du 22 may 1623.

Archives nationales, 1 AP 381/44

9 juin 1623 – Bournezeau

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

⁸⁰ Bournezeau (Vendée) au sud-est de La Roche-sur-Yon était le siège d'une baronnie entrée dans le patrimoine des La Trémoille à la fin du XIVe siècle. Henri de La Trémoille la vendit le 9 février 1629 au conseiller secrétaire du roi Jean Bardin. La venue de Frédéric de La Trémoille dans cette terre non loin de La Rochelle et ses rencontres avec les gentilshommes huguenots du secteur ne pouvaient qu'inquiéter le pouvoir.

⁸¹ Depuis que Louis XIII lui avait retiré en 1621 le gouvernement de Saumur, Duplessis-Mornay vivait en sa maison de La Forest-sur-Sèvre.

J'ay receu celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escire de Sedan du 23 du mois passé. Je me réjouis d'y apprendre les bons comportemens de Monsieur de Buillon⁸² et le contentement que l'on reçoit de luy et particulièrement de la satisfaction que vous en avez, et suis très marry de ce que mes actions ont esté si peu agréables. Je feray tout ce qui me sera possible pour en les corrigeant imiter ses bons exemples⁸³.

Et, pour ce que vous me faites l'honneur /2/ de me mander de ma despense, je vous diray, Madame, que lorsque le Sr. Berthold vous en escrivit, il me restoit de quoy y fournir plus de six semaines. C'est pourquoy, je ne croyois pas si tost après vostre partement et sans estre pressé vous devoir importuner, non que je ne reconnoisse très bien les bienfaits que je reçois de vous, Madame, qui avez voullu encor les continuer, de quoy je vous remercie très humblement et vous supplier avec le respect que je vous dois de croire que je ne /3/ feray jamais rien quy me puisse rendre indigne du soin que vous prenez pour moy.

La demeure de Monsieur de Guize où il est, allarme un peu les gens de ce païs. La plus part de la noblesse duquel ma visite il court tant de bruits et si aux que je n'oserois vous en importuner, mais ce qu'il y a de véritable est que ceux de La Rochelle ont refusé un intendant en la justice que l'on vouloit establir dans leur ville et que /4/ Guron rent le titre de gouverneur de l'Isle de Ray. Voilà cé ce que j'ay peu apprendre. Il n'y a que peu d'icy en Bretagne, c'est ce qui pourroit bien me y faire faire un tout pour esayer d'amener mon frère en ce païs. Sa présence y est très nécessaire pour la conservation de son abaye. Ils avoient voullu me faire parler pour en traictter et pour en savoir vostre volonté. Je crois qu'il ont seu qu'il fallois s'adresser à mon frère et que cela les ais refroidis.

Je vous envoie /5/ l'estat de mes gens comme vous me l'avez commandé, désirant en cela et en tout autre chose me conformer entièrement à vos commendemens comme estant,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Bournezeau, ce 9 juin 1623.

Archives nationales, 1 AP 381/45

30 juin 1623 – Bournezeau
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il y a sept jours que Monseigneur le Comte est parti de l'Isle-Bouchard et aussitost qu'il est arrivé en ce lieu beaucoup de noblesse l'est venu trouver pour luy ayder à passer le temps sans que jusques icy ils luy ayent apporté guères de despense. Il fait estat de courir le cerf vendredy prochain ou beaucoup de gentilshommes se trouveront sans doute et ne fust ce qu'à l'occasion du presche qui se fera icy le jeudy jour du jeusne.

Au reste, il a receu en son train avant que de partir de l'Isle-Bouchard un gentilhomme nommé Monsieur de La Bertaudière, fils de Monsieur de Noiant, ce que je croy vous aurez pour autant plus agréable, que ce gentilhomme est fort discret et d'une conversation paisible.

On ne sçait icy aucunes nouvelles, si non que les gens qui viennent de Talmond disent qu'il y a trois navires du Roy vers Aiguillon et que les Rochelois s'en effrayent. Mais c'est l'ordinaire de telles villes, que toute chose leur fait peur. Le reste du monde croit la paix ferme, et en ceste espérance je prie Dieu,

⁸² Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne qui portait le titre de prince de Sedan, était devenu duc de Bouillon à la suite de la mort de son père.

⁸³ Cette phrase est pleine d'humour lorsque l'on sait que Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne mécontenta sa mère en épousant une catholique et en conspirant contre Richelieu.

Madame qu'il vous en face sentir les effets vous conservant longuement en très heureuse santé.

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Bournezeau, ce 23 de may 1623.

Archives nationales, 1 AP 354/108

30 juin 1623 – Bournezeau
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je loue Dieu de ce que par M. Prévost nous avons appris l'estat de vostre bonne santé, celle de Monseigneur vostre fils n'estant pas moins heureuse. Il y a huit jours qu'il est de retour de Bretagne d'auprès de Monseigneur son frère et depuis ce temps il n'a pas bougé d'icy si non qu'il est allé veoir une fois Monsieur de Louderière à Mazeuil. Il a receu les douze cens livres du fermier de Montaigu suivant vostre mandement et en outre cinquante escus pour le cheval que vous luy avez fait promettre. Celuy de Benon demande terme pour un mois disant en outre qu'il ne doit encor rien et que néanmoins pour vous obéir il taschera de satisfaire à Monseigneur le Comte. J'ay monsté vostre lettre dont il vous a pleu m'honorer à Monsieur de Chasteauneuf et je croy qu'il ne manquera pas doresnavant à vous escrire. Son compagnon Monsieur de La Bertaudière continue tousjours à se tenir fort sujet auprès de Monseigneur, estant de telle discrétion et modestie, que je me promets que vous en recevrez du contentement. Au reste on m'a dit qu'à /2/ cause d'une terre, que Monsieur de Mezangères a vendu il vous reviennent environ quinze ou seize cens livres pour les ventes, ce que je vous ay voulu mander faute d'autres nouvelles, me remettant en ce qui est de Talmond à la lettre de Monseigneur qui en a meilleure cognoissance et priant Dieu,

Madame qu'il luy plaise vous conserver longuement en très heureuse et très parfaite santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Bournezeau, ce 30 de juin 1623.

Archives nationales, 1 AP 354/109

30 juin 1623 - Bournezeau
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Depuis que Monseigneur la Conte est en cette province, dont il n'a point party que pour un voyage de huit jours vers Monseigneur dont il est de retour vous avez esté informée par ses lettres et par celles de Monsieur Bertold de ce qu'il y a fait. Et ce qui m'a empesché d'avoir l'honneur de vous en escrire aucune chose, c'est que je me suis pas trouvé aux occasions qu'ils en ont eues à cause de quelques voyages que Monseigneur le Conte m'a commandé de faire pour son service, où je vous supplie très humblement, Madame, de croire que je ne manqueray jamais d'affection m'y sentant obligé par beaucoup de sortes de devoirs et très particulièrement par vostre commandement. Il a comme résolu de chasser mardy prochain un cerf dedans la forest de La Chèse ou de La Grève⁸⁴ avec les mesme chiens qu'on luy amena la première fois que la noblesse de ce pays luy tesmoignant désirer

⁸⁴ Les forêts de La Chaize et de La Grève s'étendent au nord-ouest de Bournezeau.

l'accompagner à la chasse ailleurs où il voudroit aller. Je croy qu'ils seront encor presque tous de la première partie excepté Monsieur de St-Martin et de La Roche-Patras qui ne sont pas chés eux.

La chasse et les compagnies sont ses divertissemens hors les heures plus sérieuses dont je me pliens qu'il en employe trop à la lecture. Il a esté voir ces jours Monsieur de Loudrière qui luy estoit venu baiser les mains. Je croy Madame qu'il vous escrira fort peu par ce messenger à cause qu'il le presse pour son partement /2/ et il n'a peu desrober qu'un nouveau aujourd'huy à cause qu'il a eu compagnée de plusieurs genstilshommes, particulièrement de Monsieur du Bois-Nerbert qu'il n'a pas voulu quitter à cause qu'il ne l'avoit point encor veu et que c'est un gentilhomme d'aage qu'il vouloit extraordinairement gratifier. Madame, je prendray la hardiesse de vous dire qu'a cete heure que par la grâce de Dieu nous jouissons en France de la paix.

Je désirerois bien avoir l'honneur de suivre encor à la guerre Monseigneur le Conte hors du Royaume et s'il ne le trouve employ digne de luy pour la Valteline, je suis du nombre de ses serviteurs qui le souhetteroyent beaucoup plustost en Holande, estant employé qu'allant sans employ. Vous suppliant très humblement de pardonner à ma liberté de parler, elle ne part que de la vraye affection de celuy qui est,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneuf

De Bournezeau, ce dernier juing.

Archives nationales, 1 AP 648/18

19 juillet 1623 – Bourneseau

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'envoye le Sr. de Châteauneuf vous trouver pour vous rendre conte de ce qui s'est passé en ce lieu, d'où je pars, Dieu aidant, aujourd'huy. Ledit Sr. de Châteauneuf est particulièrement informé de tout ce qui mérite estre sceu de vous, que je supplie très humblement de me faire tant d'honneur qu'en continuant le soin qu'il vous a pleu prendre de moy jusques à c'est heure, il vous plaise me despartir vos advis et commendemens sur ce que j'auray à faire, si mon procédé est trouvé mauvais là où vous estes, sinon je continueray dans la résolution d'aller en Bretagne ; ce que vous me mansés approuver par la dernière qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire de Paris. Je loue Dieu de ce que vostre arrivée y a esté si heureuse et le priée d'y voulloir bénir vostre séjour, le faisant réussir à vostre contentement. J'en receuvray un très grand si mes actions vous sont agréables et me font mériter plus justement le titre,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Ce 19 de juillet.

Archives nationales, 1 AP 381/23⁸⁵

1^{er} août 1623 – Thouars
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

⁸⁵ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, op. cit., p. 499-500.

Madame,

J'ay appris par le retour du Sr. de Châteauneuf avec un extrême contentement que mes actions ne vous ont point esté désagréables, aussi mon intention a elle tousjours esté et sera elle toute ma vie de les rendre conformes à vos commendemens, selon lesquels je suis venu trouver ma belle-seur, qui part aujourd'huy pour aller en Bretagne où je l'accompagneray ; de là, Madame, je ne manqueray de vous escrire plus amplement et de vous informer de tout ce qui sy passera, non plus qu'à demeurer toute ma vie.

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Thouars, le premier d'aoust.

Archives nationales, 1 AP 381/24

1^{er} août 1623 – Thouars
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous supplie très humblement de ne m'imputer à manque de devoir si depuis quinze jours vous n'avez receu aucunes lettres de moy. C'est une grande suite de maladies qui m'a empesché de m'en acquiter jusques icy.

Mais maintenant estant délivré, grâces à Dieu, si non des langueurs au moins des grandes douleurs, je n'ay voulu tarder d'avantage à vous faire sçavoir des nouvelles de Monseigneur vostre fils, lequel vint hier icy avec ses deux gentishomes et un valet de chambre pour conduire Madame la duchesse en Bretagne, ayant envoyé le reste de son train tout droit de Bournezeau à Vitré. Il se porte bien, grâces à Dieu, et vient tout présentement de se baigner dans la rivière. Je croy qu'ils partiront demain et qu'ils amèneront avec eux Monseigneur le rince, lequel, Dieu mercy se porte aussi fort bien.

J'avois commandement de vous aller trouver dès que Monseigneur estoit allé à Bénou, pour vous exposer son intention et présenter une lettre qu'il vous escrivit alors, mais la maladie m'osta cest honneur pour lors et Monsieur de Chasteauneuf depuis vous a amplement rapporté tout ce qui s'est passé en ce voyage. Toutesfois afin que vous voyez en quelle assiette estoit alors l'esprit de Monseigneur vostre fils, je vous envoy la lettre qu'il me laissa en partant, et s'il vous plaist, vous y verrez comme il alloit d'une affection bien franche. Je loue Dieu que le tout est réussi à son contentement, et ne souhaiterois rien /2/ tant si non que bientost il se présentast pour luy quelque autre employ honorable, puisque cestui-cy semble estre failli. Je sçay que vous avez tousjours jette les yeux sur la Hollande pour y rechercher quelque charge pour luy, mesmes ie vous ay veu résolue d'y envoyer pour cela quelqu'un exprès, ce que j'ay voulu ramentevoir à ceste heure d'autant qu'il me semble que l'occasion seroit très bonne de faire ce voyage en la compagnie de Monsieur Rivet, vous suppliant très humblement si vous continuez encor en ceste résolution de m'honorer de vos commandemens et de me permettre que je puisse faire ce voyage tant pour le service de Monseigneur que pour mon contentement particulier qui seroit de ramasser mes hardes que j'ay laissé en Hollande et puis faire une course jusques à ma pauvre mère pour la loger en quelque lieu de seureté parmy ces nouvelles désolations en Sélésie. Elle m'y convie avec larmes et je ne la sçaurois refuser qu'avec impiété si ce n'est que vostre autorité et commandement me retienne. Mais sur l'apparence que Monseigneur doresnavant pourra passer la pluspart de son temps jusques à la fin de l'hyver auprès de vous, et partant se pourra passer aisément durant ledit temps de mes petits services, j'espère obtenir cela de vostre bonté, croyant aussi que Monseigneur après vostre permission de monstera facile, afin que je puisse rendre à ma mère partie de ce qu'il voudroit faire sans comparaison envostre endroit si le malheur venoit à estre si grand que vous en fussiez touchée ; mesmes il semble qu'il le doibt désirer, afin qu'après cecy m'estant acquité du devoir envers les miens et libre de toute autre affection

il soit /3/ assuré que ie dépendrai simplement de luy et ne travaillerai qu'en ce qui conserne son service. Il m'a commandé de demeurer icy quelques jours après luy pour me fortifier d'avantage et puis passer à l'Isle-Bouchard pour luy apporter quelques habits en Bretagne, ce que j'espère exécuter en peu de temps, et en attendant sur cecy vos commandemens, ie prie Dieu,

Madame qu'il luy plaise vous conserver au milieu de ces temps dangereux en très heureuse santé,

Vostre très humble, très obéissant
& très fidèle serviteur.
Berthold

De Thouars, ce 1^{er} d'août 1623.

Archives nationales, 1 AP 354/110

2 août 1623 – Thouars
Berthold
à M. de Champdor⁸⁶

Monsieur,

De ce que je ne vous ay escrit depuis si longtemps, ne vient point de ma nonchalance ordinaire, ains d'une grande suite de maladies que jusques icy m'ont ballotté et jetté l'un à l'autre afin que chacune me tourmentast à son tour. De la fiebvre tierce je suis tombé en une colique bilieuse & parmy celle là en une fausse pleureusie, de façon qu'il m'a fallu employer les médecines jour & nuit, qui à la fin m'ont tellement affoibli qui ne me reste que bien peu de forces et parmy ces jours caniculaires et chaleureux, je trouve de la difficulté d'en rencontrer. Toutesfois sentant que de jour en jour il y a quelque peu d'amendement, je prens courage et espère bientost estre fortifié tellement que je pourray vaquer à mes services ordinaires.

Et quant à ceste-cy, elle me servira pour vous faire souvenir, comme j'avois désiré il y a long temps de faire quelque course vers ma pauvre mère. Ce désir m'a esté augmenté n'aguères par une lettre que j'ay receu d'elle estant à Bournezeau et pourtant j'ay escrit à Madame la suppliant très humblement me vouloir permettre ce voyage. Je fonde mon espérance de l'obtenir sur ce que je voy que Monseigneur le comte ne pourra guères daire de choses devant l'hyver, ny durant l'hyver où mon service luy fust nécessaire, & pourtant je pourrois librement employer ces six mois là.

Je vous supplie de joindre vos intercessions envers Madame, afin que j'obtienne ce temps là, je pourrai peut-estre luy rendre quelques très humble service en Hollande durant ce temps là, et au retour je serois au moins libre de toute autre affection pour dépendre entièrement d'eux. J'attends ce bon office de vous et vous conjure de me perpétuer vostre amitié vous assurant que de mon costé je ne manquerai tant qu'il plaira à Dieu me donner la vie, c'est,

Monsieur,

Vostre plus humble
et très affectionné serviteur.
M. Berthold

De Thouars, ce 2 d'août 1623.

Archives nationales, 1 AP 354/111

6 août 1623 – Laval
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

⁸⁶ C'est la dernière lettre de Berthold conservée dans le Fonds La Trémoille.

Aussitost mon arrivée en ce lieu, le premier soin que j'ay eu en a esté de m'acquitter de mon devoir selon lequel je vous diray Madame que j'ay trouvé icy mon frère visité de beaucoup de gens de qualité qui y atendent ma belle-sœur demain.

Je m'estonne bien fort du desplaisir que ma seur a receu et suis bien marry qu'elle croye que je y aye donné sujet. Le Sr. de Châteauneuf vous aura peu dire, Madame, avec combien peu d'esclat mon voyage de La Rochelle s'est passé que si l'on prenoit peu à rendre de mauvais offices selon que la mauvaise volonté de ceux qui les recoivens paroist /2/ davantage ceux qui ont esté et qui demeurent encore dans La Rochelle croient recevoir aux leurs de plus signalés résilaiurs, car je vous peux assurer, Madame, avec vérité que dans le Bas Poitou il y a eu fort peu de gentilshommes de la religion, que Madame de Rohan mesmes n'ait fait visiter. Ce que je n'ay pas fait moy à qui l'aage et le sexe le permettoient davantage. Je souhaite bien fort que cela ne continue point et que l'on considère avec combien de justice c'est honneur a toujours esté possédé par ceux de nostre maison. Ce que j'appréhende plus en cecy, est que la paine que vous prendrez ne vous face mal. Je prie dieu qui luy plaise vous en présenter et qu'il me continue l'honneur de vostre bienveillance comme /3/ estant et voullant demeurer toutte ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.
Frédéric de La Trémoille

De Laval, ce 6 d'aoust 1623.

Archives nationales, 1 AP 381/47

25 août 1623 - Vitré

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Encore que le Sr. de Châteauneuf s'en soit allé bien informé toutesfois je ne lairray de continuer en l'acquet de mon devoir et mesme ment pour vous supplier très humblement Madame de me faire l'honneur de me mander vostre volonté sur ce que j'auray à faire lors de la tenue des Estats qui sera dans peu de temps. Mon frère n'est pas d'avis que je m'y trouve aussi ne me semble il pas qu'il soit à propos pour plusieurs raisons que vous jugez bien. Si durant ce temps là, vous trouvez bon que je demeure à l'Isle-Bouchart ou ailleurs, vous me ferez beaucoup d'honneur /2/ de me faire savoir le lieu où il vous plaira que j'allasse en attendant donc vos commendemens je demeureray,

Madame,

Vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.
Frédéric de La Trémoille

De Vitray, ce 25 d'aoust 1623.

Madame,

Depuis ma lettre est arrivé le Sr. Berthold qui vous doit bientost aller et qui vous rapportera bien amplement de nos nouvelles.

Archives nationales, 1 AP 381/48

14 septembre 1623 – Vitré

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay en l'honneur de recevoir deux de vos lettres, auxquelles je n'ay peu faire responce. Par la première j'apprens qu'il vous a esté rapporté que je n'avois pas parlé de Monsieur le prince d'Orenge

avec le respect de son extrême vertu. Je vous proteste, Madame, n'en n'avoir jamais parlé qu'avec admiration, je ne sache avoir fait desplaisir à personne qui me peut faire rendre un si mauvais office, moins encor pouvoy-je m'imaginer qu'une chose si entièrement fauce peut-estre raportée par des gens qui font une profession qui les oblige à parler plus véritablement que les autres /2/. Je vous supplie donc très humblement, Madame, de ne voulloir adjouster créance à ce faux raport et qu'il ne soit cause de me diminuer l'honneur de vos bonnes grâces. Je crois, Madame, que vous aurez sceu que les Estats de ceste province sont assignez au sisiesme du mois prochain. Je ne say si en ce temps là vous serez de retour de Paris afin que je vous allasse trouver. J'attendray sur cela vostre volonté. L'on parle tousjours icy d'un mescontentement de quelques uns qui pourroit causer du trouble et à quoy il y a un peu d'apparence, mais nous n'en avons qu'une cognoissance bien confuse.

La maladie de ma seur me metteroit en paine n'estoit que j'apprens que ce n'est que rume. J'en ay un qui me servira s'il vous plait d'escuse à ne vous en dire davantage, sinon pour vous assurer que je suis et seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Vittray, ce 14 7^{bre} 1623.

Archives nationales, 1 AP 381/49

30 septembre 1623 – Vitré

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je désirerois bien qu'il me fut possible de vous aller trouver en diligence mais n'y ayant point de postes establies sur ce chemin icy la promptitude que vous me faites l'honneur de mander pouvoir faire bien réussir mon voyage ne se peut rencontrer c'est ce qui me le fera différer la Cène que l'on doit célébrer demain en estant aussi en partie cause et la cognoissance du défaut que vous remarquer en moy my fait appréhender du mespris et d'y donner mauvaise opinion de moy qui vous /2/ rends très humbles remerciemens de ce qui vous palit m'en advertir. Cela me fera prendre toute la peine qui me sera possible pour le corriger.

M. de Rennes⁸⁷ a passé icy il y a peu de jours qui a veu mon frère et l'a fort exorté à se trouver aux Estats et à y maintenir les privilèges de la province qui sont opprimés en beaucoup de façons, mais je ne voy guères d'apparence à pouvoir empescher que l'on ne les anéantisse tout à fait. Le bruit a couru que M. de Vandosme voullait y faire présider son fils. Ce que mondit Sr. de Rennes ne croit pas et dit que quant cela seroit qu'il croit assurément que si le Roy ne s'en mesloit et que mon frère s'y voullait /3/ opposer, Mondit Sr. de Vandosme n'en sauroit venir à bout.

Je ne peux à quoy imputer l'ennuie que M. de Monmorancy disoit avoir de me voir, si ce n'est à sa courtoisie ordinaire puisque je ne suis guères cognu de luy. Je vous baize très humblement les mains en la qualité,

Madame,

de vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Vittré, ce 30 7^{bre} 1623.

Archives nationales, 1 AP 381/51

⁸⁷ Pierre de Cornulier, évêque de Rennes de 1619 à 1639, entretenait semble-t-il de bonnes relations avec Henri de La Trémoille. Il est vrai que le duc de La Trémoille étant également vicomte de Rennes le prélat avait tout l'intérêt à le ménager.

1^{er} octobre 1623 – Camp de Rez⁸⁸

Châteauneuf
à M. de Champdor

Monsieur,

Aussy vray que je vous escry avec de l'ancre verte, je suis vostre fidel amy et encor que j'aye esté si malencontreux que d'estre party de l'Isle-de-France sans vous y avoir peu voir au dernier voyage que j'y ay fait pendent la maladie de Mademoiselle de Madaillan, s'y est ce que j'y ay esté avec vous de désir temoin ce qu'elle vous en pourra avoir dit, j'ay passé la mer pour voir quelque occasion en Holande et me suis mesconté en calcul, car je n'ay ay rien veu que des gens de guerre assemblez de retour et retranchez en un lieu sy fort que l'ennemi ne leur sçaurait que faire. Nous avons esté ces jours passez le chercher en intension de le prendre tout endormy et le frotter à dire d'où venés vous à Goc⁸⁹ qui est à deux lieux de Claives, mais les machines n'ont pas esté bien construittes, car des ponts de montants et dessertes de deux piesses n'ont pas esté bien joints pour empescher l'eau d'y estre tellement que Messieurs les charpentiers et chefs d'entreprise n'ayant rien fait qui vaille les gens de guerre les ont facilement imitez, vous pouvez penser que je m'y suis monstré pour un vieux routurier de guerre et bien fatigué pour avoir fait cinc ou six lieux françoises de mon pied mole dedans la compagnie de Monsieur le mareschal de Chastillon qui s'en va en France et taschera d'avoir permission du Roy et de Messieurs les Estats d'armer ou faire venir l'année /2/ prochaine cavalerie et infanterie françoise au service de Mess^{rs} les Estats à ce que j'ay ouy dire, mais je n'en parle pas davantage pource que j'en suis peu certain. Faites part de ces nouvelles à la noblesse de nostre Cour, afin que les guerriers ayant l'oreille et le cœur à l'estre pour se préparer à voir l'année prochaine choses et autres. J'en discouray prochainement, sy Dieu plaist, à quelques uns de mes amys bientost que j'espère estre de retour en France et reviendroy pour estre plus accompagné en Holande que je suis venu à ceste fois. Cependant je me recommande à vos bonnes amitiés que je vous supplie me continuer comme à celuy qui est,

Monsieur,

Vostre très acquis serviteur.

Chasteauneuf

Du camp de Rez, ce premier octobre 1623.

Archives nationales, 1 AP 648/19

9 octobre 1623 – Vitré
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je crois que mon frère vous mande la résolution qu'il a prise de partir dans peu de jours pour aller aux Estats. Je suiveray celle qu'il vous a pleu me mander avoir estre agréable que d'aller à L'Isle-Bouchart et j'attendray là vos commendemens. La privation desquels par ce deus derniers voyages m'enpeschera de vous en dire davantage sinon que j'ay espérance d'en estre honoré par le retour du Sr. de Châteauneuf qui me mende devoir estre bientost. Je ne manqueray aussi tost que je seray arrivé audit l'Isle-Bouchart de vous en donner advis et de vous escrire de la plus amplement et cependant je demeureray,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

⁸⁸ Charles de Marconnay était retourné aux Provinces-Unies. Deux mois plus tard, il était de retour en France et rencontra Henri de La Trémoille à Nantes.

⁸⁹ Goch au sud de Clèves.

Frédéric de La Trémoille

De Vittré, ce 9 de 8^{bre} 1623.

Archives nationales, 1 AP 381/52

19 décembre 1623 – Loudun
Châteauneuf
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Après avoir esté huit jours auprès de Monseigneur à Nantes⁹⁰ et y avoir fait selon vostre commandement, il a trouvé à propos que j'allasse trouver Monseigneur le Conte pour luy proposer ce que vous m'avez fait l'honneur de me commander de luy dire. Sur quoy, il vous escrira luy mesme comme il m'a assuré, néanmoins je ne laisseray de vous supplier très humblement, Madame, d'avoir agréable que je vous die que bien qu'il ne m'aye pas manifestement déclaré son intension. J'ay assez recougnu que sy vous persévèrez à luy conseiller la chose elle se pourra faire pourveu que les difficultés ne viennent de l'autre costé où il me semble qu'il n'y a pas apparence pourveu qu'on leur face sçavoir à temps vostre désir. Monseigneur l'approuve grandement à condition que ce que je vous ay rapporté et à luy le trouve véritable, mais Monseigneur le conte en parle un peu plus froidement et ne reiette pourtant pas cela à ce que je puis cougnoistre. Je prie Dieu qu'il le conduise et conseille en toutes ses affaires et qu'il me face la grâce de mériter que vous m'advouiez pour toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
et très affectionné serviteur.

Chasteauneuf

De Lodun, ce 19 décembre 1623.

Archives nationales, 1 AP 648/20

20 décembre 1623 – L'Isle-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Depuis que je vous ay envoyé mon laquais, j'ay eu l'honneur de recevoir une de vos lettres et ensemble le mendement qu'il vous a pleu donner à vostre fermier qui m'a mis entre les mains la somme qui y estoit portée je ne peux exprimer, Madame, le resentiement que j'y de l'honneur de vostre soin en ce qui me touche. J'en ay receu un nouveau tesmoignage par la proposition que m'a faite de vostre part le Sr. de Châteauneuf, et pour l'un ou l'autre je vous rends très humbles remerciemens afin qu'il vous plaise disposer de moy comme vous le jugerés à propos, seulement vous suppliray je de vouldoir considérer quelques conditions qui sont au père qui /2/ semblent ne s'accorder qu'êtres bien avec les miennes. J'entens Madame son aage qui n'est pas encore beaucoup avancé et la réputation qu'il a de n'estre pas des plus sages.

Je suis bien fasché que ce que j'avois escrit à ma seur vous ait fait croire que je trouvasse en cela que quelque chose ne déffaillit, mais ma promptitude me fait quelque fois escrire des choses sans les avoir pansées. Je vous supplie très humblement de la vouldoir excuser et me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, puisque je suis et veux demeurer toutte ma vie,

Madame,

⁹⁰ Henri de La Trémoille en tant que baron de Vittré présidait alors l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne réunis à Nantes.

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 20 10^{bre} 1623.

Archives nationales, 1 AP 381/53

27 décembre 1623 – L'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay receu par mon laquais celle dont il vous a pleu m'honorer. J'y apprens que vous avez agréable ma demeure icy, de quoy je me resjouis et vous remercie très humblement, mais icy ay appris avec desplaisir la croyance que vous avés eue que ma présomtion m'eut fait entrer en doute sur quelque chose qui m'eust esté ordonné de vous. Je say trop bien ce que je vous dois et à quoi trop bien le peu de suffisance qui est en moy pour douter sur quoy que ce soit, qui m'est venue de vostre part. C'est pourquoy, je vous supplie très humblement, Madame, qu'il vous plaise de ne continuer plus en ceste créance puisque ça tousjours esté ma volonté de recevoir vos commandemens avec un extrême respec, cependant cela n'a pas empesché que /2/ n'aye encor receu quelque preuve de l'honneur qu'il vous plait me faire de m'aimer. Le bien que vous me faites est si grand que je ne say par où commencer à vous en remercier. Je vous demande donc pardon si je ne le fais asser dignement.

Je vous avois mandé par ma dernière, Madame, que j'avois veu le Sr. de Châteauneuf et comme je me remettois de la proposition qu'il m'avoit fâché à ce quoy vous plairoit s'en arrester et pource qu'il vous plairoit me mander que je pourrois estre plus utile ailleurs, que sy me ferés l'honneur de me mander, je me disposeray à faire ce que vous jugerez plus utile pour le général et pour mon particulier.

Touttes choses veu le temps estoit assez paisibles icy et plus longue j'apprens. Je vous vous baise très humblement les mains et suis,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 27 10^{bre} 1623.

Madame,

Je metteray tput le soin à vous conserver le bois sec. Je suis bien marry de n'avoir plustost receu vostre commendement parcequ'on eust point du tout touché.

Archives nationales, 1 AP 381/50

-=-

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 23 octobre 2008